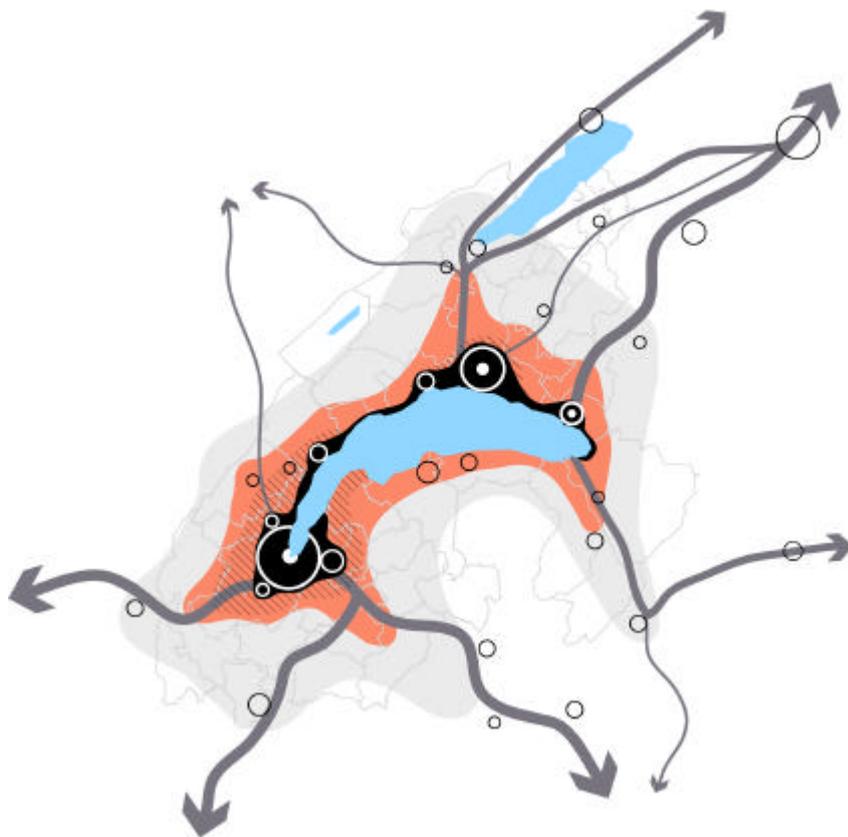


PROGRAMME INTERREG IIC
Contribution à la mise en réseau de compétences sur la métropolisation
PÔLE RHÔNE-ALPES-SUISSE

LA MÉTROPOLE LÉMANIQUE

Rapport final

Lena Poschet, Sébastien Wust, Michel Bassand



Institut de Recherche sur l'Environnement Construit - IREC
Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne - EPFL
BP2-135/235 - Ecublens - CH1015 Lausanne
Tel: ++41(0)21.693.32.97/32.91/62.39 Fax: ++41(0)21.693.38.40
Email: lana.poschet@epfl.ch sebastien.wust@epfl.ch michel.bassand@epfl.ch

Table des matières

1	Introduction	1
2	Des métropoles à la métropolisation	2
2.1	Liminaire	2
2.2	Paramètres des métropoles et de la métropolisation	4
2.3	Les acteurs de la métropolisation	7
3	Les pôles métropolitains en Suisse	9
3.1	Les cinq pôles métropolitains	9
4	Le profil de la métropole lémanique	11
4.1	Un réseau polycentrique	11
5	La métropole fonctionnelle	14
5.1	La distribution de la population	15
5.2	La croissance démographique	16
5.3	Les femmes	17
5.4	Les classes d'âge	18
5.5	Les catégories socioprofessionnelles	20
5.6	Le niveau d'instruction	22
5.7	Emplois et secteurs d'activités	24
5.8	Les classes de revenus	26
5.9	La taille des ménages	27
5.10	La taille des logements	29
5.11	La diversité culturelle	31
5.12	La mobilité spatiale et la pendularité	33
6	Analyse en composantes principales	36
6.1	La ségrégation sociale	38
6.2	La différenciation résidentielle et domestique	40
7	La métropole institutionnelle	42
7.1	Contexte suisse	42
7.2	Les territoires de collaboration de la métropole lémanique	46
7.3	Les plans directeurs cantonaux – la métropole planifiée ?	53
7.4	Genève, un projet de fusion cantonale	57

8	Conclusions	61
8.1	Définition	61
8.2	Première approche: l'analyse fonctionnelle	61
8.3	Deuxième approche: l'analyse institutionnelle	63
8.4	Perspectives d'avenir	64
	Bibliographie	66
	Annexes	68

1 Introduction

Le concept de la métropolisation décrit une forme de développement urbain qui correspond à un processus impliquant des phénomènes qui se mesurent d'une part au niveau local, tels que l'étalement urbain, le développement d'agglomérations de grande dimension et d'autre part dans le contexte global à travers la concentration croissante de la population dans quelques agglomérations importantes et la construction d'une armature hiérarchisée de métropoles mondiales. Cette dernière est liée à la mondialisation des activités économiques et à leur concentration et spécialisation dans de grands centres urbains. La métropolisation entraîne des changements importants du tissu urbain et social et modifie les rapports entre agglomérations centrales et les régions qui en dépendent. Par rapport à la ville, la métropole cesse de se définir dans une relation de filiation directe ville-campagne ou ville-région, et sa croissance, parfois exponentielle, peut s'effectuer sans synergie régionale, voire même dans un contexte de désertification ou de destruction de l'hinterland. A l'intérieur du tissu métropolitain, il apparaît que si les métropoles sont des terrains favorables à l'innovation et constituent des véritables pôles de développement cumulatif, elles génèrent également une croissance des inégalités sociales et des phénomènes d'exclusion.

Ainsi, en concentrant et en reliant des hommes, des activités, des richesses et des informations, les métropoles sont des lieux où se développent de nouvelles formes *de structuration économique* (hégémonie de l'économie de marché, développement du secteur tertiaire, délocalisation des structures de production etc.), *d'organisation sociale*, (individualisation, individuation, ségrégation, fragmentation du système social, etc.) *de configuration culturelle* (technoscience, programmation, mondialité, métissage etc.), *d'institutionnalisation du pouvoir* (multiplication des acteurs de pouvoir et de la gouvernance, etc.) et *d'extension spatiale* (périurbanisation, rurbanisation, etc.).

La métropolisation s'inscrit également dans une dynamique de croissance des réseaux techniques et technologiques qui visent à assurer une mobilité accélérée des personnes, des biens, des capitaux et des informations tant au niveau inframétropolitain qu'intermétropolitain. Dans ce contexte, la métropole produit les conditions d'émergence d'une culture métropolitaine, qui associe à la fois des éléments d'une culture et d'une identité locale avec ceux d'une culture mondialisée qui véhicule un modèle d'urbanisation hégémonique, support de la libéralisation et de la mondialisation de l'économie, mais aussi d'un gaspillage croissant de ressources, d'énergies et d'espaces. Cette métropolitité est le résultat de la combinaison d'une double dynamique, à la fois locale et globale.

2 Des métropoles à la métropolisation

2.1 Liminaire

Nous renvoyons le lecteur à certains de nos ouvrages récents¹ où il retrouvera en détail la plupart des idées présentées dans ce chapitre.

Le terme de métropole est fort ancien et véhicule plusieurs sens. C'est pour cela que nous l'associons à celui de métropolisation, qui est récent et pas encore trop polysémique, et surtout qui suggère que la réalité sociale est continuellement en mouvement. Néanmoins, il est indispensable de définir ces deux concepts. Pour ce faire, partons de quatre ensembles d'idées qui explicitent les termes de métropoles et métropolisation.

1) Citons d'abord la Conférence européenne des ministres de l'aménagement du territoire (CEMAT) du Conseil de l'Europe. *“Par métropole, on entend un pôle ou une ville d'importance européenne, qui représente le niveau le plus élevé dans l'organisation hiérarchisée du tissu urbain et qui dispose, dans le cadre de l'échange européen de biens et de services, d'équipements de haute qualité en assumant des fonctions d'approvisionnement et d'aménagement”*². La CEMAT distingue au moins quatre dimensions qui définissent une métropole:

- Elle est le siège d'un gouvernement national ou régional et de fonctions économiques d'importance supranationale;
- Elle compte au moins 200'000 habitants, y compris sa zone d'influence immédiate;
- Elle est reliée par des axes de communication de grande importance;
- Son rayonnement économique et culturel est international.

2) J.-P. Lacaze définit la métropolisation par des processus nouveaux de concentration et de dispersion. Les deux *“concernent des aires très vastes - jusqu'à 200 km - et discontinues. De nombreuses parties de l'aire métropolitaine conservent leur vocation agricole mais un peu partout on voit apparaître des parcs industriels, des lotissements, des ensembles commerciaux isolés les uns des autres. Les aires métropolitaines s'organisent autour d'une grande ville où se concentrent les services rares nécessaires au bon fonctionnement des états-majors des grandes firmes mondiales, près d'un aéroport international et d'une bourse des valeurs”*³. Un peu plus loin, Lacaze qualifie les métropoles par deux autres dimensions:

- L'accès rapide à l'information donne aux métropoles la possibilité de flairer les évolutions du marché mondial, d'anticiper les conjonctures, de trouver très rapidement les conseils de partenaires divers et multiples
- Les aires métropolitaines sont les lieux de l'innovation, des modes émergentes, des marchés qui s'ouvrent, des inventions.

3) F. Ascher, pour éviter la polysémie qu'impliquent les termes de métropole et métropolisation, crée les concepts de métapole et métapolisation. *“Une métapole est l'ensemble des espaces dont tout ou partie des habitants, des activités économiques ou des territoires sont intégrés dans le fonctionnement quotidien d'une métropole. Une métapole constitue généralement un seul bassin d'emploi, d'habitat et d'activités. Les espaces qui composent une métapole sont*

¹ BASSAND M. (1997) *Métropolisation et inégalités sociales*. Lausanne, PPUR, BASSAND M. (2001) *Métropoles, métropolisation*. In Bassand M et al, *Les enjeux de la sociologie urbaine*. Lausanne, PPUR, LERESCHE J.-P., JOYE D., BASSAND M. (1995) *Métropolisations: Interdépendances mondiales et implications lémaniques*. Georg Genève.

² CEMAT (1994) *Schéma européen d'aménagement du territoire*. Conseil de l'Europe, Strasbourg, p. 19.

profondément hétérogènes et pas nécessairement contigus. Une métropole comprend au moins quelques centaines de milliers d'habitants"⁴. De notre point de vue, il n'y a pas de différence entre métropole et métropolisation d'une part, et métropole et métropolisation d'autre part.

- 4) Mentionnons encore P. Veltz. Il constate et explique la constitution à travers le monde de très grands pôles urbains ou de concentrations métropolitaines, qui réinventent les flux des échanges de toute nature. Si, auparavant, ces flux avaient essentiellement lieu entre les centres urbains et leurs arrière-pays plus ou moins lointains, aujourd'hui se développent "*des relations horizontales tissant leur maille entre les grands pôles*"⁵(p. 63). Ainsi se met en place "*un territoire en réseau, où chaque pôle se définit comme point d'entrecroisement et de commutations de réseaux multiples...*" (p. 65). Un peu avant, P. Veltz disait: "*La croissance des pôles semble se nourrir de la relation horizontale avec d'autres pôles plus que des relations verticales traditionnelles avec les arrière-pays*" (p. 23). C'est l'ensemble de ces changements que P. Veltz appelle métropolisation.

A partir de ces quatre apports, il nous paraît utile de formuler quatre précisions:

- a) Métropoles et métropolisation consacrent la mort de la ville et le règne de l'urbain, comme dit F. Choay⁶. En effet, c'en est fini d'une ville contenue dans une seule commune. Avec l'industrialisation déjà, mais de manière retenue et seulement pour les plus grandes des villes d'alors, la croissance urbaine se déverse sur les territoires des communes voisines (aux Etats-Unis, depuis longtemps déjà, on parle d'aires métropolitaines, et pas seulement pour celles qui sont très grandes). Depuis les années cinquante, ce processus prend une ampleur considérable. Les agglomérations urbaines multicomunales sont la règle et remplacent la ville. Les métropoles sont particulièrement exemplaires de ce point de vue.
- b) La taille démographique n'est sans aucun doute pas le meilleur indicateur de la dynamique métropolitaine. Pourtant, c'est un indicateur très utile, car relativement aisé à construire. Dans une première approximation, il désigne assez bien métropole et métropolisation. Mais quel seuil arrêter pour définir une métropole ? Peut-on se contenter de dire qu'une métropole est une très grande agglomération urbaine ? Nous venons de voir que la CEMAT a fixé ce seuil à 200'000 habitants. En nous fondant sur les statistiques des Nations Unies et les résultats des analyses de F. Moriconi⁷, nous pensons qu'il y a métropole à partir du million d'habitants environ. Ajoutons que de ce point de vue, nous distinguons au moins deux modes de formation de ces macrocosmes que sont les métropoles. D'une part, la croissance d'une agglomération urbaine qui par un processus en "tache d'huile" et par continuité assimile un ensemble de localités et communes jusqu'au seuil du million d'habitants et plus. D'autre part, par l'interconnexion (en termes de transport ou de télécommunication) de deux ou plusieurs grandes agglomérations urbaines relativement proches - entre 50 et 100 km - et qui de ce fait forment un ensemble d'un million d'habitants ou plus. Pour le premier mode, Paris est un prototype. Pour le second, la Randstad hollandaise est exemplaire. Précisons que les collectivités intégrées dans une métropole ne perdent pas nécessairement leur spécificité sociale et culturelle et leur autonomie.

³ LACAZE J.-P. (1995) *L'aménagement du territoire*. Flammarion, Paris, pp. 44-45.

⁴ ASCHER F. (1995) *Métapolis ou l'avenir des villes*. éd. O. Jacob, Paris, p. 34.

⁵ VELTZ P. (1996) *Mondialisation, villes et territoires*. PUF, Paris, p. 63 et p. 23.

⁶ CHOAY F. (1994) Le règne de l'urbain et la mort de la ville. In Dethier J., Guiheux A., *La ville, art et architecture*. Centre Georges Pompidou, Paris.

⁷ MORICONI-EBRARD F. (1993) *L'urbanisation du monde*. Anthropos, Paris.

- c) Peut-on définir métropole et métropolisation sans spécifier le contexte sociétal dans lequel elles émergent ? Non. Nous sommes sortis des sociétés industrielles et nous entrons dans un nouveau type sociétal que pudiquement et prudemment de nombreux sociologues ont qualifié de post...: postindustriel, postmoderne, postfordiste, etc. Cette terminologie est dépassée, nous préférons parler d'une société informationnelle et programmée⁸. Elle s'affirme par la poursuite d'un effort de rationalisation orienté maintenant par des valeurs d'efficacité, de compétitivité, de rentabilité, de modernité, etc. Cette rationalisation s'affronte à des mouvements sociaux résistant tant de manières progressistes (mouvements écologistes, tiers-mondistes, de la femme, etc.) que réactionnaires (mouvements nationalistes ou populistes). Les principales composantes de ces sociétés sont l'affirmation d'une matrice culturelle fondée sur la technoscience, la globalisation et la mondialisation, une crise écologique mondiale, l'individualisation et l'individuation, etc. C'est grâce à ce contexte de société informationnelle et programmée que métropoles et métropolisation émergent et deviennent dominantes. D'ailleurs, elles expriment de manière particulièrement évidente les principaux paramètres des sociétés qui les englobent.
- d) Une métropole n'est jamais isolée; la mondialisation et la globalisation nous obligent à considérer l'ensemble des métropoles du monde, qui sont organisées en une puissante armature, constituée par des moyens de transport et de télécommunication leur permettant d'échanger et de communiquer. Cette armature mondiale des métropoles représente le centre du monde contemporain. Bien sûr, les métropoles du sud sont intégrées à cette armature, mais de manière moins systématique.

2.2 Paramètres des métropoles et de la métropolisation

À la suite de ces quelques remarques, il nous semble possible de définir métropole et métropolisation par au moins six dimensions, qui varieront selon que la métropole est au nord ou au sud.

- 1) Nous avons défini une métropole comme une collectivité de très grande taille, soit environ un million d'habitants et plus. C'est incontestablement un aspect important des métropoles et de la métropolisation. Pourtant, la taille de la population et tous ses dérivés (densité, etc.) ne sont pas les critères les plus importants. Beaucoup plus significatifs sont les rapports sociaux qui différencient les populations. Nous pensons plus particulièrement aux rapports sociaux relatifs au genre, aux classes d'âge, aux catégories raciales et ethniques, aux catégories socioprofessionnelles. Ces dernières sont particulièrement importantes puisqu'elles synthétisent l'accès à l'argent, au savoir et au pouvoir: trois aspects centraux des sociétés contemporaines, qui sont les critères de base pour définir les inégalités sociales. Les catégories socioprofessionnelles se mêlent inextricablement au genre, aux âges, aux races et ethnies. Ces critères deviennent indissociables. Ensemble, ils déterminent largement - mais pas exclusivement - les pratiques urbaines, notamment celles relatives à l'habiter, à la mobilité, à la sociabilité, à la socialité des citoyens.
 - Il n'est donc pas possible, pour caractériser une métropole, d'en rester à la taille de sa population: il est indispensable de prendre en compte les rapports sociaux de cette population.
 - Ces inégalités sociales ne sont pas immuables: elles changent avec le développement de la société informationnelle et programmée. Ainsi l'émancipation de la femme s'affirme, de

⁸ TOURAINE A. (1992) *Critique de la modernité*. Fayard, Paris.

nouvelles formes de pauvreté augmentent dangereusement, le vieillissement de la population occasionne des coûts énormes, le racisme prolifère, etc.

- 2) La métropole rayonne sur le monde entier à travers d'autres métropoles constituées en une armature mondiale. Cette emprise mondiale conditionne la structure sociale, économique, politique et culturelle de chacune d'entre elles. Évidemment, tous les acteurs métropolitains ne participent pas de la même manière à cette mondialisation, certains en sont même exclus. Cet horizon mondial des métropoles s'actualise grâce à des équipements particuliers: gares de trains à très grande vitesse, aéroport internationaux, téléports, universités et hautes écoles, sièges d'entreprises ou d'administrations multinationales, etc. D'aucuns désignent ces équipements et les emplois qu'ils impliquent comme étant le secteur économique supérieur de la métropole - nous préférons parler du secteur cosmopolite - qu'ils opposent au secteur inférieur - nous parlons plutôt du secteur local ou informel. Ces deux secteurs, cosmopolite et local, sont évidemment très interdépendants, bien qu'ils aient des dynamiques totalement différentes. Leur importance relative varie profondément selon que la métropole appartient au nord ou au sud.
- 3) L'environnement de chaque métropole constitue une composante essentielle. Pourtant, elle est le plus souvent évoqué pour faire état de ses dégradations les plus graves pour la santé des métropolitains: pollution du sol, pollution de l'eau, pollution de l'air, bruit, etc. C'est souvent par rapport à ces dégradations qu'émergent des luttes menées par des mouvements sociaux et politiques, et que sont proposées des stratégies de développement durable.
- 4) Métropole et métropolisation impliquent des fragmentations sociospatiales. Certes, la fragmentation sociospatiale a toujours existé avec le phénomène urbain mais sous des formes diverses. Elle s'amplifie avec les métropoles et la métropolisation. Elle prend deux formes: la ségrégation sociale concerne la répartition inégale des habitants dans les zones résidentielles, selon leur appartenance sociale (quartiers chic, banlieues de types divers, quartiers de taudis, bidonvilles, etc.). La spécialisation fonctionnelle du sol désigne l'occupation différenciée de fragments du territoire urbain par des activités spécifiques: zones industrielles, quartiers d'affaires, centres administratifs, gares, écoles, universités, hôpitaux, etc. En effet, la ségrégation sociale et la spécialisation fonctionnelle du sol actuelles accentuent le morcellement de la métropole. Cette fragmentation accentue les exclusions et les fractures sociales de la métropole et, partant, les risques de tensions et de conflits sociaux. Très souvent, ces fragments de territoires métropolitains se constituent en communautés locales qui, sous formes de quartier ou de communes ou autres, cherchent à être acteurs de leur devenir en se donnant identité et projet. Parfois, ces localités jouent un rôle fort dynamique et actif dans le processus de modernisation de la métropole tout entière.
- 5) Ce macrocosme que représente une métropole est fait d'une multiplicité d'acteurs très divers et se caractérise par une absence cruelle d'institution politique englobante. Le pouvoir métropolitain est aussi fragmenté que l'espace de ces collectivités. Partant, une menace technocratique plane sur la métropole, entraînant certains acteurs à une quête active pour une gouvernance démocratique métropolitaine.
- 6) La très grande taille et la fragmentation des métropoles nécessitent une stratégie de restructuration des réseaux techniques et territoriaux: voirie, réseaux de transport des personnes et marchandises, égouts, réseaux d'eau potable, réseaux d'énergie,

télécommunication, etc.⁹. Ces réseaux se constituent en système et le plus souvent sont prolongés de nombreux réseaux sociaux. Ils sont actionnés et gérés par des acteurs sociaux multiples et divers. De fait, les réseaux techniques et sociaux d'une métropole sont absolument indissociables. Ils constituent l'infrastructure, la "fabrique" de la métropole. À la liste des réseaux susmentionnés, il est indispensable d'ajouter les réseaux des espaces publics. Dans un tout premier temps, nous entendons par espaces publics les espaces libres de construction et régis principalement par le droit public. Parce que le réseau des espaces publics combine très intensément réseaux techniques et territoriaux et les réseaux sociaux, plus que les précédents, ce type de réseau joue un rôle considérable dans la dynamique métropolitaine. Ruelles, rues, boulevards, places, parcs, mais aussi centre commerciaux, stades, halls de gares et aéroports, bâtiments culturels, forment un système de lieux qui accueillent les activités qu'ils impliquent directement, mais encore et surtout ils favorisent la rencontre et l'expression de tous les types de citoyens ainsi que de nombreuses activités informelles (marchés, manifestations politiques, fêtes, etc.). La gouvernance démocratique métropolitaine se met en place à partir de ce réseau de réseaux. N'oublions pas de mentionner que la plupart de ces réseaux ne sont pas qu'intramétropolitains, mais aussi intermétropolitains. L'efficacité de l'armature mondiale des métropoles dépend de la stratégie réticulaire de chaque métropole.

- Le passage de la ville industrielle à l'agglomération et à la métropole aurait été inconcevable sans le redéploiement et l'articulation de ces réseaux.
- La vétusté de cette infrastructure de réseaux fait croire à d'aucuns que nous nous acheminons vers une crise majeure de l'urbain.

Le choix de certaines techniques (nous pensons à l'automobile et au téléphone) a été le facteur décisif de la suburbanisation et de la périurbanisation et de leurs réseaux, c'est-à-dire de la structuration des villes en agglomérations urbaines et métropoles. C'est l'essor inouï des techniques de l'information et des télécommunications qui fait croire à certains que c'en est fini des métropoles et des autres très grandes concentrations urbaines; nous nous acheminons, pensent-ils, vers une civilisation de moyennes et petites unités urbaines. Nous ne le croyons pas, les métropoles (avec leurs centres, leurs zones suburbaines, périurbaines et semi-urbaines) resteront longtemps prédominantes. Quant à la constitution de l'armature mondiale des métropoles, jamais elle n'aurait pu s'organiser sans les chemins de fer à grande vitesse, l'aviation, les télécommunications et les réseaux d'énergie, elle est aussi un fait durable.

Les quelques remarques faites ci-dessus pourraient faire croire que la métropolisation dépend d'un seul facteur: la technique. Elle est certes importante, mais en aucun cas unique. Les facteurs sociaux, économiques et culturels restent fondamentaux. La mondialisation est d'abord économique, sociale et culturelle, mais grâce à la technique, elle a pris une ampleur inégalée; la métropolisation a été amorcée socialement, économiquement et culturellement avant que les techniques telles que l'automobile et le téléphone lui aient permis de prendre l'essor que nous connaissons. Technique et société sont indissociables.

Pour illustrer notre propos, prenons l'exemple de l'automobile, mentionnée plusieurs fois ci-dessus. En s'inspirant de très nombreux auteurs, G. Dupuy, dans ses deux derniers ouvrages, parle du "système automobile". Il désigne par cette expression *"l'ensemble des éléments qui avec les véhicules, concourent à assurer régulièrement les déplacements motorisés. Sans les routes, la*

⁹ OFFNER J.-M. (1994) *Réseaux, territoires et organisation sociale*. La documentation française, Paris et DUPUY G. (1991) *L'urbanisme*

signalisation, les stations-service, mais aussi sans les parkings, les garages, l'automobile ne serait qu'un objet inutilisable. Réciproquement, sans circulation automobile, les hypermarchés, les motels, les bases de loisirs resteraient désespérément vides"¹⁰. Le système automobile est encore plus englobant, il est conditionné par les rapports sociaux et les divers acteurs qu'il implique une société. Nous l'avons déjà suggéré, l'automobile a contribué à structurer la métropolisation avec ses vagues de suburbanisation et de périurbanisation qui se sont inscrites dans l'espace métropolitain et qui sont à la base du développement d'un réseau considérable: la voirie. La métropole dépend maintenant, tant dans ses dimensions microsociales que macrosociales, de l'automobile. L'accès aisé à de très nombreux lieux de la métropole implique l'automobile. Mais cette dernière, avec son "*monopole radical*"¹¹ participe à la destruction des espaces publics, à la congestion des centres, à la pollution atmosphérique des métropoles, à l'insécurité urbaine.

En dépit de ces inconvénients majeurs et objectifs, les propriétaires d'automobile restent convaincus que ce véhicule exprime la liberté, qu'il est plus rapide que les transports publics et surtout plus confortable. D'où un report modal très difficile. La survie de la métropole passe par la mise en oeuvre de politiques qui réduisent le quasi monopole de l'automobile: politique audacieuse des transports publics, frein à l'extension des aires métropolitaines, modération du trafic, renaissance des espaces publics, etc.

2.3 Les acteurs de la métropolisation

Nous ne pouvons pas nous contenter de dégager les facteurs qui conditionnent les développements, les processus selon lesquels la réalité sociale se transforme et fonctionne, etc. Il faut encore déceler les acteurs qui président à tout cela. Nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises... Qu'entendons-nous par acteur ? Ce sont des individus ou groupes qui génèrent, orientent et déterminent l'action. L'acteur se définit au moins par trois dimensions: sa position sociale, son identité et ses projets. Explicitons ces trois points:

- 1) La *position sociale* de l'acteur dépend notamment des rapports sociaux que sont le genre, l'âge, la race, la nationalité, l'ethnie, la catégorie socioprofessionnelle. Cette position sociale conditionne de nombreux autres aspects, d'abord les rapports qui relient l'acteur aux autres acteurs, mais aussi les ressources dont il dispose, son intérêt, ses rôles et ses normes, ses valeurs et finalement son pouvoir.
- 2) L'*identité* de l'acteur est l'image qu'il se fait de lui-même, mais aussi que les autres contribuent à façonner. L'identité permet à l'acteur de se définir, elle oriente son action.
- 3) Les *projets* sont les objectifs que l'acteur adopte à plus ou moins long terme, plus ou moins collectivement. Les projets impliquent également les ressources que l'acteur est à même de dégager pour réaliser les objectifs précités.

Le concept d'acteur implique qu'il dispose d'une autonomie relative, qu'il actualise en fonction de sa position sociale, de son identité et de ses projets. L'acteur joue constamment de son influence et de son pouvoir, individuellement ou collectivement. Il manifeste sans cesse des pratiques d'appropriation, de soumission ou de résistance.

La métropolisation implique un système d'acteurs, comme d'ailleurs tout autres formes de changement social et de fonctionnement social. Cette affirmation vaut microsocialement et

des réseaux. A. Collin, Paris.

¹⁰ DUPUY G. (1995) *Les territoires de l'automobile.* Anthropos, Paris, p. 2, voir aussi: DUPUY G. (1995) *L'auto et la ville.* Flammarion, Paris.

¹¹ ILLICHI. (1973) *Energie et équité.* Seuil, Paris.

macrosocialement, tant pour la métropole dans sa globalité que pour certains de ses aspects techniques, par exemple les réseaux techniques et territoriaux.

En gros, nous distinguons quatre acteurs métropolitains:

- 1) *Les acteurs économiques*. Leur diversité est considérable: les multiples et divers entrepreneurs, les propriétaires immobiliers et mobiliers, ainsi que les organisations et associations qui les réunissent.
- 2) *Les acteurs politiques*, soit ceux concernant les communes, les régions et les Etats-nations. Il s'agit bien sûr de les différencier selon qu'ils jouent des rôles exécutifs, législatifs, judiciaires ou administratifs. Il faut encore tenir compte des partis politiques, des mouvements sociaux, des associations politiques, etc. La gouvernance métropolitaine dépend d'un réseau d'acteurs politiques plus ou moins spécifiques.
- 3) *Les professionnels de l'espace*: architectes, ingénieurs, urbanistes, aménagistes, etc.
- 4) *Les habitants-usagers-citoyens*. Ils regroupent la masse des citoyens. Ils doivent être distingués selon le genre, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, la culture, etc. et les divers groupes, organisations et mouvements auxquels ils adhèrent.

De ces quatre catégories, les habitants-usagers-citoyens sont les moins reconnus comme acteurs. L'individualisation et l'individuation tend à les réduire à de simples consommateurs sans identité et sans projet de société. Les trois premiers produisent, décident, font des projets, aménagent pour les habitants-usagers-citoyens, et ils ont tendance à ne les considérer que comme des pions obéissants et vulgaires. Pourquoi ne pas les prendre en compte comme des partenaires à part entière ? Pourtant, ils sont à même de générer de puissants mouvements de résistance et de proposition. Certes, les méthodes des premiers, pour reconnaître les habitants-usagers-citoyens, devraient être changées radicalement. La démocratie a encore un chemin considérable à accomplir.

Que ce soit pour un réseau technique et territorial singulier, ou pour ceux de la métropole tout entière, le système d'acteurs qu'ils impliquent est essentiel pour les comprendre et les expliquer, et pour les construire et les transformer. Les acteurs sont porteurs d'intérêts, de valeurs, d'identités, de projets, etc. et, de ce fait, ils commandent et déclenchent le changement et le fonctionnement social.

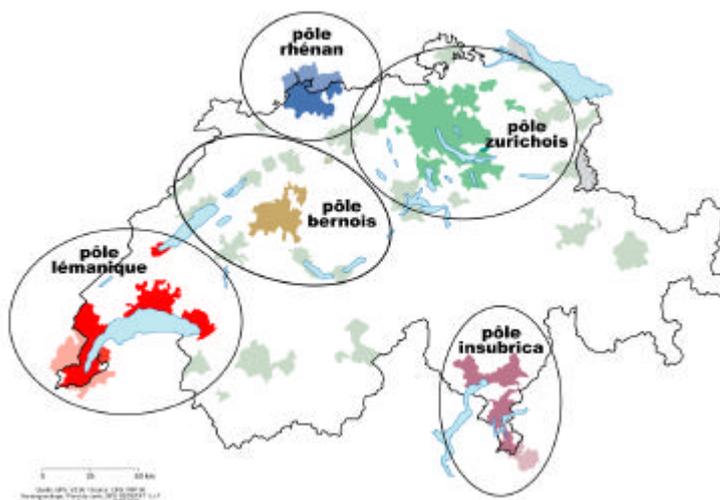
3 Les pôles métropolitains en Suisse

La Suisse peut paraître pour d'aucuns un pays peu concerné par les phénomènes décrits en introduction. Pourtant, les 33 agglomérations et 15 villes isolées recensées en 1980, ont vu grossir leurs rangs lors du recensement de 1990 pour arriver à 48 agglomérations et 9 villes isolées,¹² qui sont habitées par 70 % de la population.¹³ L'augmentation des agglomérations témoigne, comme dans d'autres pays européens, de l'étalement urbain qui s'est produit durant la deuxième moitié du 20^{ème} siècle ; d'abord à travers la suburbanisation et la périurbanisation des communes de la couronne des centres, puis par l'immigration des habitants du centre vers les communes périphériques et rurales. Parallèlement à l'étalement du tissu urbain, qui concerne principalement les communes sous influence des grandes agglomérations, la tendance à la concentration des activités économiques dans les grandes centres et dans leurs couronnes s'est confirmée, en particulier des fonctions dirigeantes et des services spécialisés.¹⁴

3.1 Les cinq pôles métropolitains

Les cinq pôles métropolitains¹⁵ qu'on peut distinguer en Suisse se sont formés autour des grandes agglomérations, Zurich, Genève-Lausanne, Bâle, Berne et dans le Tessin. Ils englobent quasi la moitié des agglomérations et villes isolées suisses (basé sur le recensement populaire 1990). Trois d'entre elles comprennent aussi des communes d'agglomérations transfrontalières situées sur le territoire allemand et français pour Bâle, français dans le cas de Genève-Lausanne et italien pour le Tessin. Ce sont donc des ensembles de villes et d'agglomérations grandes, moyennes et petites dont les fonctions sont complémentaires et dont les agglomérations centrales concentrent des fonctions et des places de travail qui produisent une haute valeur ajoutée (services aux entreprises, informatique, sièges des grandes entreprises etc.).¹⁶ 50% de la population suisse habite à l'intérieur des agglomérations de ces cinq pôles.

Carte 1: Les pôles métropolitains en Suisse



¹² Voir définitions en fin du rapport.

¹³ Pour la compréhension du territoire suisse il est aussi important de prendre en considération que seulement 31% de la surface du pays (41'285 km²) sont utilisables pour des activités humaines.

¹⁴ Entre 1975 et 1985, les villes suisses (20% des communes suisses) ont absorbé 74 % des emplois créés, avec un quasi monopole pour les services spécialisés, les cinq métropoles suisses ont drainé 51% des du solde net des emplois créés (RACINE et al. 1995).

¹⁵ Voir définitions en fin du rapport

¹⁶ Voir aussi: BASSANDM. (1997) *Métropolisation et inégalités sociales*. Lausanne, PPUR.

Ces cinq pôles métropolitains se distinguent chacun par une plus ou moins forte spécialisation dans de secteurs économiques spécifiques: dans le pôle zurichois ce sont les banques et les assurances, dans le pôle lémanique (Genève-Lausanne) ce sont les services sociaux (administration publique, enseignement, santé, culture) et les organisations internationales (mais aussi, dans une moindre mesure que Zurich, les banques et les assurances), dans le pôle rhénan on trouve une prépondérance pour le secteur des industries pharmaceutiques, le pôle bernois héberge l'administration fédérale et le pôle insubrica contient un fort pourcentage d'emplois du secteur du tourisme, des services liés aux transports et des service aux entreprises en général.

La proximité des agglomérations et la spécialisation des pôles métropolitains implique des fortes relations fonctionnelles entre les différentes pôles métropolitains suisses. A l'instar de la métropole réticulaire, la Randstadt aux Pays-Bas, on peut, à notre avis, parler de l'existence d'une "métropole suisse", réunissant les cinq pôles métropolitains qui sont déjà partiellement interconnectés par un système de transport (routier et ferroviaire) et de télécommunication performant.

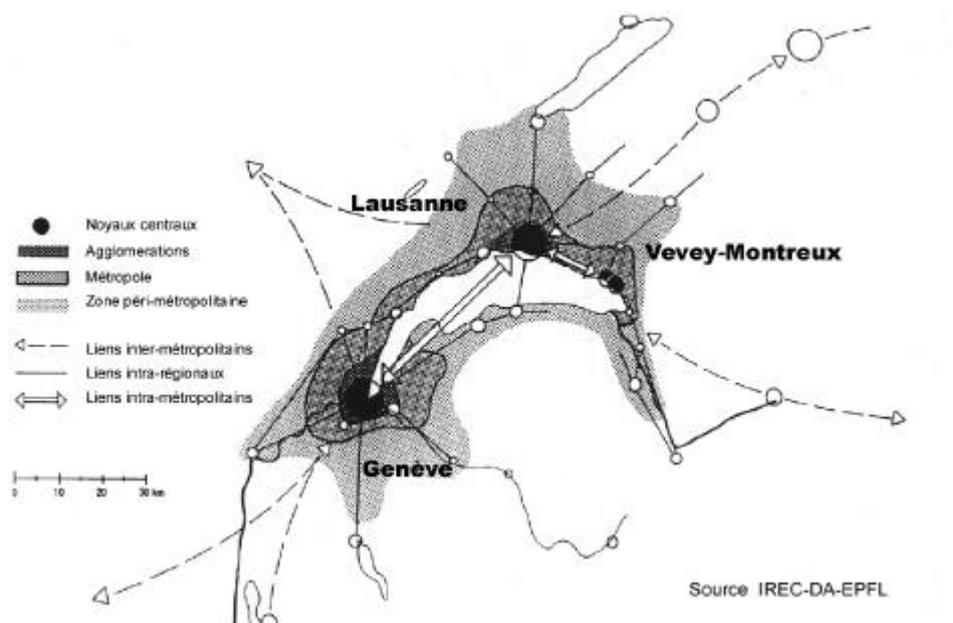
4 Le profil de la métropole lémanique

4.1 Un réseau polycentrique

Depuis plus d'une dizaine d'années l'IREC anime une réflexion sur la métropole lémanique. Les études menées à ce jour ont mise en évidence une métropole lémanique, décrite par un réseau polycentrique reposant sur trois agglomérations principales, Genève, Lausanne, Vevey-Montreux et d'un ensemble de villes petites et moyennes, qui se situent dans ce que nous pouvons appeler une zone péri-centrale et dont les activités économiques, sociales et culturelles sont en lien étroit avec les trois plus grandes agglomérations. Même si la métropole lémanique est, comparée au niveau mondial, de relativement petite taille, elle est bien intégrée dans des réseaux mondiaux: elle est présente à travers des institutions et organisations internationales (ONU, OMC, BIT, CICR, HCR, CIO, UEFA, etc.), des banques et assurances (UBS, UBP, La Suisse Assurances, etc.), des sièges d'entreprises internationales et multinationales (Nestlé, Serono, Philip Morris, Kudelski, Rolex, SGS, Tetrapak, Bobst, etc.), des universités et autres instituts de recherche (EPFL, UNIGE, UNIL, HUG, CHUV, CERN-LEP, etc.) de renommée mondiale.

La carte ci-dessous esquisse d'une manière schématique la constitution de la métropole lémanique et met en évidence les différentes couches qui s'ajoutent aux agglomérations centrales pour former l'aire métropolitaine.

Carte 2: Esquisse de la métropole lémanique



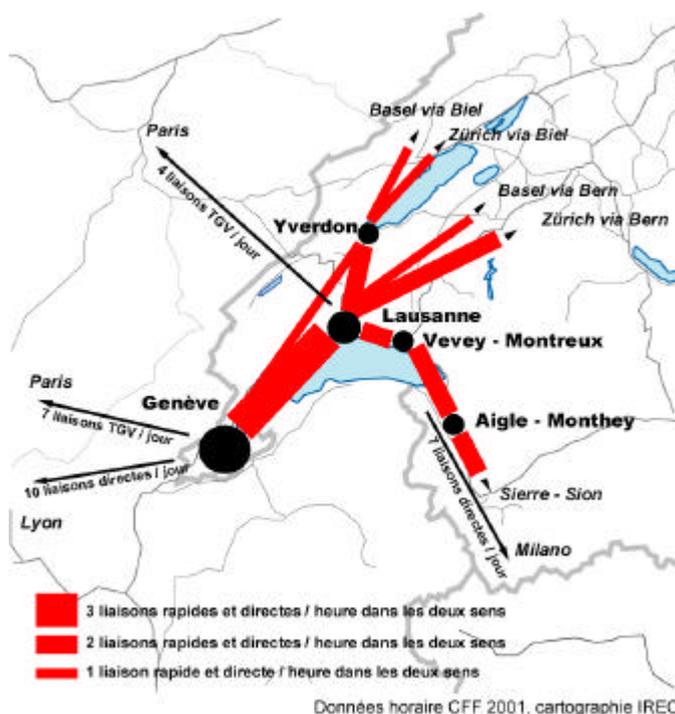
La métropole lémanique englobe donc le canton de Genève, une large partie du canton de Vaud, certains districts du canton de Fribourg ainsi que la région du Chablais valaisan. Même si cette relation n'est pas au centre de notre étude, relevons également que la métropole lémanique entretient des liens étroits avec la région frontalière française. Le territoire, ainsi circonscrit, n'a pas d'équivalence institutionnelle. Les unités institutionnelles dominantes restent les communes et les cantons qui bénéficient d'une large autonomie décisionnelle dans la plupart des domaines (aménagement du territoire, transports, gestion financière, etc.).

La métropole lémanique dispose d'un aéroport international et est particulièrement bien relié par les réseaux autoroutiers, ferroviaires et de télécommunication. Les cartes qui représentent ces réseaux (cartes 3,4,5) montrent bien l'intégration de la métropole lémanique d'une part à l'intérieur de la Suisse et d'autre part avec de grands centres urbains en Europe.

En *train*, les centre-ville de Genève et Lausanne se relient en moins de 40 minutes. Entre ces grands centres et les centres secondaires proches (Vevey, Montreux, Yverdon, Nyon), ce trajet se réduit à moins de 20 minutes. Les liaisons rapides à l'intérieur de la métropole ont généralement une cadence d'une demi-heure.

Nous pouvons comparer ces données avec l'analyse du recensement populaire de 1990¹⁷, qui montre que les pendulaires (travail, études) qui se déplacent à l'intérieur des 5 plus grandes agglomérations suisses, effectuent, pour la plus grande proportion d'entre eux, des trajets d'une durée de 16 à 30 minutes. Seul un quart des pendulaires mettent plus de 30 minutes par trajet. Cette même analyse souligne néanmoins, que la voiture est le moyen de transport par excellence du navetteur intercommunal des grands agglomérations, en particulier à Genève et Lausanne où le taux d'utilisation de la voiture par des pendulaires dépasse les 50 %.

Carte 3: Liaisons ferroviaires rapides



Le réseau *autoroutier* de la Suisse romande, dont le premier tronçon (A1) à été mis en service en 1964, a dernièrement été complété par un tronçon reliant Lausanne par l'axe Yverdon-Morat à Berne et il sera finalement, dans les années à venir, complété par un dernier tronçon, reliant Yverdon à Neuchâtel. Ces derniers maillons, connectant mieux les régions périphériques de la métropole lémanique avec d'autres agglomérations suisses, vont certes influencer la structuration de ces régions et leur donner une position plus importante en tant qu'articulations entre les différents lieux centraux. Entre 1970 et 1995, la croissance moyenne du trafic sur les autoroutes

¹⁷ DOZIO A. (1995) *La mobilité quotidienne dans les cinq grandes agglomérations suisses*. OFS, Berne.

5 La métropole fonctionnelle

Partant de la première esquisse de la métropole (carte 2), établie en 1992, nous avons tenté de dresser un premier portrait de la métropole lémanique qui se base sur des données statistiques que nous avons regroupé en 12 thématiques différentes. Dans un premier temps, nous avons choisi d'étudier ces thèmes et les différents indicateurs qui les constituent à l'échelle territoriale des districts. Le district est un échelon hiérarchique intermédiaire entre canton et commune, ayant une importance politique limitée.²² Il existe une assez forte inégalité entre les districts selon leur superficie et leur population. Ainsi les districts constituent des entités spatiales qui regroupent de 3 à 47 communes et qui se développent sur une superficie variant entre 44 et 434 km². Même si ce découpage spatial en district ne rend pas toujours compte de la réalité fonctionnelle²³ de la métropole et renforce certaines inégalités, il constitue néanmoins une échelle d'agrégation intéressante par sa taille intermédiaire et son équivalence à un découpage statistique existant. Nous sommes partis de l'hypothèse que la zone d'influence de la métropole lémanique pourrait se développer sur 24 districts suisses et 24 cantons²⁴ français (voir carte 6).

Carte 6: les districts métropolitains



²² Dans le canton de Vaud, par exemple, les districts sont représentés par des préfectures dont la mission est d'être des autorités de surveillance et représentation, de s'occuper des affaires judiciaires, de l'administration, de la vente, de la conciliation et de missions spéciales.

²³ Par exemple: l'agglomération lausannoise tel que défini en 1990 dépasse la limite du district de Lausanne.

²⁴ Il s'agit de l'unité administrative et statistique française équivalente au district suisse.

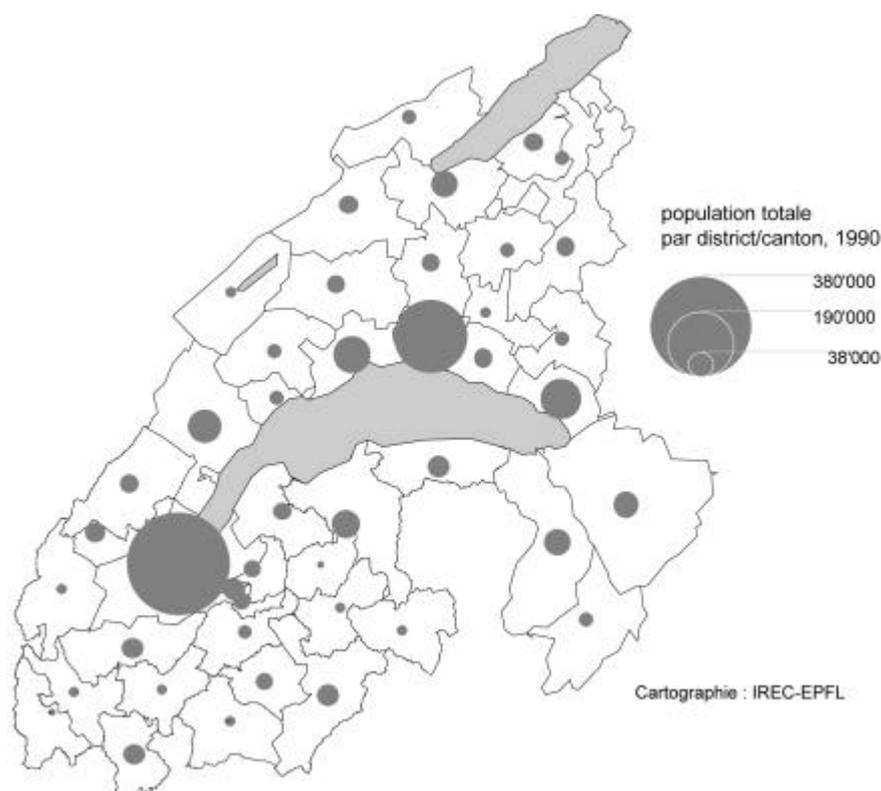
Comme nous allons le voir par la suite, les caractéristiques de ces districts diffèrent selon la place qu'ils occupent à l'intérieur de la métropole lémanique. Ainsi nous a-t-il semblé opportun de les distinguer selon trois grandes catégories: les districts métropolitains centraux, les districts péri-métropolitains, qui sont les territoires sous influence directe des territoires centraux, et les districts périphériques pour lesquels l'influence de la métropole semble faible.

Les chiffres que nous utilisons pour ces premières analyses sont principalement ceux du recensement fédéral de la population de 1990, les résultats du recensement 2000 n'étant pas encore disponibles.

5.1 La distribution de la population

La population de la métropole lémanique est répartie majoritairement sur l'arc lémanique, selon une logique de concentration autour du pôle genevois. La métropole lémanique ne présente donc pas une distribution homogène de sa population. Comme le montre la carte 7, les espaces métropolitains les plus peuplés correspondent essentiellement au canton de Genève (379'190 habitants) et au district de Lausanne (200'176 habitants), mais aussi à ceux de Vevey (66'403 habitants), Morges (63'916 habitants) et Nyon (50'690 habitants). Ces cinq territoires, qui sont constitués en grande partie des agglomérations de Genève, Lausanne et Vevey-Montreux²⁵, regroupent plus de 50% des habitants de l'ensemble de la zone d'influence métropolitaine (en Suisse et en France).

Carte7: Population



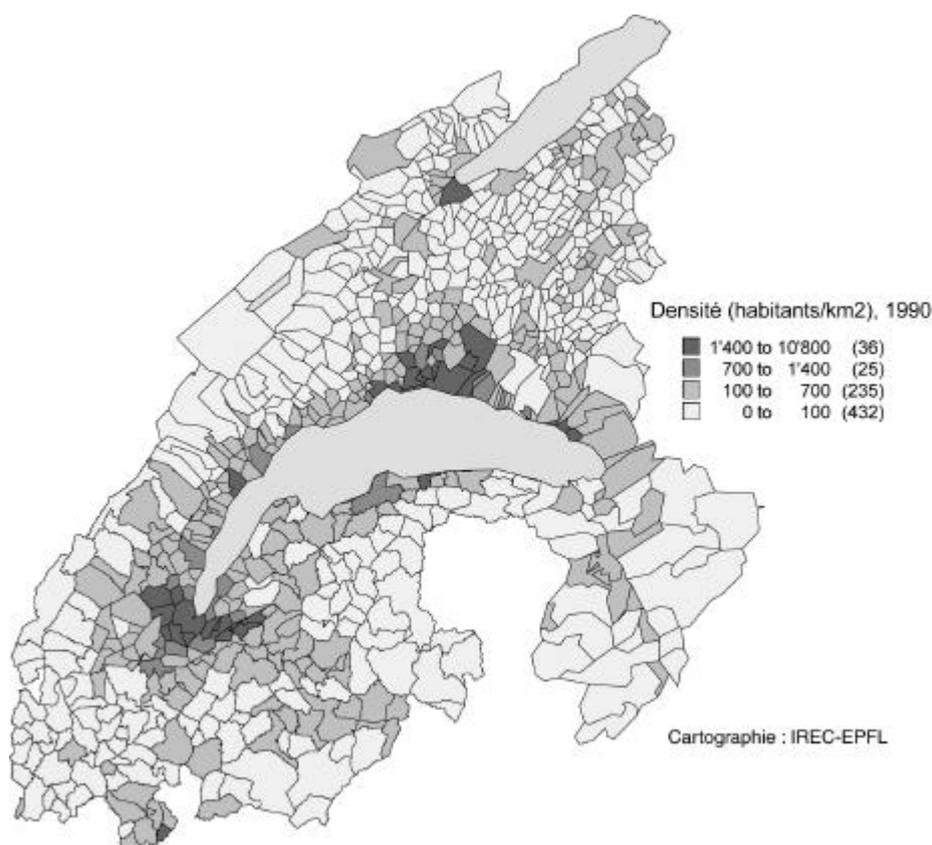
Dans l'ensemble, la population des 24 districts suisses s'élève à plus d'un million d'habitants et représente 15% de la population suisse, ce qui place la métropole lémanique en deuxième position des plus grands pôles métropolitains suisses après celui de Zurich. S'ajoute à ce chiffre la

²⁵ Selon la définition de l'OFS.

population transfrontalière de la métropole lémanique que l'on peut évaluer à 350'000 habitants (voir annexe 2).

Sur le plan de la densité humaine, on peut également faire le même constat. En plus des cinq territoires les plus peuplés (Genève, Lausanne, Vevey-Montreux, Morges, Nyon), les districts de Lavaux, Rolle et Yverdon présentent également des densités humaines moyennes qui dépassent 200 habitants/km². La carte 8 présente une analyse plus fine de la métropole et montre, cette fois par commune, la distribution de la densité humaine (habitants/km²).

Carte 8 : Densité de population, 1990



5.2 La croissance démographique

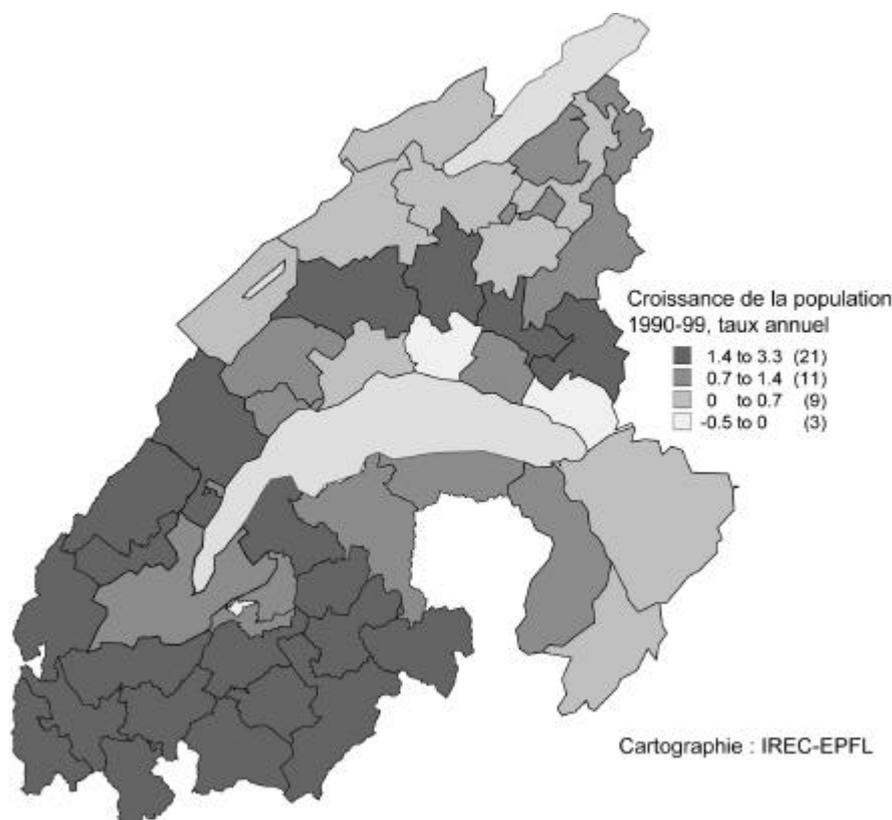
Sur le plan de la croissance démographique, on enregistre également un développement récent peu homogène des différents territoires métropolitains. Si la croissance annuelle de la métropole s'élève à près de 0.5% entre 1990 et 1999, on constate que cette croissance s'est principalement concentrée dans les espaces contigus au canton de Genève et au district de Lausanne qui présentent un fort potentiel de développement. D'un côté, il s'agit des territoires qui bénéficient de relations privilégiées avec Genève, le district de Nyon (1.7%) côté suisse et surtout les cantons français qui forment la couronne franco-valdo-genevoise²⁶ dont la croissance annuelle varie entre 1.4% et 3.3%. On peut penser que le rayonnement et l'attractivité de Genève soient largement responsables de la forte croissance de cette région frontalière.

De l'autre côté, l'influence de Lausanne et Vevey-Montreux se mesure à travers la croissance des districts de la Veveyse (2.0%) Echallens(1.6%), Oron (1.63%) et Cossonay (1.5%), ce qui traduit une tendance au développement progressif de l'arrière pays au détriment des bords du Léman. Cette évolution générale reflète également l'ampleur des phénomènes de périurbanisation et de

²⁶ A l'exception des cantons d'Annemasse, Annemasse-Sud et Annemasse-Nord, Thonon-les-Bains, Evians-les-Bains

urbanisation qui sévit dans ces districts métropolitains et qui se traduit essentiellement par l'aménagement de zones résidentielles à faible densité. Par contre dans les zones centrales déjà largement urbanisées (Genève, Morges) et les territoires périphériques (Moudon, Payerne, la Vallée, Orbe), la croissance démographique est restée particulièrement faible, voire négative pour les districts centraux de Lausanne et Vevey.

Carte 9: Croissance démographique 1990



5.3 Les femmes

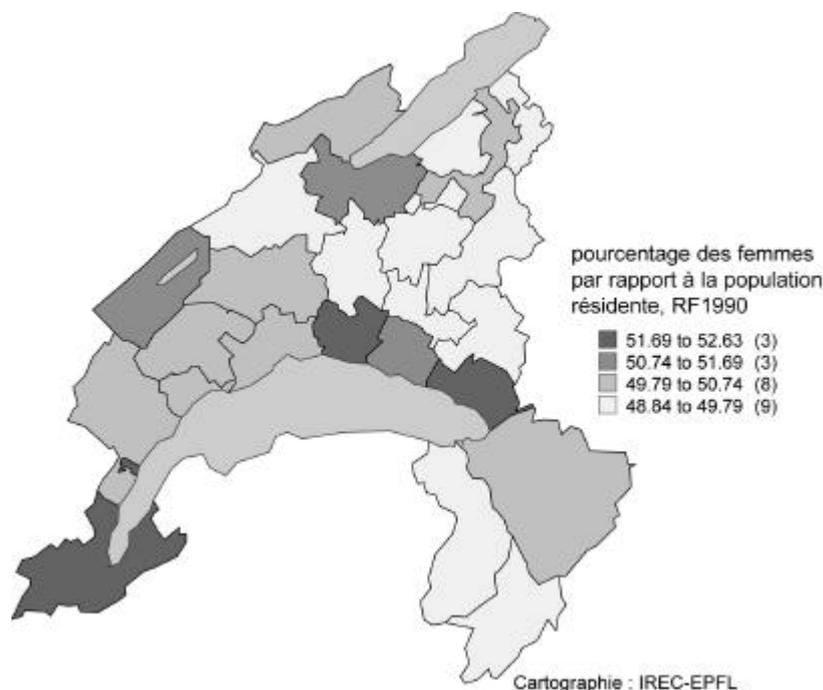
Si la répartition numérique des femmes est de 50.7% en Suisse, elle s'élève à 51.4% pour l'ensemble des territoires métropolitains. Lorsque l'on passe à une analyse plus détaillée de la distribution des femmes en fonction de leur lieu de résidence, on peut constater qu'elles sont largement sur-représentées dans les territoires fortement urbanisés, comme ceux de Genève, Lausanne et Vevey où elle est supérieure à 52%, et de façon plus marginale dans les districts de la Vallée (51.2%), Yverdon (50.9%), Lavaux (51.0%), Grandson (50.7%), Rolle (50.6%) et Nyon (50.5%). Des études montrent qu'en Suisse, les femmes sont souvent sur-représentées dans les centres et territoires fortement urbanisés, mais aussi souvent dans les régions riches ou à vocation touristique.²⁷ A l'inverse, elles sont minoritaires dans les régions périphériques, à vocation industrielle ou agricole et dont la structure économique est basée essentiellement sur des métiers masculins. C'est le cas des territoires périphériques de St-Maurice (48.8%), Echallens (48.8%), la Glâne (48.9%), la Veveyse (49.4), Orbe (49.5%), Monthey (49.5%), Moudon (49.6%) et Oron (49.8%).

Il semble que ce phénomène soit donc étroitement lié à la structuration de l'économie et du marché du travail qui concentre dans ou à proximité des centres urbains les plus grandes opportunités

²⁷ SCHULER M., HUISSOD T., JEMELIN C., STOFER S. (1997) *Atlas structurel de la Suisse*. Verlag NZZ, Zürich.

d'emploi, et plus particulièrement celles qui concernent le secteur tertiaire. Si la métropolisation de l'arc lémanique se traduit par une tendance à la féminisation de la société, il semble que cela soit largement dû au processus de tertiarisation de l'économie qu'elle implique.

Carte 10: Répartition de la population féminine, 1990



5.4 Les classes d'âge

D'une manière générale, la répartition des classes d'âge en fonction du lieu de résidence reflète une structure démographique vieillissante, atténuée par une immigration étrangère en recrudescence depuis le début des années 1980. Pour l'ensemble des territoires métropolitains, la proportion de la population âgée de moins de 20ans ne s'élève qu'à 22% alors que celle des plus de 65 ans se monte à 14%. Lorsque l'on passe à la répartition des jeunes sur l'ensemble de la métropole, on peut constater une plus forte représentation de cette classe d'âge dans les districts péricentraux et périphériques qui présentent une forte croissance démographique, comme ceux de la Broye (28%), Echallens (27%), la Veveyse (27%), Monthey (27%), Rolle (26%), Nyon (26%) et Oron (25%). Il faut également relever que la proportion des jeunes est particulièrement élevée dans les régions périphériques de la Glâne (28%), St-Maurice (28%) et Moudon (26%).

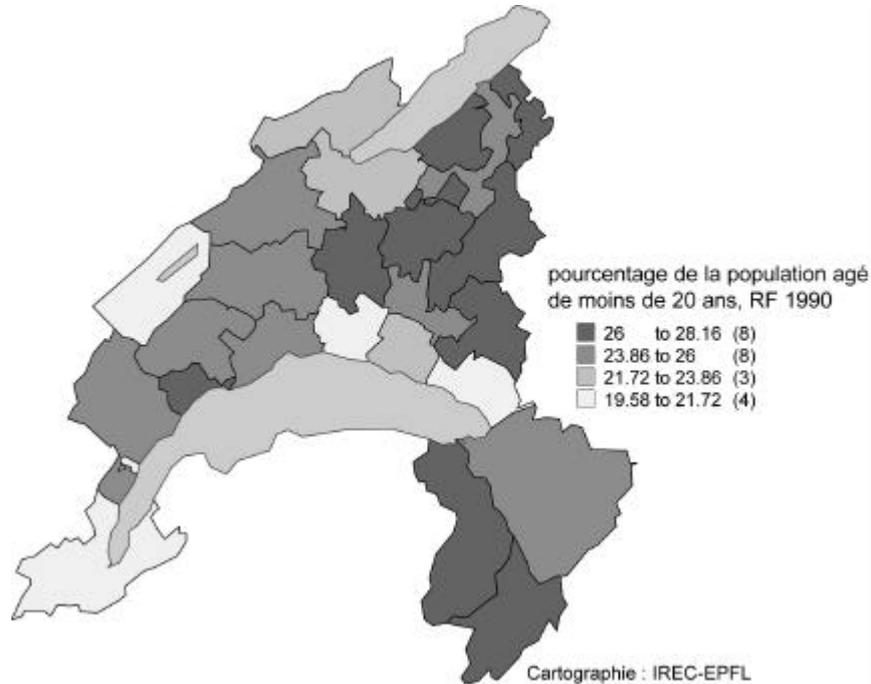
Si en Suisse ces variations sont généralement dues à des taux de natalité différents et à la mobilité résidentielle des habitants au niveau régional, elles relèvent également du phénomène de l'immigration étrangère qui se traduit par l'arrivée de jeunes familles²⁸. Cependant, comme nous le verrons plus loin dans l'analyse de la distribution de la population étrangère, tout nous laisse penser que la logique qui sous-tend la répartition inégale des jeunes dans la métropole lémanique soit due essentiellement au phénomène de périurbanisation et de rurbanisation mais aussi à des taux de natalité différenciés entre urbains et ruraux.

En ce qui concerne les personnes âgées, elles se répartissent également de manière hétérogène sur le territoire métropolitain. D'une manière générale, le vieillissement de la population est dû à la baisse du taux de natalité et à l'augmentation de l'espérance de vie, mais aussi par certains mouvements migratoires. Si l'analyse des données nous montre que les territoires déjà fortement

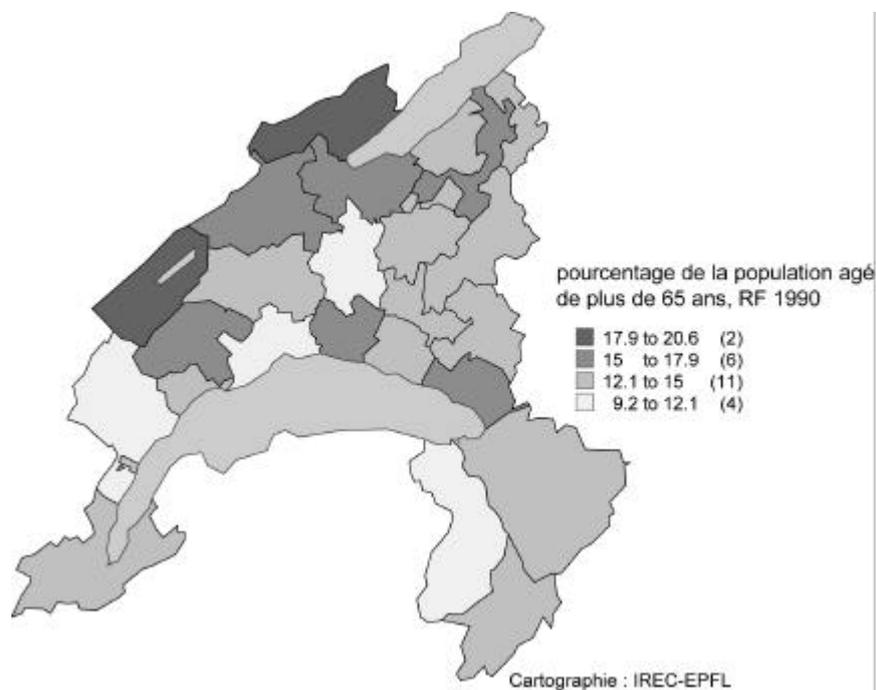
²⁸ Op. cit.

urbanisés de Vevey (18%), Yverdon (16%) et Lausanne (16%), ont une forte proportion de personnes âgées²⁹, on constate le même phénomène dans les districts de Grandson (21%), la Vallée (20%) et de manière plus marginale à Aubonne (16%), Payerne (16%), Lavaux (15%) et Aigle (15%).

Carte 11: Répartition de la population de moins de 20 ans, 1990



Carte 12: Répartition de la population de plus de 65 ans, 1990



²⁹ De nombreuses études montrent que les centres urbains ont une proportion de personnes âgées largement plus élevée que les couronnes suburbaine et périurbaine.

A l'exception de Genève, qui se rajeunit depuis 1980 grâce à un bilan migratoire positif, on constate une tendance à la concentration de personnes âgées dans les centres urbains, ainsi que dans les régions industrielles ou rurales, suite au départ des catégories plus jeunes. Dans certains cas, la sur-représentation des classes âgées pourrait également être le fruit de migrations sélectives liées à une mauvaise répartition spatiale des établissements médico-sociaux ou à la proximité de régions touristiques. Finalement, relevons encore que la répartition des jeunes et des personnes âgées dans la métropole lémanique ne semble pas différer significativement selon les sexes.

5.5 Les catégories socioprofessionnelles

Par regroupement des CSP définies par l'Office fédéral de la statistique, nous avons défini pour la métropole lémanique une typologie de la population active occupée en fonction du lieu de résidence en quatre catégories: les dirigeants, constituées des entrepreneurs, des hauts fonctionnaires, des directeurs, des professions libérales et des professions intellectuelles et d'encadrement, regroupent 14% de la population; les indépendants (9%) regroupent les actifs établis à leur compte dans les domaines de l'agriculture, l'artisanat et le commerce de détail, ainsi que les artistes; les cols blancs (42%) sont composés des professionnels qualifiés ayant achevé une formation technique, commerciale ou sociale avancée et des non-manuels qualifiés qui travaillent dans le secteur privé des services, dans l'administration publique, dans les services administratifs des entreprises industrielles ou dans le tourisme; les cols bleus (34%) rassemblent les employés manuels, ayant terminé un apprentissage et les travailleurs non-qualifiés qui sont employés principalement dans les entreprises industrielles (construction, bois, métaux, etc.) ou, de manière plus marginale, par les poste non-qualifiés du secteur tertiaire (hôtellerie, santé, nettoyage, etc.). En comparaison avec la moyenne suisse qui s'élève pour ces quatre catégories socioprofessionnelle respectivement à 11%, 10%, 44% et 36%, on peut constater que la proportion des dirigeants, dans la métropole lémanique, est sensiblement plus élevée alors que la catégorie des cols bleus et des cols blancs est légèrement sous-représentée.

Une analyse de la distribution spatiale de ces catégories socioprofessionnelles nous montre qu'en premier lieu, les dirigeants sont répartis de façon plus concentrée dans les territoires qui constituent l'axe métropolitain Genève-Vevey-Montreux. Si ces derniers sont particulièrement sur-représentés dans les districts péri-centraux riches de Nyon (22%) et Lavaux (19%) ainsi que dans le canton de Genève (18%), ils sont par contre largement sous-représentés dans les districts peu urbanisés et plus périphériques de la Broye (6%), la Glâne (6%), Payerne (6%), Saint Maurice (6%), Orbe (6%) et la Veveyse (6%). Au-delà de cette différenciation centre-périphérie, on enregistre également une tendance à la répartition inégalitaire des dirigeants selon l'axe est-ouest au profit de la région sous influence genevoise.

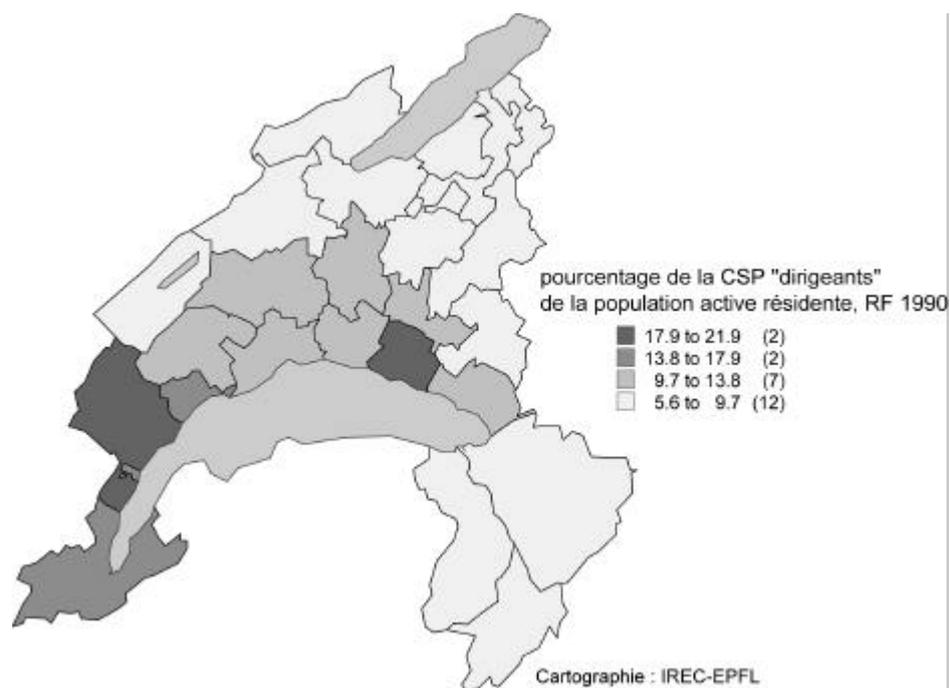
Pour ce qui en est de la catégorie des indépendants, on peut voir que leur répartition avantage largement les espaces qui ne sont pas situés sur l'axe métropolitain Genève-Lausanne-Vevey-Montreux. Ils se concentrent alors dans les districts encore peu urbanisés ou périphériques de la Glâne (18%), Grandson (17%), Oron (17%), Aubonne (16%) et Echallens (16%). A l'inverse, ils sont très peu nombreux dans les territoires les plus urbanisés de Lausanne (7%) Genève (8%), Vevey (9%) et Morges (9%). Dans la mesure où les femmes sont traditionnellement moins nombreuses à se mettre à leur compte, il n'est dès lors pas étonnant que la proportion des indépendants soit également plus importante dans les districts à dominante masculine.

A l'image de la catégorie des dirigeants, les cols blancs sont répartis de façon particulièrement concentrée sur l'axe métropolitain, principalement dans les territoires les plus urbanisés comme Genève (44%), Lausanne (44%), Vevey (43%) et Nyon (43%). Par contre, dans les districts peu

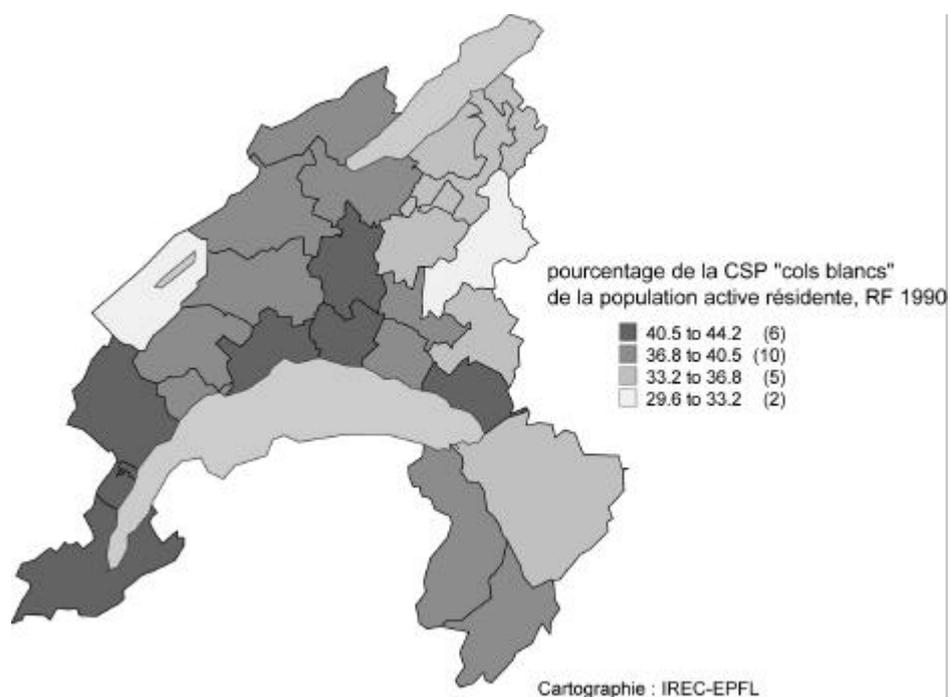
développés et périphériques, la proportion des cols blancs reste faible: ils ne sont que 30% à la Glâne, 33% à la Vallée, 34% à Payerne, 34% à Moudon, 34% à la Broye et 34% à la Veveyse. De même que les entreprises qui les emploient, le plus souvent issues du secteur tertiaire, les cols blancs se concentrent dans les noyaux urbains et leurs couronnes sub- et périurbaines.

Finalement, pour les cols bleus, on peut relever que cette catégorie socioprofessionnelle est largement sur-représentée dans les districts périphériques à vocation industrielle ou touchés de manière plus marginale par le phénomène de tertiarisation de l'économie, tels la Vallée (48%), la Glâne (46%), Payerne (45%), la Broye (45%) ou Monthey (45%). A l'inverse, ils sont sous-représentés dans les districts péricentraux riches de Nyon (24%) et Lavaux (25%), mais aussi plus marginalement dans le canton de Genève (31%) et les districts d'Echallens (31%) et Oron (31%).

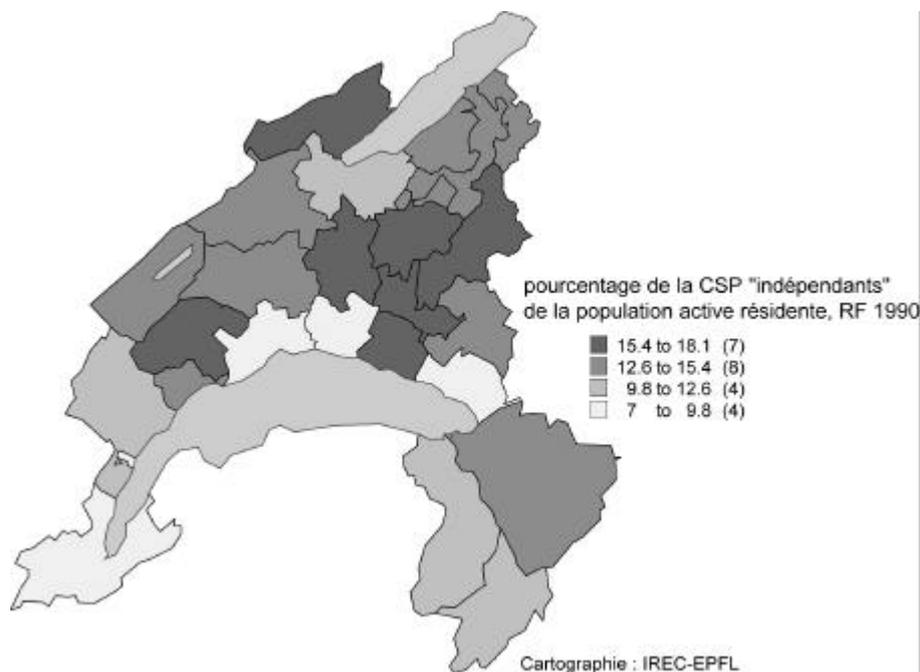
Carte 13: Répartition de la CSP "Dirigeants", 1990



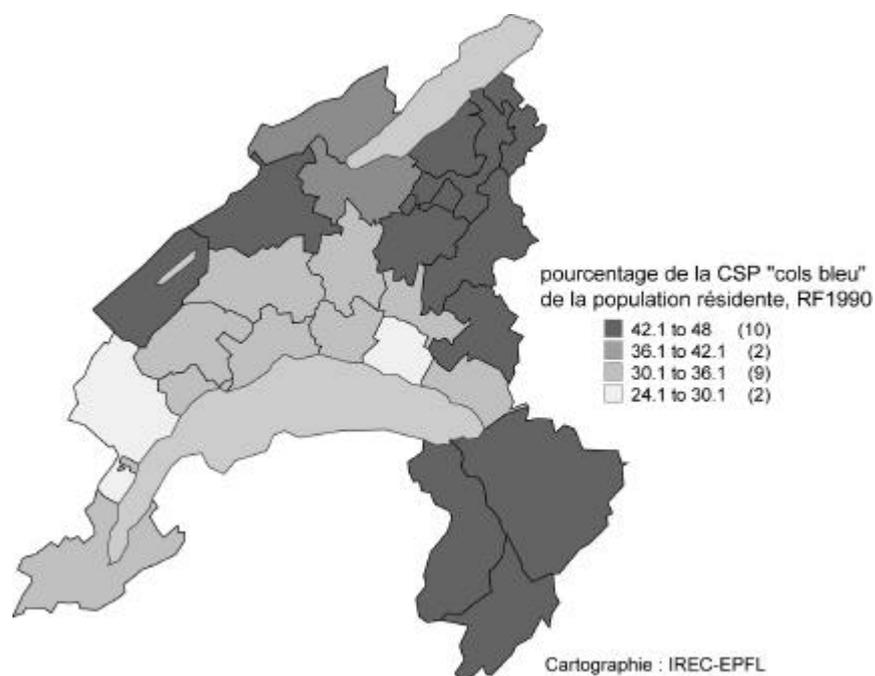
Carte 14: Répartition de la CSP "Cols blancs", 1990



Carte 15: Répartition des CSP "Indépendants", 1990



Carte 16: Répartition des CSP "Cols bleus", 1990



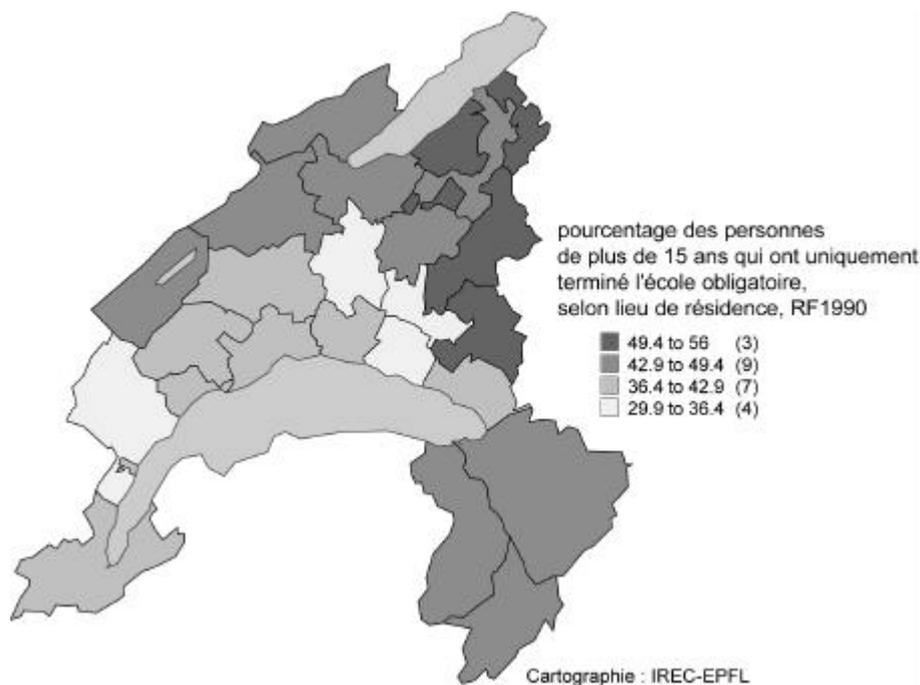
5.6 Le niveau d'instruction

Pour rendre compte du niveau d'instruction en fonction du lieu de résidence, nous avons retenu comme indicateur, d'un côté les personnes de plus de 15 ans sans formation ou qui ont uniquement terminé l'école obligatoire et, d'un autre côté celles qui ont achevé une formation universitaire. Si pour l'ensemble de la population, la première catégorie regroupe 39% de la population, la seconde

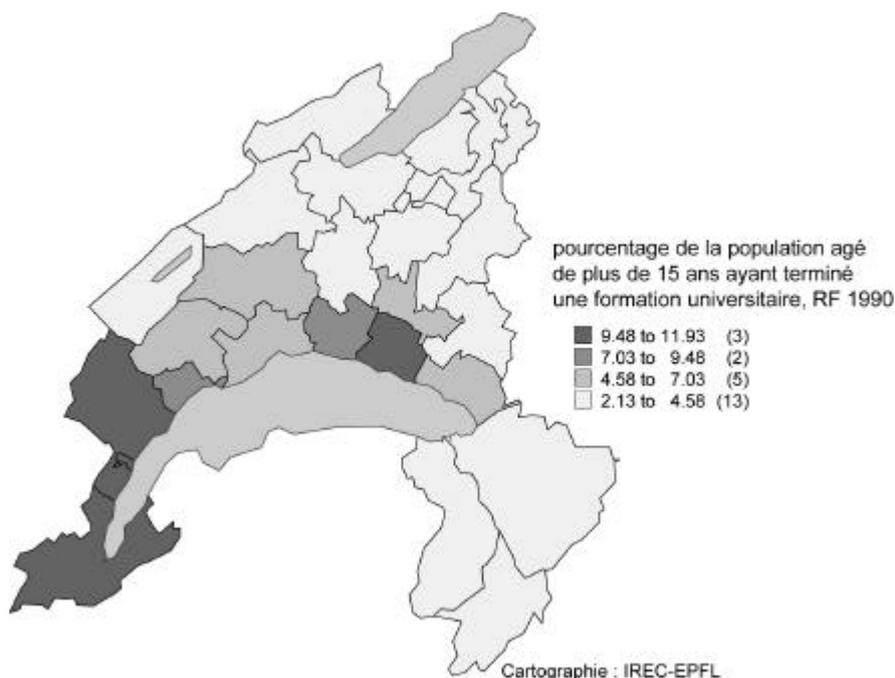
s'élève à 8%. Relevons que pour la Suisse, ces proportions sont équivalentes respectivement à 36% et 5%, soit sensiblement inférieures en matière de formation universitaire.

Lorsque l'on prend en compte la répartition spatiale des personnes de bas niveau éducatif pour l'ensemble des territoires métropolitains, on peut remarquer qu'elles sont largement sur-représentées dans les districts périphériques de la Glâne (56%), la Broye (51%), la Veveyse (50%), St-Maurice (49%), Monthey (48%) et Moudon (48%). A l'opposé, elles sont peu nombreuses dans les districts péri-centraux riches de Nyon (30%) et Lavaux (32%) ainsi que dans les districts centraux de Morges (37%), Genève (38%) et Lausanne (38%).

Carte 17: Répartition des individus avec un niveau de formation école obligatoire, 1990



Carte 18: Répartition des individus avec un niveau de formation universitaire, 1990



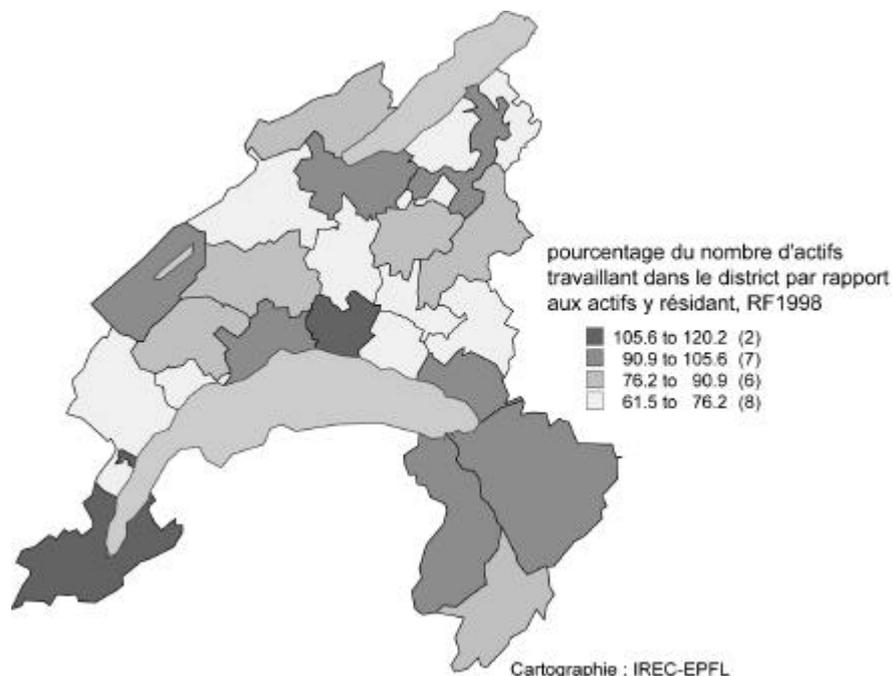
En ce qui concerne les universitaires, on constate le phénomène inverse. Les districts péricentraux riches de Nyon (12%) et Lavaux (10%) ainsi que le canton de Genève (12%) en comprennent la plus grande proportion, alors que les régions périphériques de la Vallée (2%), Payerne (2%), la Glâne (2%), la Veveyse (2%), Orbe (3%), Moudon (3%), la Broye (3%), St-Maurice (3%) et Grandson (3%) sont largement sous-représentés.

Si ces résultats reflètent l'hétérogénéité de la métropole lémanique en matière de niveau d'éducation, ils expriment également de manière indirecte les logiques qui animent le marché de l'emploi et les besoins de l'économie en matière de qualification. De nombreuses études montrent que les populations à haut niveau d'éducation sont attirées par les centres urbains et leurs couronnes sub- et périurbaines dans lesquels se concentrent la plupart des emplois à haut niveau de qualification. Comme nous l'avons vu, ces résultats expriment également la forte corrélation que l'on peut mesurer traditionnellement entre le niveau d'instruction et les catégories socioprofessionnelles. Ces données révèlent également une forme d'exode des cerveaux du monde rural au profit des zones urbaines.

5.7 Emplois et secteurs d'activités

Pour rendre compte de la manière avec laquelle les emplois sont distribués dans la métropole lémanique nous avons retenu comme indicateur pour chaque district le rapport entre le nombre des actifs occupés travaillant dans la commune et le nombre des actifs occupés qui y sont domiciliés³⁰. Ce rapport met en évidence pour chaque district son caractère pourvoyeur ou au contraire consommateur d'emploi. Pour l'ensemble des districts retenus et sous influence métropolitaine, ce coefficient est égal à 100%.

Carte 19: Répartition des emplois, 1998



³⁰ Notons ici que les chômeurs ne sont pas considérés comme des actifs occupés.

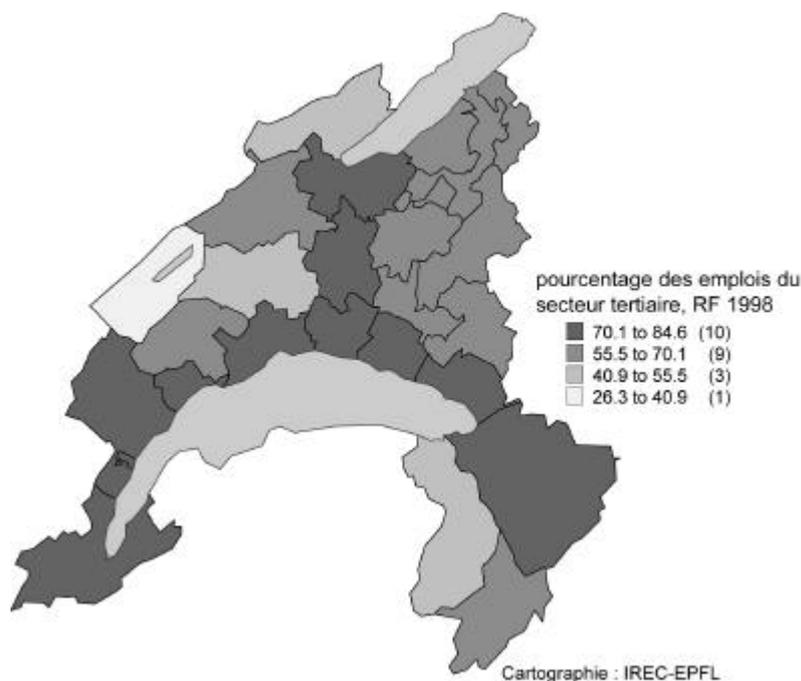
D'une manière générale, les principaux districts pourvoyeurs d'emploi sont les régions centrales de Lausanne (120%) et Genève (108%), ainsi que de manière plus marginale celles de Payerne (102%), Monthey (101%) et Morges (98%). A l'inverse, les districts d'Echallens (62%), Nyon (63%), Lavaux (63%), la Veveyse (71%), Oron (72%), Rolle (74%), la Broye (74%) et Orbe (76%) sont ceux qui affichent les plus grand déficit de postes de travail par rapport à la population active. Cela démontre également, de manière plus indirecte, le caractère plutôt résidentiel de ces districts dont une large partie de leur actifs travaillent dans les deux territoires les plus urbanisés de la métropole, soit Genève et Lausanne.

A l'image de la Suisse, l'évolution de la métropole lémanique a été marquée par la restructuration de son économie qui s'est soldée par un développement progressif du secteur tertiaire au détriment du secteur secondaire et surtout primaire. Afin de rendre compte de la situation récente, nous avons retenu comme indicateur la proportion des emplois des secteurs tertiaires et secondaires, le secteur primaire pratiquement négligeable n'a pas été pris en compte.

Pour l'ensemble des postes de travail des deux principaux domaines d'activité, la proportion des emplois du secteur tertiaire s'élève à 79%, alors que ce chiffre n'est équivalent qu'à 71% pour l'ensemble de la Suisse. Il semble donc que le phénomène de tertiarisation de l'économie se soit manifesté de manière particulièrement affirmée dans la métropole lémanique.

Une analyse des résultats en fonction des différents territoires métropolitains nous montre que la nature des emplois disponibles est sensiblement différente selon les régions. Comme l'on pouvait s'y attendre, le poids du secteur tertiaire est particulièrement élevé dans les territoires centraux fortement urbanisés, tels Lausanne (85%) Genève (83%) et Vevey (82%) et de manière plus marginale dans les districts péri-centraux de Nyon (79%) et Rolle (79%). Par contre, les emplois de service sont peu nombreux dans les régions périphériques, à vocation rurale ou industrielle comme la Vallée (26%), Monthey (52%), Grandson (54%), Orbe (57%), la Broye (59%), Moudon (60%) et la Veveyse (60%).

Carte 20: Répartition des emplois du secteur tertiaire, 1998



Lorsque l'on analyse de façon plus détaillée la localisation des entreprises de service, on constate généralement que les services aux entreprises, qui présentent généralement un haut niveau de qualification et une forte valeur ajoutée, mais aussi de façon plus marginale les services sociaux (administration publique, l'enseignement, la santé, culture, assainissement, voirie, etc.) sont souvent largement sur-représentés dans les plus grands centres urbains et leur voisinage immédiat. A l'inverse, les services personnels, comme la restauration et l'hôtellerie sont fortement concentrés dans les régions touristiques³¹.

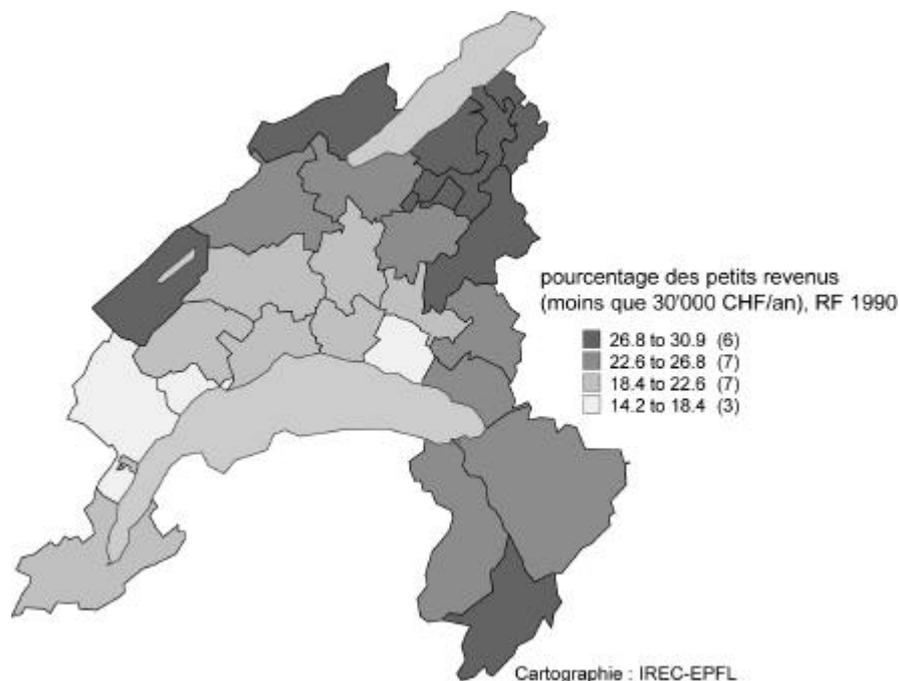
5.8 Les classes de revenus

La statistique de l'impôt fédéral direct porte sur les revenus des personnes physiques soumise à l'impôt et classe ces personnes selon les classes de revenus net. Pour rendre compte du niveau de revenus de la population, nous n'avons retenu comme indicateur la proportion de contribuables ayant un revenu net de moins de 30'000 CHF et ceux qui gagnent plus de 75'000 CHF.

D'une manière générale, pour l'ensemble de la métropole lémanique, la proportion des petits revenus s'élève à 21%, soit pratiquement la même proportion que pour l'ensemble de la Suisse (20%). Par contre, les personnes à haut revenus y sont largement sur-représentées (21%) par rapport à la moyenne suisse (15%).

Une analyse plus fine par districts nous montre que la répartition des riches et des pauvres n'est pas homogène. En effet, les personnes ayant des revenus nets inférieurs à 30'000 CHF sont les plus nombreuses dans les districts périphériques de Grandson (31%), la Glâne (29%), la Vallée (29%), Payerne (28%), St-Maurice (27%) et la Broye (27%). A l'inverse, elles sont sous-représentées dans les régions péri-centrales riches, comme Nyon (14%), Lavaux (17%) et Rolle (18%).

Carte 21: Répartition des petits revenus, 1990

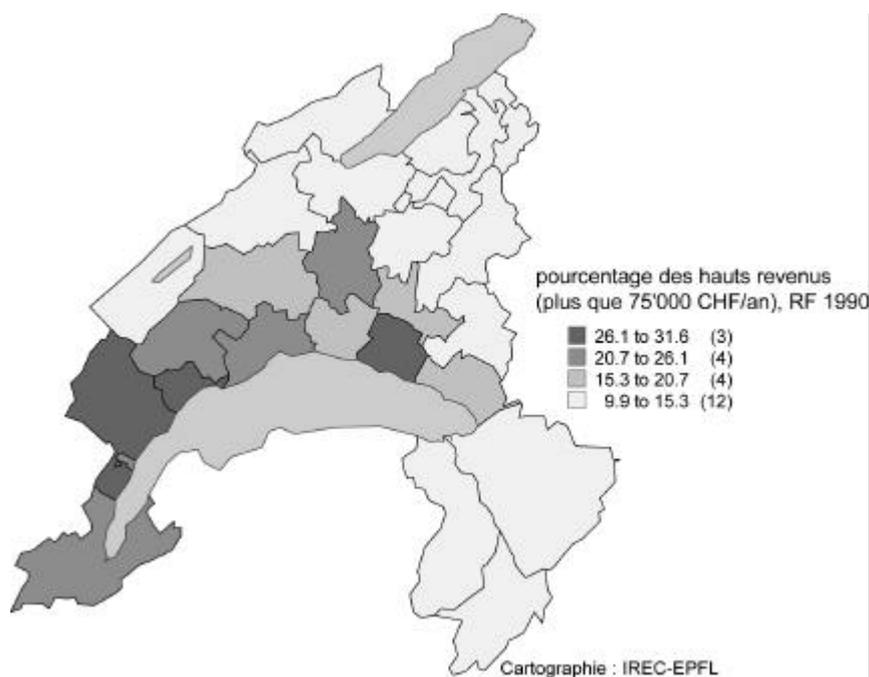


Pour les hauts revenus, on assiste selon nos attentes à un phénomène pratiquement inverse. Les personnes qui gagnent plus de 75'000 CHF sont concentrées dans les districts péri-centraux riches,

³¹ Op. cit.

comme Nyon (32%), Lavaux (29%) et Rolle (28%) et centraux de Genève (25%). Cependant, ces contribuables sont sous-représentés dans les régions périphériques de St-Maurice (10%), la Glâne (10%), la Broye (11%), la Veveyse (12%), Monthey (12%), Payerne (12%) et Grandson (13%). Comme on peut le remarquer, la répartition des classes de revenus entre les différents districts est largement corrélée à la répartition des personnes selon leur classes socio-économique et leur niveau d'éducation. En effet, les hauts niveau d'éducation, les catégories socioprofessionnelles élevées et les revenus supérieurs se concentrent à proximité des deux centres de la métropole, soit dans les aires périurbaines les mieux préservée des effets de la métropolisation et des nuisances qu'elle induit.

Carte 22: Répartition des grands revenus, 1990



5.9 La taille des ménages

D'une manière générale, le nombre moyen de personnes vivant dans des ménages privés s'est sensiblement réduit au cours de ce siècle. Si cela est le fruit du vieillissement de la population, un nombre croissant de personnes âgées vivant seules et de couples âgés sans enfants, ce phénomène est également dû à la baisse de la natalité, mais aussi à la décohabitation plus rapide des enfants hors du foyer parental et une augmentation des divorces. Il n'est dès lors pas étonnant que dans la métropole lémanique, la taille moyenne des foyers privés ne s'élève aujourd'hui qu'à 2.2 personnes, soit légèrement en dessous de la moyenne suisse (2.3). Pour rendre compte de la distribution des ménages en fonction de leur taille pour l'ensemble de la métropole lémanique, nous avons sélectionné comme indicateurs la proportion des ménages privés de plus de trois personnes et ceux de moins de trois personnes qui comprennent une large proportion de personnes vivant seules³².

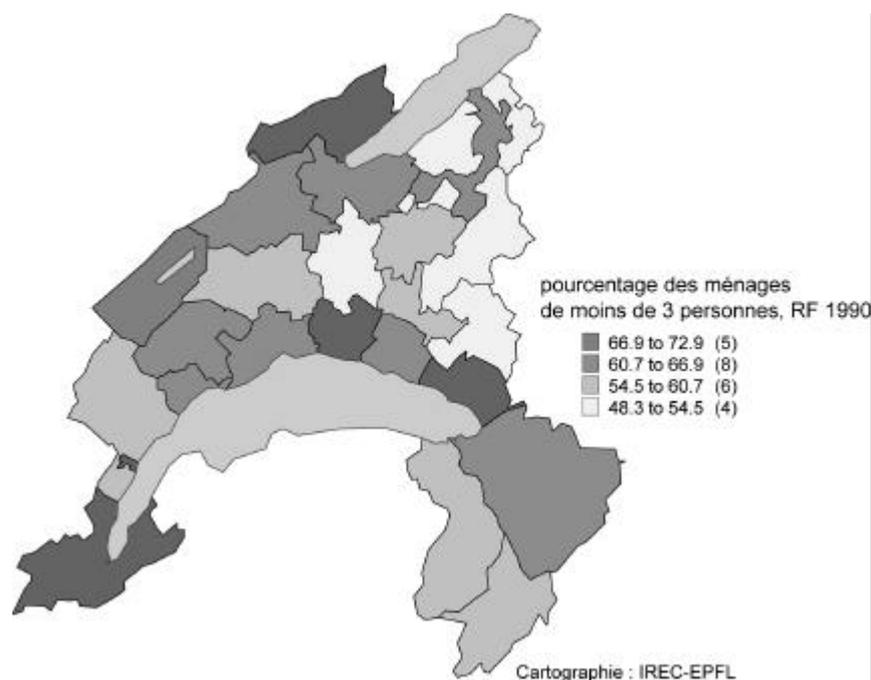
Pour ce qui en est des ménages de grande taille, ils se concentrent essentiellement dans les territoires périphériques et périurbains peu urbanisés de la Glâne (33%), la Broye (29%), Echallens (29%), St-Maurice (26%), Oron (26%), la Veveyse (26%) et Moudon (25%). A

³² Il s'agit de la proportion des personnes vivant seule par rapport à l'ensemble des personnes vivant dans des ménages privés.

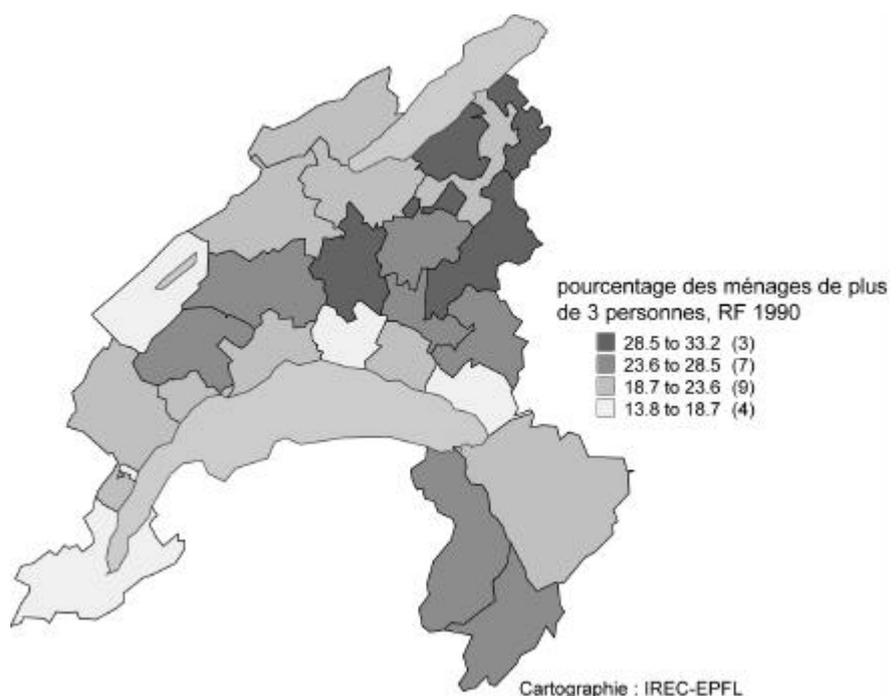
l'inverse, ils sont moins nombreux dans les régions centrales de Lausanne (14%), Vevey (16%) et Genève (17%).

Une analyse de la répartition des ménages de moins de trois personnes montre que l'on assiste au phénomène opposé. Ils représentent plus de 68% des ménages privés résidant dans les trois plus grand centres urbains, mais aussi dans les districts de la Vallée et Grandson qui abritent, comme nous l'avons vu, une forte proportion de personnes âgées. Par contre, ils sont sous-représentés dans les districts périphériques et péricentraux de la couronne lausannoise: la Glâne (48%), la Broye (53%), Echallens (54%), la Veveyse (54%), St-Maurice (57%), Cossonay (57%) et Oron (58%).

Carte 23: Répartition des petits ménages, 1990



Carte 24: Répartition des grands ménages, 1990



Il n'est dès lors pas étonnant que les trois centres métropolitains soient également les territoires qui abritent le plus grand nombre de personnes vivant seules. Si elles sont fortement concentrées à Lausanne (21%), Genève (18%) et Vevey (18%), mais aussi à Grandson (21%) et la Vallée (15%), elles sont par contre sous-représentées dans les districts périphérique de la Glâne (7%), la Broye (8%), Orbe (9%), la Veveyse (9%) et les territoires péricentraux autour de Lausanne. Echallens n'en abrite que 8%, Oron et Cossonay 9%.

Ces résultats corroborent le fait que traditionnellement les ménages sont petits dans les centres urbains. En effet, les agglomérations attirent comparativement plus de personnes âgées, de célibataires et de familles de taille réduite. On constate le même phénomène dans certaines régions périphériques vieillissantes ou dans des territoires à vocation touristique qui sont susceptibles d'occuper relativement plus de jeunes et de célibataires et de stimuler une immigration de personnes âgées.

Cependant, on observe généralement que les foyers ont tendance à s'accroître lorsque l'on se dirige vers les couronnes sub- et périurbaines. La taille moyenne maximale étant mesurée le plus souvent dans les communes rurales. Souvent l'accroissement de la taille induit également une recomposition des ménages. Les petits ménages sont souvent composés d'un couple ou d'un parent seul avec ou sans enfants. En s'agrandissant, les foyers peuvent intégrer des personnes, apparentées ou non, qui ne font pas partie du noyau familial de base.

5.10 La taille des logements

Pour rendre compte de la taille des logements, nous avons retenu comme indicateurs la superficie moyenne des logements, mesurée en mètre carrés de surface habitable, ainsi que la proportion des habitations de moins de trois pièces et de plus de quatre pièces.

En ce qui concerne la taille moyenne des logements (surface habitable) dans la métropole lémanique, on constate qu'elle est équivalente à 87m², soit 40m² par habitant. Ces chiffres sont proche de la moyenne suisse, qui se situe à respectivement 93m² et 39m².

Lorsque l'on analyse la répartition de la taille moyenne des logements en fonction des différents territoires métropolitains, on peut remarquer que les logements sont de plus petite taille dans les districts centraux de Lausanne (75m²), Genève (85m²) et Vevey (85m²), mais aussi dans la région à vocation touristique d'Aigle (85m²). A l'inverse, les logements sont les plus vastes dans les districts péricentraux d'Oron (111m²), Echallens (111m²), Cossonay (105m²) et Nyon (104m²).

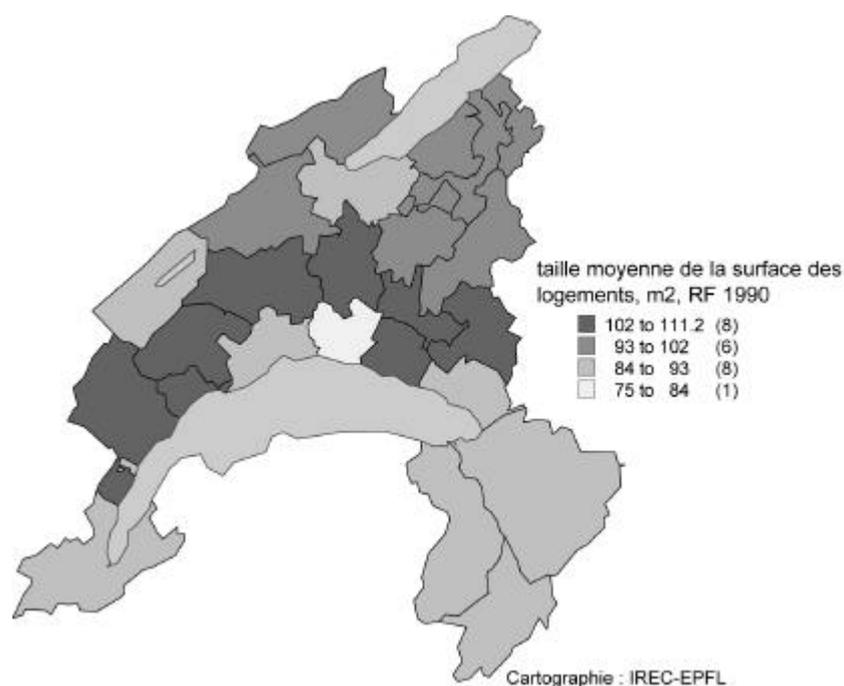
On rencontre pratiquement le même phénomène lorsque l'on analyse la répartition spatiale des habitations selon le nombre de pièces. Les logements de moins de 3 pièces sont concentrés dans les deux centres de Lausanne (40%), Genève (39%) et de manière plus marginale à Vevey (31%). Ils sont par contre sous-représenté dans les districts péricentraux de la couronne lausannoise, à Oron (14%), Echallens (15%) et Cossonay (17%) et dans les régions périphériques de la Broye (15%), la Glâne (16%) et Payerne (17%). En matière de grands appartements, de plus de quatre pièces, la situation s'inverse. Ils sont concentrés dans les districts péricentraux d'Oron (37%), Echallens (36%), Aubonne (32%), Nyon (31%), Cossonay (31%) et largement sous-représentés à Lausanne (12%), Genève (17%) et Vevey (17%).

La taille des logements, qu'elle se mesure en surface habitable moyenne ou en fonction du nombre de pièce, est un indicateur social et démographique révélateur. Il reflète habituellement des mécanismes de différenciation spatiale qui suivent globalement une logique de type centre-

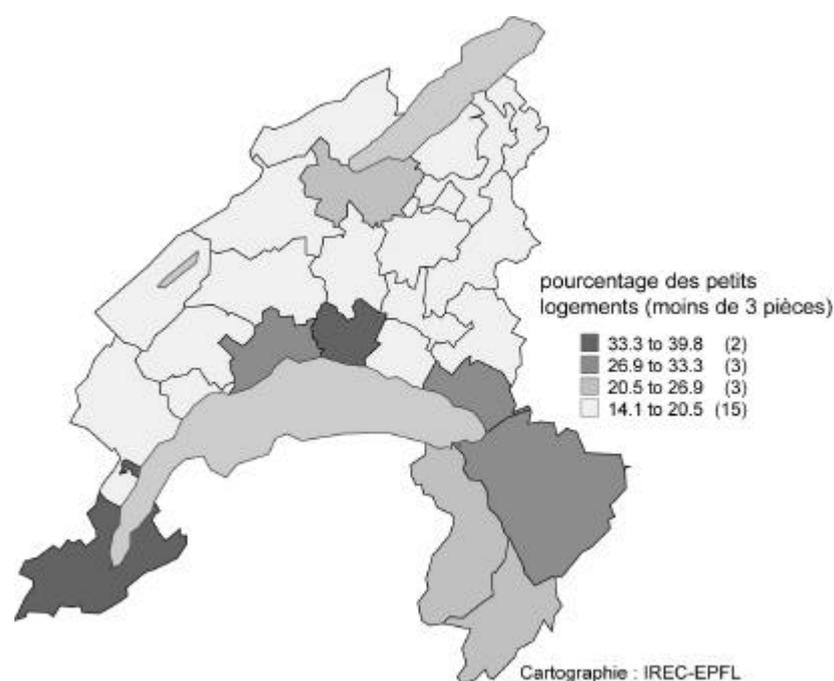
périphérie. A l'intérieur des régions urbanisées, on peut mesurer une différenciation de type radiale: plus on s'éloigne du centre, plus la taille des logement augmente. Au-delà de cette forte tendance, des mécanismes plus circulaires qui s'appuient sur les disparités socio-économiques des couronnes urbaines, les logement étant plus spacieux dans les zones périurbaines riches que dans les banlieues sub-urbaines généralement plus défavorisées.

Ensuite, à l'extérieur des agglomérations, la taille des habitations augmente généralement avec la distance, mais dépend aussi de la vocation des territoires faiblement urbanisés. Les logements restent proportionnellement plus petits dans les régions périphériques touristiques et industrielles que dans les zones plus rurales.

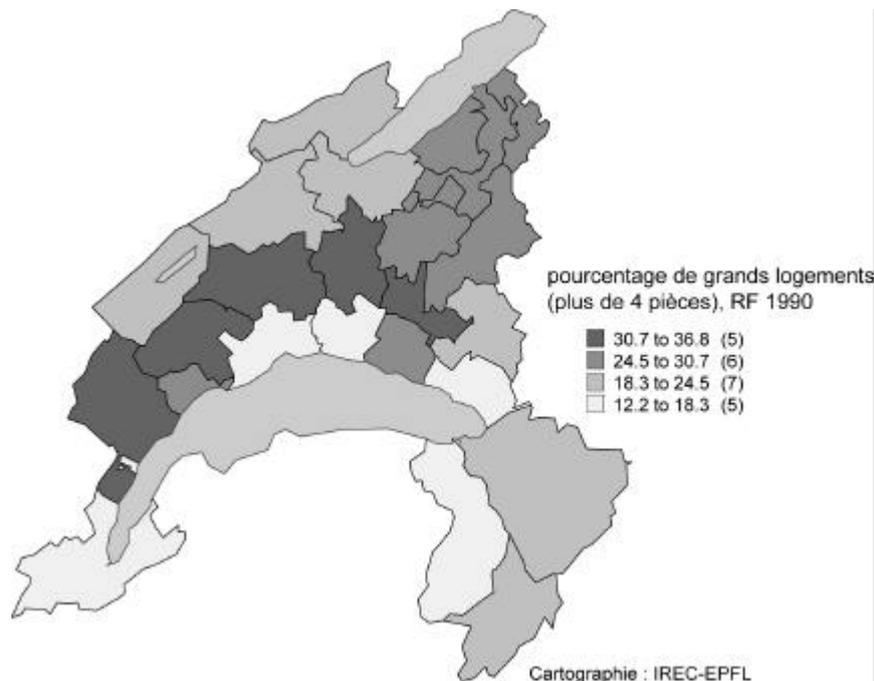
Carte 25: Répartition des logements selon surface



Carte 26: Répartition des petits logements, 1990



Carte 27: Répartition des grands logements, 1990



5.11 La diversité culturelle

Pour traiter de la question de la diversité culturelle, mais aussi de l'ouverture sur le monde de la métropole lémanique, nous avons retenu deux indicateurs: le pourcentage d'étrangers par rapport à la population résidente ainsi que la proportion des actifs occupés qui parlent anglais au travail³³.

Si la Suisse est un pays d'immigration depuis longtemps, il semble que ce phénomène se soit quelque peu accéléré depuis le début des années 1960. Evoluant par vagues successives en fonction de conjonctures économiques (récessions) et politiques (contrôle de l'immigration). Depuis le début des années 1980, la part des immigrants européens (Italie, Espagne, Portugal) a largement baissé au profit d'autres nationalités (Ex-yougoslavie, Turquie, Asie, Afrique) et ce particulièrement à cause du phénomène des requérants d'asile. Si une petite partie des immigrés appartient aux catégories socioprofessionnelles supérieures, la majorité d'entre eux occupent des positions sociales moins élevées et travaillent essentiellement dans la construction, l'industrie l'hôtellerie et la restauration.

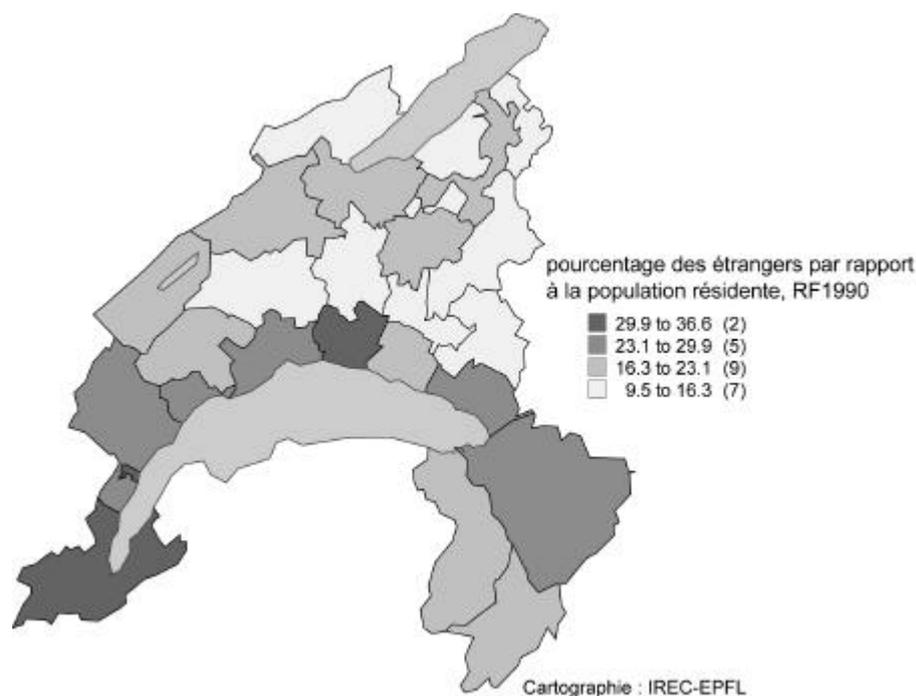
Si à l'échelle de la Suisse, la proportion des étrangers est de 19%, elle s'élève à près de 30% pour l'ensemble de la métropole lémanique. Cependant, une analyse plus fine de la distribution des étrangers en fonction des différents territoires métropolitains nous montre qu'ils sont tout particulièrement concentrés dans le canton de Genève (37%), à Lausanne (30%) et Vevey (30%), mais aussi de manière plus marginale dans les districts péri-centraux de Nyon (28%), Morges (27%) et Rolle (25%) et le district périphérique à vocation touristique d'Aigle (27%). Par contre, ils sont peu représentés dans les districts de la couronne périurbaine lausannoise, à Oron (10%), Echallens (11%) et Cossonay (15%) ainsi que dans les districts périphériques de la Glâne (10%), la Veveyse (10%), la Broye (11%) et Grandson (12%).

³³ Par rapport à l'ensemble des personnes actives occupées qui ont fourni une indication sur la langue au travail.

Relevons qu'en Suisse la distribution des étrangers suit traditionnellement une double logique: celle de la spécificité des différents marchés régionaux de l'emploi et celle de la proximité culturelle. D'un côté, la répartition de la population étrangère suit une logique centre-périphérie et les étrangers se concentrent dans les centres urbains et leur couronne sub-urbaine, dans notre cas essentiellement à Genève, Lausanne et Vevey. D'un autre côté, on remarque que la métropole lémanique attire plus certaines nationalités que d'autres pour des raisons de rapprochement culturel et linguistique. Il n'est dès lors pas étonnant que le groupe des langues ibériques (espagnol, portugais) soit sur-représenté en Suisse romande. A l'inverse, le groupe des langues slaves (serbe, croate, pays de l'est) et de manière plus marginale celui des langues turques (turc, kurde) est sous-représenté. Pour terminer, notons que la proportion particulièrement élevée des étrangers à Genève et dans sa couronne périurbaine (Nyon) est aussi le résultat de l'engagement international de cette capitale, siège de nombreuses institutions et organisations internationales à vocation politique, sociale, économique et financière.

Si la cohabitation entre suisses et étrangers est propice au développement d'une certaine multiculturalité, la langue anglaise parlée au travail est également un bon indicateur d'ouverture à l'altérité. Il exprime cependant aussi une tendance à la mondialisation progressive des échanges entre nations qui se développe plus particulièrement dans les réseaux métropolitains performants. La répartition des actifs qui parlent anglais dans le cadre de leur activités professionnelles n'est pas homogène au sein de la métropole lémanique. Ils sont largement concentrés dans le canton de Genève, dans les régions sous influence genevoise de Nyon et Rolle, ainsi que dans les district centraux de Vevey, Lausanne, et de manière plus marginale, dans la région périphérique et touristique d'Aigle. Relevons encore ici que les personnes qui parlent anglais au travail se répartissent essentiellement en trois catégories: celles qui entretiennent des relations professionnelles régulières avec des collègues, des confrères ou des milieux d'intérêt étrangers (commerce, services, relations internationales, etc.), celles dont la profession les met en contact avec des clients étrangers (tourisme, transports, etc.) et celles, de langue maternelle étrangère, qui ont encore des difficultés à s'exprimer dans une langue nationale.

Carte 28: Répartition de la population étrangère, 1990



5.12 La mobilité spatiale et la pendularité

Les transformations sociales et économiques, mesurées en Suisse ces dernières années, se sont traduites par une augmentation drastique de la mobilité spatiale de la population. Que cela soit dans les domaines professionnels, éducatifs, domestiques ou des loisirs, les suisses parcourent des distances de plus en plus grandes et se déplacent de plus en plus vite. La croissance de la mobilité porte moins sur le nombre de déplacements que sur les distances parcourues. Par ailleurs, en Suisse, plus de 50% de la mobilité spatiale (distances parcourues) est le fruit de déplacements touristiques ou liés aux loisirs. La large majorité des déplacements (68%) se font en voiture³⁴.

Pour traiter de la question de la mobilité spatiale dans la métropole lémanique, nous nous sommes attachés à rendre compte plus spécifiquement du domaine des déplacements professionnels. Bien que cette forme de mobilité ne représente qu'un cinquième des distances parcourues par la population, elle représente néanmoins un nombre important de trajets régulièrement effectués. La restructuration progressive de l'économie suisse qui s'est traduite, entre autres, par une tertiarisation des activités et une augmentation progressive des échanges économiques avec l'étranger, a été le moteur d'une augmentation rapide de la mobilité spatiale lié à l'exercice des activités économiques. De plus en plus d'actifs effectuent des trajets importants pour se rendre à leur travail, déplacements qui impliquent souvent de franchir la limite de leur commune de résidence.

Afin de rendre compte de ce phénomène, nous avons retenus trois indicateurs. En premier lieu, le taux de pendulaires émigrants, qui est la proportion des actifs occupés qui travaillent à l'extérieur de leur commune de résidence. En second lieu, le taux de pendulaires immigrants, qui représente le pourcentage d'immigrants travaillant dans la commune par rapport à l'ensemble des actifs occupés dans la commune. Finalement, le pourcentage des frontaliers, qui traduit le rapport entre les travailleurs frontaliers et la population active occupée dans la commune.

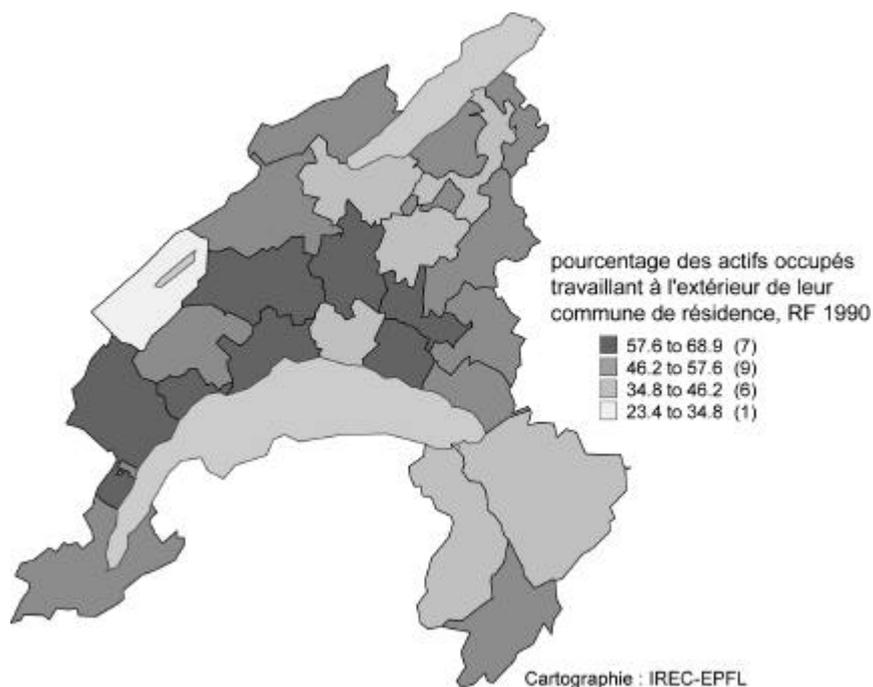
En ce qui concerne le taux de pendulaires émigrants, on constate qu'il est le plus important dans les districts de Nyon (68%) et Rolle (61%) sous influence genevoise et des districts de la couronne lausannoise de Morges (69%), Lavaux (66%), Echallens (65%), Cossonay (63%) et Oron (63%). Par contre, il est le plus bas dans les districts périphériques de la Vallée (23%), Aigle (41%), Payerne (41%), Yverdon (42%) et Monthey (42%).

La proportion des pendulaires émigrants nous renseigne largement sur l'intensité de la mobilité spatiale professionnelle dans les différentes régions de la métropole lémanique. D'une manière générale, on constate que l'orientation extérieure des actifs est la plus importante dans les régions périurbaines récemment urbanisées qui ont une vocation essentiellement résidentielle. Cependant, relevons que, toute proportion gardée, l'augmentation des pendulaires émigrants est aujourd'hui la plus forte dans les centres fortement urbanisés. Ces derniers émigrent vers des zones sub- ou périurbaines pourvoyeuse d'emploi ou vers d'autres centres urbains devenus accessibles grâce au développement des liaisons routières ou ferroviaires.

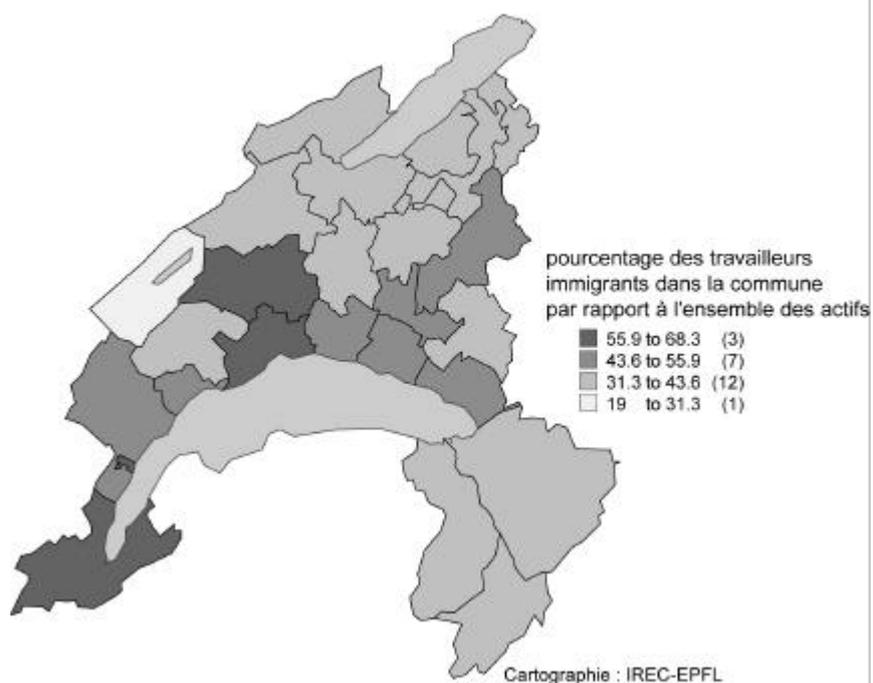
Pour ce qui en est des pendulaires immigrants, on peut remarquer qu'ils sont largement sur-représentés dans les régions centrales de Genève (56%), Lausanne (55%) et Vevey (50%), mais aussi dans les districts péricentraux de Morges (68%) et Cossonay (56%). A l'inverse, ils sont peu concentrés dans les territoires périphériques de la Vallée (19%), Orbe (32%), Grandson (34%), Moudon (36%), Yverdon (37%), Aigle (38%) et la Veveyse (38%). En plus d'être un indice de mesure de la mobilité, le taux de pendulaires immigrants nous renseigne sur l'étendue, l'attractivité ou l'accessibilité du marché de l'emploi selon la région considérée.

³⁴ Chiffres de 1994, Annuaire Statistique de la Suisse 2000 (OFS).

Carte 29: Travailleurs émigrants, 1990



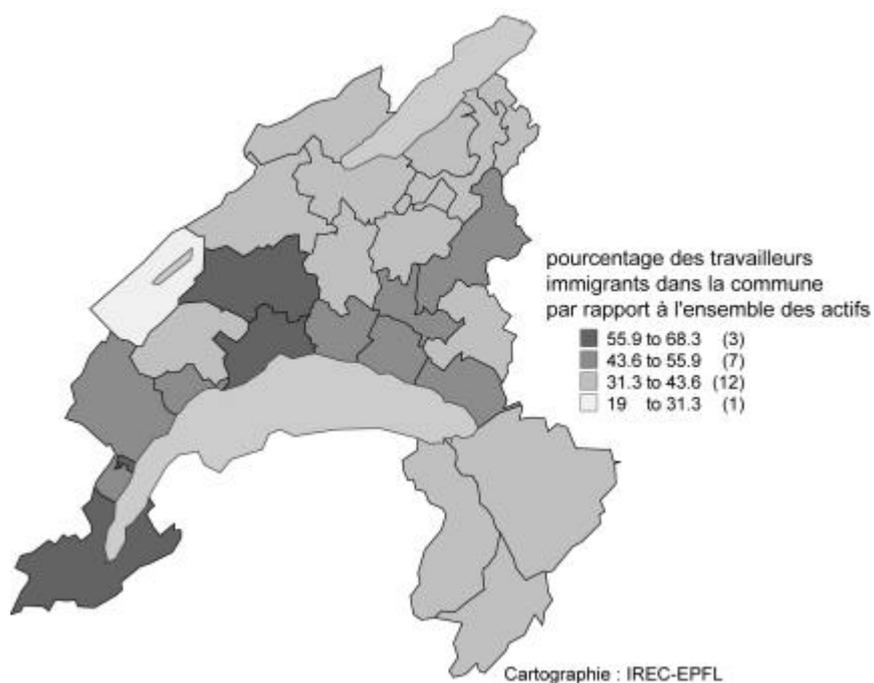
Carte 30: Travailleurs immigrants, 1990



Finalement, en ce qui concerne les frontaliers, ils doivent être considérés comme des pendulaires immigrants domiciliés à l'étranger. A l'échelle du pays, cette population travaille le plus souvent à proximité des frontières, dans les régions limitrophes. Dans la métropole lémanique, il n'est dès lors pas étonnant qu'ils soient particulièrement nombreux à Genève (13%) et Nyon (14%), mais aussi dans les districts périphériques de la Vallée (33%), Orbe (14%), Grandson (9%) et Monthey

(6%). Par contre, on constate que dans les territoires métropolitains éloignés de la frontière ou dans ceux qui sont séparés de la France par le lac Léman, le taux de frontaliers est très bas, voir nul. En pleine croissance depuis les années 1960, le phénomène des frontaliers révèle les écarts en matière de développement économique que l'on peut mesurer entre la métropole lémanique et les régions françaises frontalières (Haute-Savoie, Ain, Jura) qui sont faiblement urbanisées et économiquement marginalisées. Enfin, la croissance récente du nombre de frontaliers reflète une tendance à la croissance de ces disparités.

Carte 31: Travailleurs frontaliers, 1990



6 Analyse en composantes principales

Dans le chapitre précédent, nous avons essayé de dresser le profil de la métropole lémanique au moyen d'un certain nombre d'indicateurs de type démographique, économique, social et spatial. Nous avons vu de quelle manière ces différents indices variaient en fonction des unités territoriales métropolitaines, définies à l'exception du canton de Genève, sur la base des limites de districts.

Nous allons voir maintenant, en prenant cette fois comme unité territoriale les communes métropolitaines, s'il est possible, de trouver une structure sous-jacente nous permettant de mieux comprendre les liens qui unissent les différentes données.

Si la corrélation simple ou partielle permet de mesurer la dépendance linéaire entre deux variables en tenant compte ou non de l'influence des autres variables, ce type d'analyse offre difficilement une vue d'ensemble des relations entre les variables. Nous allons donc recourir à une analyse en composante principale (ACP)

Ce type d'analyse transforme les variables originales en de nouvelles variables non-corrélées entre elles. Les nouvelles variables sont alors appelées composantes principales et ont la forme d'une combinaison linéaire des variables originales. Les composantes principales sont ordonnées par ordre décroissant de variance, la première composante expliquant la plus grande variabilité.

Les indicateurs sélectionnés nous permettent de rendre compte de trois dimensions complémentaires des territoires communaux: une dimension socio-démographique, une dimension socio-économique et une dimension socio-spatiale. Au total, plus de vingt indicateurs ont été retenus (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 1: Liste des variables de l'analyse en composante principale

	Indicateurs socio-démographiques
POP	Population, 1990
DENSITE	Densité de population, 1990
EVOLPOP	Evolution de la population, 1990-1999
FEMME	% de femmes, 1990
ETR	% d'étrangers, 1990
JEUNE	% de jeunes (0-20 ans), 1990
VIEUX	% de personnes âgées (>65 ans), 1990
UNI	% de personnes ayant terminé au moins une formation universitaire, 1990
ECOBL	% de personnes ayant terminé au plus l'école obligatoire, 1990
PETITMEN	% de ménages privés de une et deux personnes, 1990
GRANDMEN	% de ménages privés de quatre personnes et plus, 1990
	Indicateurs socio-économiques
DIRIG	% de dirigeants, 1990
INDEP	% d'indépendants, 1990
COLBLAN	% de cols blancs, 1990
COLBLEU	% de cols bleus, 1990
PETITREV	% de personne ayant un revenu net inférieur à 30'000 CHF, 1990
GRANDREV	% de personne ayant un revenu net supérieur à 75'000 CHF, 1990
TERTIAIR	% des emplois du secteur tertiaire, 1990
EMPLOI	Taux des emplois par rapport à la population active, 1990
	Indicateurs socio-spatiaux
SURFLOG	Surface moyenne des logements, 1990
PETITLOG	% de logements de une et deux pièces, 1990
GRANDLOG	% de logements de cinq pièces et plus, 1990
EMIGR	% des pendulaires émigrants, 1990
IMMIGR	% des pendulaires immigrants, 1990

Dans le but de réduire au maximum la dimension du problème sans perdre trop d'information, nous n'avons retenu que les deux premières composantes. Ensuite, nous avons modifié les composantes pour qu'elles soient optimales à l'aide de rotation (méthode varimax qui minimise le nombre de

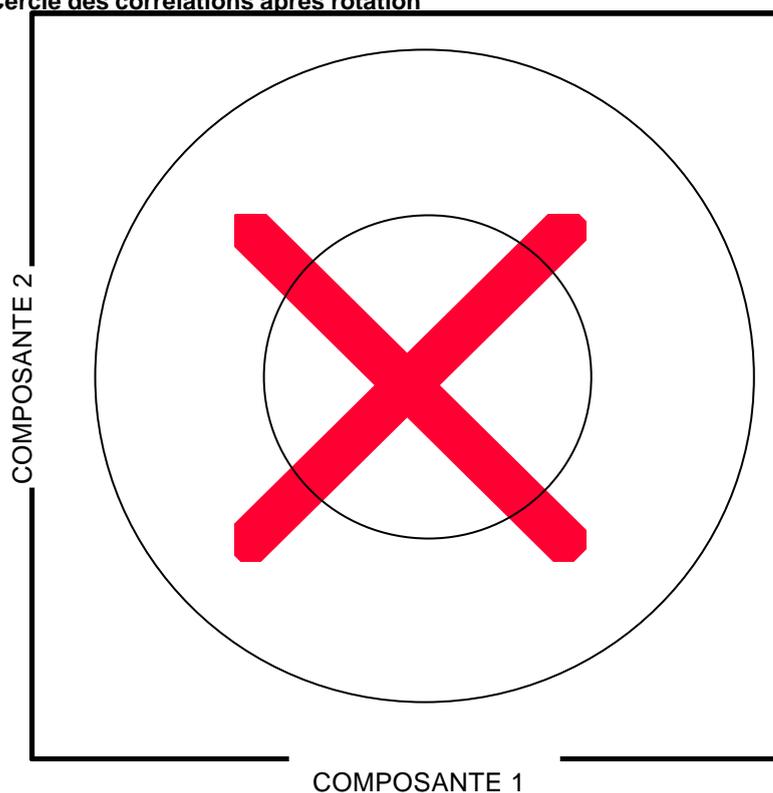
coefficients élevés pour chaque composante). La rotation aboutit à de nouveaux coefficients tels que chaque facteur soit plus facilement interprétable. Les deux composantes que nous avons retenues rendent compte de 51% de la variance totale.

Tableau 2: Matrice de saturation des composantes après rotation

	Composante 1	Composante 2
% de variance	0.288	0.245
POP	0.064	0.503
DENSITE	0.201	0.629
EVOLPOP	0.254	-0.240
FEMME	0.294	0.270
ETR	0.535	0.611
JEUNE	0.107	-0.493
VIEUX	-0.511	0.079
UNI	0.873	-0.095
ECOBL	-0.858	-0.032
PETITMEN	0.034	0.709
GRANDMEN	-0.071	-0.720
DIRIG	0.917	-0.043
INDEP	-0.482	0.576
COLBLAN	0.620	0.410
COLBLEU	-0.821	0.169
PETITREV	-0.760	-0.047
GRANDREV	0.906	-0.071
TERTIAIR	0.334	0.146
EMPLOI	-0.068	0.437
SURFLOG	0.383	-0.774
PETITLOG	0.037	0.863
GRANDLOG	0.267	-0.810
EMIGR	0.653	-0.075
IMMIGR	0.470	0.527

Si le tableau 2 nous montre la matrice de saturation des composante après rotation, le tableau 3 présente le cercle des corrélations après rotation. La position respective des variables sur le cercle représente une image des corrélations. Deux variables très voisines sur le cercle sont très corrélées entre elles (UNI-DIRIG, FEMME-TERTIAIR, ETR-IMMIGR, ECOBL-PETITREV, etc.) et deux critères opposés sont également très corrélés, mais négativement (JEUNE-EMPLOI, INDEP-IMMIGR, VIEUX-EMIGR, etc.). A l'opposé, deux variables à angle approximativement droit l'une de l'autre sur le cercle sont indépendante (GRANDMEN-GRANDREV, VIEUX-POP, etc.).

Tableau 3: Cercle des corrélations après rotation



6.1 La ségrégation sociale

Ce premier facteur explique 29% de la variance totale. Cette composante regroupe en un même facteur structurant un ensemble d'indicateurs qui reflètent, avec des niveaux de saturation variables, les forces de la ségrégation sociale. Elle oppose d'un côté les variables indexant les catégories socioprofessionnelles supérieures (0.92), les hauts revenus (0.91), les universitaires (0.87), mais aussi, de façon moins prédominante, les pendulaires émigrants (0.65), les cols blancs (0.62), les étrangers (0.54) et les pendulaires immigrants (0.47). D'un autre côté, on trouve les niveaux d'éducation inférieurs (-0.86), les cols bleus (-0.82), les faibles revenus (-0.76), et de manière plus marginale les personnes âgées (-0.51) et les indépendants (-0.48). Ce facteur rend compte manifestement d'un ensemble de concordances qui mettent essentiellement en relation le statut social et professionnel des individus, leur capacité d'accès aux ressources économiques ainsi que leur positionnement sur le plan éducatif. Il confirme les théories de la ségrégation sociale qui montrent de quelle manière la plupart des sociétés sont prédisposées à institutionnaliser une distance sociale entre des individus qui se différencient largement sur le plan de l'acquisition et la possession des capitaux économiques, sociaux et culturels. Parallèlement à sa capacité à produire des richesses, la métropole lémanique engendre des phénomènes d'exclusion qui se matérialisent sur le plan territorial. Face au développement de certaines communes métropolitaines qui abritent majoritairement des individus hautement qualifiés, mobiles sur le plan spatial et fortement intégrés dans l'économie nationale et internationale, certains territoires métropolitains se caractérisent par une prédominance d'individus généralement peu mobiles, issus souvent des classes les moins bien positionnées dans la hiérarchie sociale: ouvriers peu qualifiés, petits indépendants ou personnes âgées.

Une analyse de la distribution de la première composante en fonction des différentes communes recensées, nous montre de quelle manière se concentrent les richesses, les cerveaux et le pouvoir dans la métropole lémanique.

La ségrégation sociale suit alors une double logique: la première démontre les inégalités qui séparent l'Est de l'Ouest de la métropole et qui avantagent largement les régions sous influence genevoise; la seconde suit plutôt un gradient Nord-Sud et privilégie les territoires riverains situés sur l'axe métropolitain Genève-Vevy-Montreux. De plus, tout nous laisse penser que le rayonnement de Genève influence de manière non négligeable la situation socio-économique des communes de la couronne franco-valdo-genevoise qui présentent, comme nous l'avons vu, les taux de croissance démographique les plus élevés de la métropole lémanique.

Il n'est dès lors pas étonnant de constater que les communes les plus favorisées sont localisées dans la couronne genevoise, à l'Est: Cologny, Anières, Collonge-Bellerive, Corsier, au Sud: Veyrier, Confignon, Troinex, à l'Ouest: Avusy, Aire-la-Ville, Laconnex, Chancy et au Nord: Bellevue, Genthod, Collex-Bossy, Pregny-Chambésy, etc. L'influence de Genève se prolonge également vers la plupart des communes nyonnaises, tant dans les régions riveraines (Commugny, Tannay, Founex, Crans, Coppet, etc.) que dans les coteaux viticoles (Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-bois, Genolier, etc.).

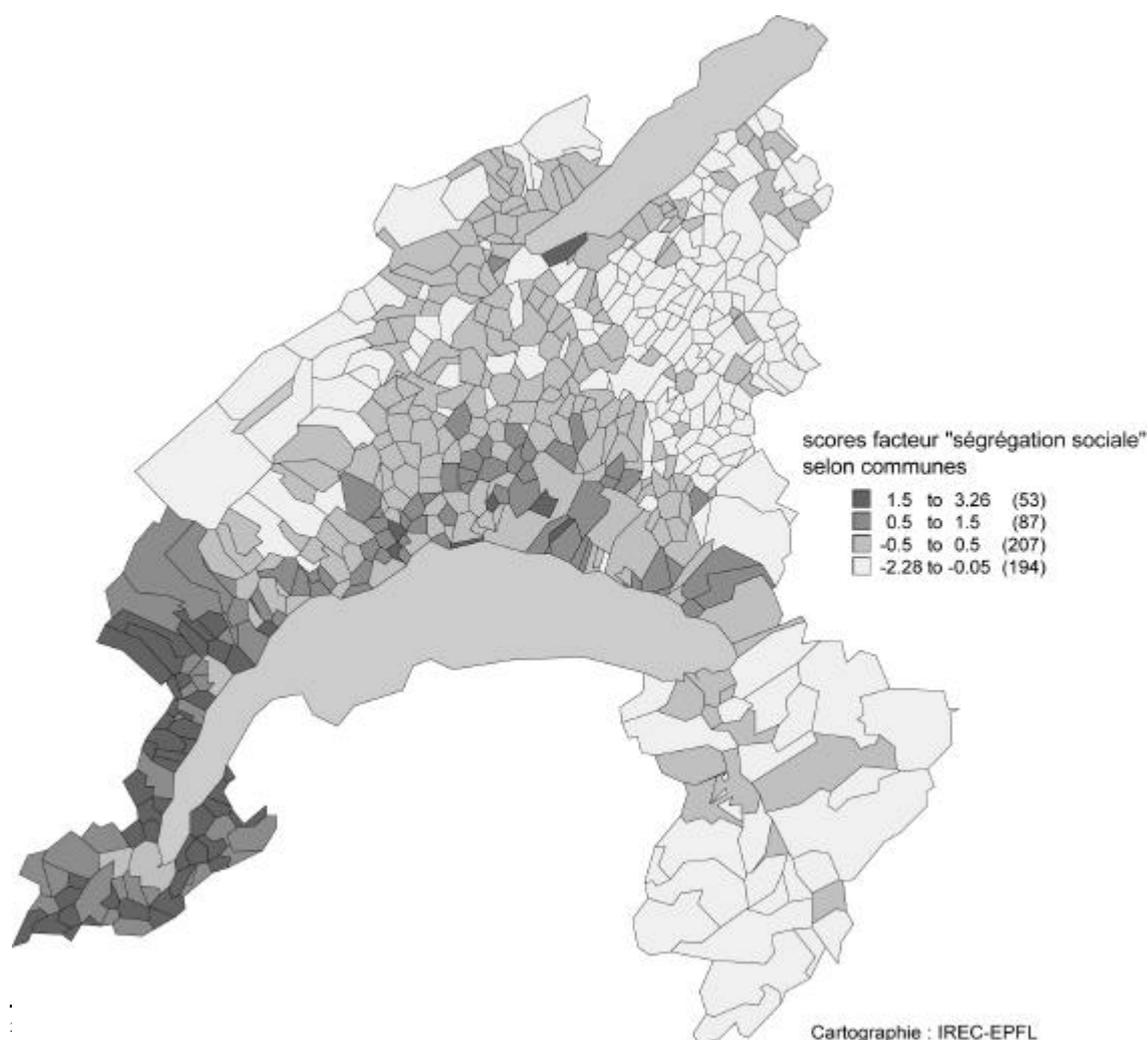
Pour le reste de la métropole lémanique, on assiste encore à une concentration de communes périurbaines aisées dans la couronne de Lausanne, à l'Ouest: Jouxens-Mézery, St-Sulpice, au Nord: Belmont-sur-Lausanne, Epalinges, le Mont-sur-Lausanne, à l'est: Lutry, Pully, Grandvaux, mais aussi de manière plus marginale autour de Rolle (Dully, Vinzel, Buchillon), Morges (Vuflens-le-Château, Lully, Denens), Vevy-Montreux (Jongny, St-Légier-La-Chiésaz, Corseaux) et Yverdon (Cheseaux-Noréaz).

A l'inverse, les communes métropolitaines les plus défavorisées se situent donc dans les districts de la Glâne, la Broye, la Veveyse, Grandson, Orbe, Payerne, Moudon, Aigle, Monthey et St-Maurice, mais aussi de façon plus marginales dans les régions les moins avantagées des districts d'Aubonne, Cossonnay, Echallens et Oron.

Enfin, il est intéressant de constater que les communes suburbaines populaires situées à proximité de Genève (Lancy, Meyrin, Onex, Vernier, etc.) semblent profiter largement de la dynamique métropolitaine. Ce phénomène se vérifie de manière plus marginale dans la région lausannoise avec les communes de Chavannes, Ecublens, Prilly, Renens, etc.

Pour terminer, il est intéressant de relever que ce phénomène de ségrégation sociale confirme également les résultats de l'évaluation de la capacité financière des cantons qui est réalisée par les autorités fédérales tous les deux ans. Ce classement des cantons influence les mécanismes de redistribution de la manne fédérale au niveau cantonal³⁵. Pour la période 2000-2001, le canton de Genève est situé au quatrième rang des cantons à forte capacité financière avec un indice de 141 points (après Zoug/218, Bâle-Ville/173 et Zurich/160), alors que le canton de Vaud (94 points) ne figure qu'au quatrième rang des cantons à capacité financière moyenne. Les cantons de Fribourg (51 points) et Valais (30 points) sont encore plus défavorisés et occupent la queue du classement des cantons à faible capacité financière. Notons encore que les écarts entre cantons riches et pauvres n'ont pas tendance à se réduire lorsque l'on prend en compte les résultats des trois dernières évaluations.

Carte 32: Scores des communes métropolitaine sur la composante "ségrégation sociale"



6.2 La différenciation résidentielle et domestique

Le second facteur explique 22% de la variance totale. Il rassemble un ensemble d'indicateurs qui indexent une forme de compacité résidentielle et domestique. En suivant une logique de type centre-périphérie, se regroupent sur le pôle positif de cette composante, les petits logements (0.86), les petits ménages (0.71), ainsi que, de manière moins affirmée, la densité de population (0.63) et les étrangers (0.61). Sur le pôle négatif, s'inscrivent les grands logements (-0.81), la surface moyenne des logements (-0.77), les grands ménages (-0.72) de même que, de façon plus marginale, les indépendants (-0.58) et les jeunes (-0.49).

Cette composante met en relation un ensemble de variables qui montrent de quelle manière les communes métropolitaines se différencient sur le plan résidentiel mais aussi domestique. D'une manière générale, les centres urbains les plus densifiés sont les lieux où se concentrent les petits logements, les personnes seules et les ménages privés de taille réduite, l'âge des constructions et surtout les forces de la spéculation foncière étant responsable pour une large part de cette forme de spécialisation. Ensuite, en s'éloignant du centre, la superficie des logements et la tailles des foyers augmente de manière progressive. Cependant, dans les couronnes urbaines, des mécanismes inégalitaires fondés sur le statut social et les revenus des foyers différencient les communes sub-urbaines des communes riches à vocation périurbaine. Dans les premières, on trouve une proportion non-négligeable d'immeuble locatifs comprenant des appartements de grande taille. Cependant, c'est dans les secondes que les logements (appartements, maisons individuelles) sont les plus vastes, ils comptent généralement cinq pièces et plus. Ensuite, à l'extérieur des zones les plus urbanisées, la taille des habitations augmente encore, cependant parfois moins vite que celle des ménages. Ce mécanisme dépend également de la vocation des régions faiblement urbanisés, selon si elles sont à domination industrielle ou rurale. Relevons aussi que dans les communes périphériques touristiques, la superficie des logements de même que la taille moyenne des foyers présente souvent un indice très bas. En effet, ces régions occupent habituellement des personnes jeunes et célibataires et connaissent également une immigration de personnes âgées. Pour terminer, notons que d'une manière générale, les communes périurbaines récentes ou les régions plus périphériques qui proposent des logements de grande dimension, sont également les territoires où la proportion de jeunes est la plus élevée.

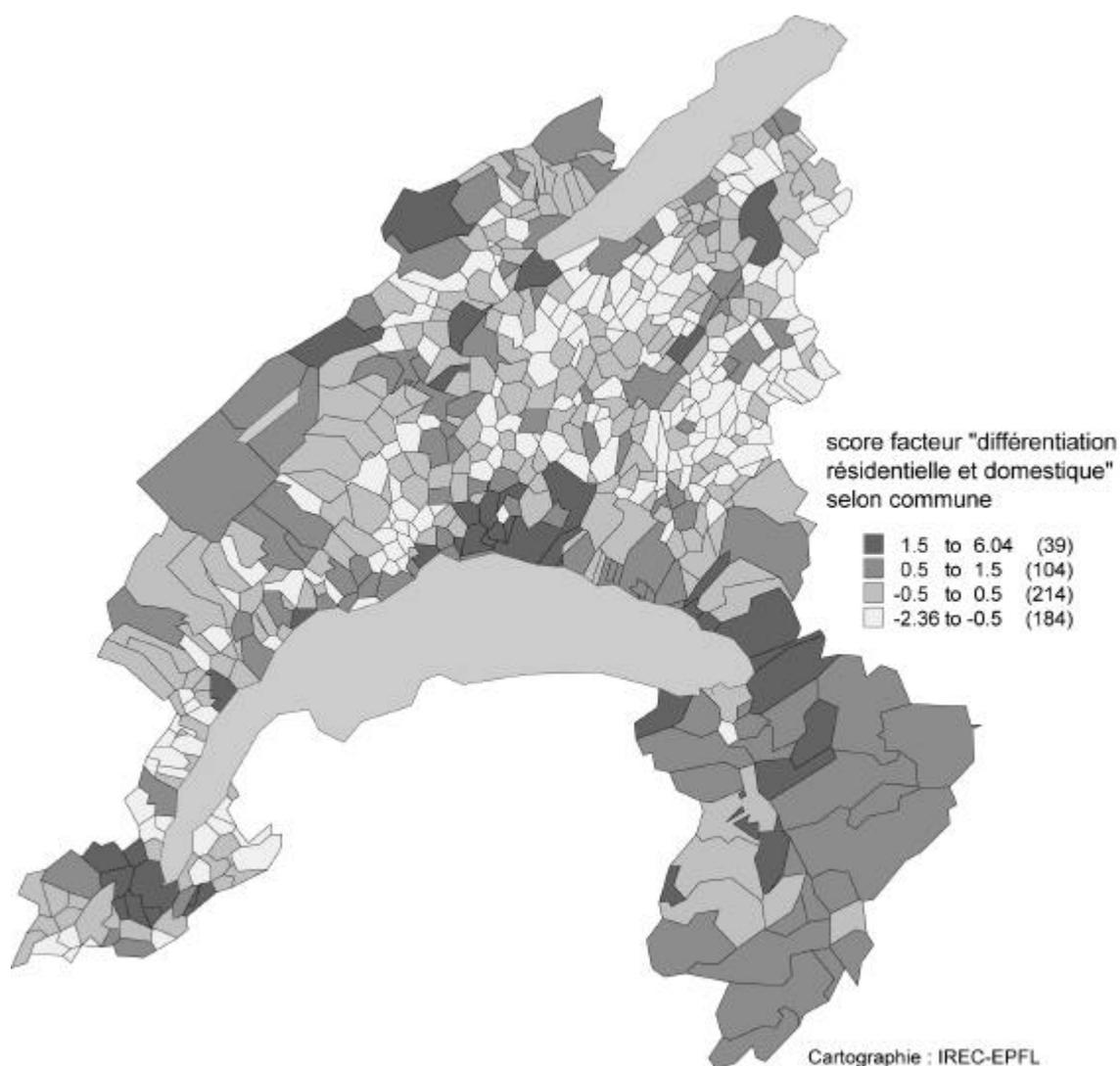
Lorsque que l'on analyse la distribution des scores des différentes communes métropolitaines, on peut remarquer que les régions, qui concentrent des logements de taille réduite et des petits ménages, sont constituées des communes les plus urbanisées. D'une manière générale, il s'agit des communes centrales, sub-urbaines et plus rarement périurbaines des plus grands pôles urbains de Genève (Genève, Carouge, Chêne-Bourg, Onex, Lancy, Vernier, Meyrin), de Lausanne (Lausanne, Renens, Prilly, Chavannes, Ecublens, Crissier, Paudex) et de Vevey-Montreux (Vevey, Montreux, la Tour-de-Peilz, Villeneuve, Corsier, Veytaux). Ensuite, on trouve les communes qui constituent les pôles secondaires de l'arc lémanique, comme celles de Morges, Nyon et Rolle, mais aussi les centres plus périphériques de la métropole comme Yverdon, Monthey, Aigle, Ste-Croix, Vallorbe, Payerne, Orbe et Moudon.

Il est également important de relever qu'une part importante des communes à vocation touristique (Leysin, Gryon, Lavey-Morcles, Gryon, Ormont-Dessus, Ollon, Salvan, Champéry) ou industrielle

(Pompaples, St-Gingolf, Vionnaz, Chexbres, le Chenit, Gimel, Châtel-St-Denis, Corbeyrier, St-Maurice, la Sarraz) présentent les mêmes caractéristiques.

A l'inverse, les communes qui proposent les logements les plus vastes et qui abritent des foyers de plus grande dimension, sont surtout localisées dans des régions périphériques décentrées, principalement dans les districts de la Glâne, la Broye, Moudon, la Veveyse, Orbe et Grandson, mais aussi pour une partie d'entre-elles dans des communes périurbaines aisés situés à proximité des grands centres métropolitains de Genève et Lausanne.

Carte 33: Scores des communes métropolitaine sur la composante "différentiation résidentielle et domestique".



7 La métropole institutionnelle

7.1 Contexte suisse

L'analyse fonctionnelle de la métropole lémanique montre de quelle manière les mécanismes d'organisation du territoire agissent selon des logiques de ségrégation sociale, mais aussi de différenciation résidentielle et domestique. Cette étude montre également de quelle manière le développement métropolitain profite largement aux territoires centraux et péri-centraux, situés principalement sur l'arc lémanique et caractérisés par des positions attrayantes, tant en terme de localisation résidentielle que d'accès au réseau de transport.

Cependant, cette analyse nous montre également que le développement métropolitain ne se limite pas aux frontières institutionnelles, mais fonctionne comme un système qui traduit des relations d'interdépendance et d'échange entre territoires. Ces relations d'interdépendance et d'échange dépassent le cadre actuel de l'organisation politique et institutionnelle des communes et des cantons et s'étendent, dans le cas de la métropole lémanique, aux régions transfrontalières françaises. Cette situation provoque des tensions et des conflits à plusieurs niveaux lorsqu'il s'agit d'organiser, de gérer ou d'aménager ce territoire étendu.

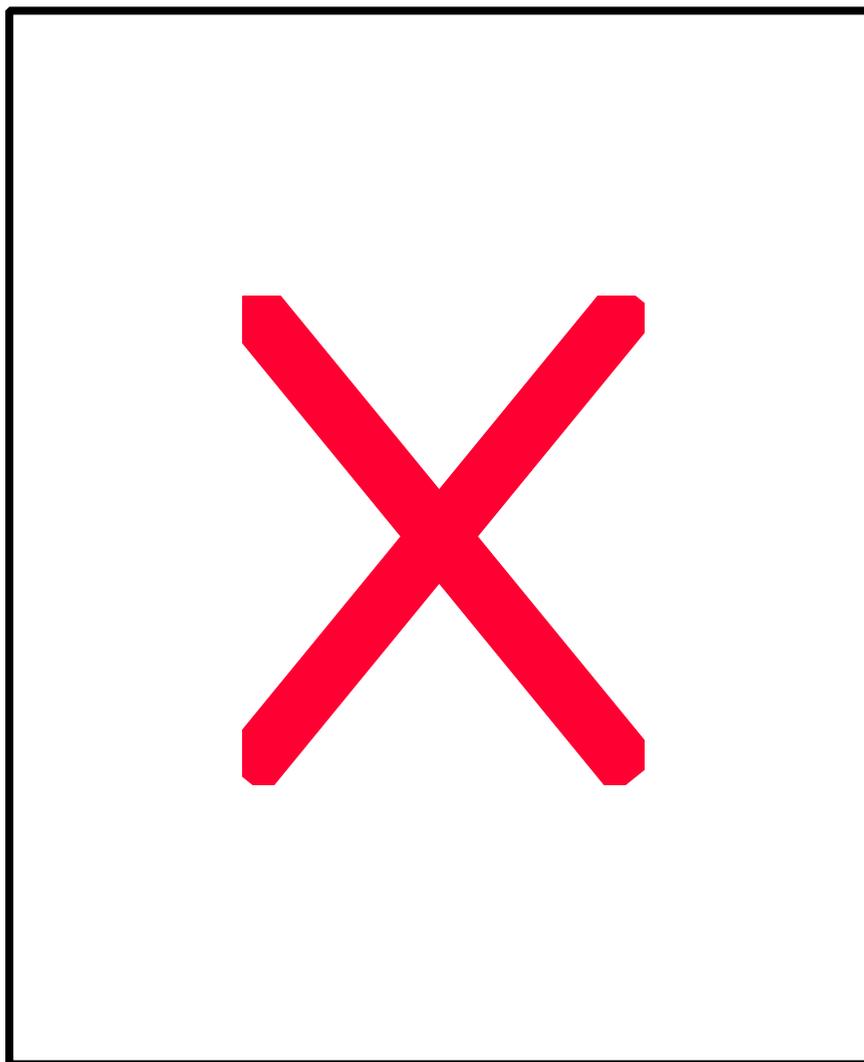
Depuis 1930, les agglomérations suisses sont recensées par l'Office fédéral de la statistique. Cependant, malgré cette reconnaissance précoce du phénomène urbain, la Suisse a toujours eu de la difficulté à accepter sa réalité urbaine. Ce n'est que durant cette dernière décennie que les grands centres sont devenus un objet de débat au niveau fédéral. Cette prise de conscience n'est pas étrangère à la prise en compte des effets territoriaux de la globalisation des échanges et de la restructuration de l'économie mondialisée, et des impacts que ces phénomènes peuvent avoir sur la restructuration des entreprises. Dans le cadre de la libéralisation des marchés, les villes fortes et compétitives sont devenues un atout majeur pour l'ensemble du pays. A cette situation globale, ajoutons que les importants efforts de promotion des régions périphériques n'ont pas réussi à freiner ce mouvement centralisateur, mouvement qui, par ailleurs, a été renforcé par la privatisation des services publics³⁶. On constate que les centres décisionnels sont de plus en plus concentrés dans ou à proximité des grands centres urbains, choisissant leur site d'implantation selon des critères strictement liés aux exigences du marché. Un récent rapport sur les centres urbains³⁷ avale le fait qu'il existe dans les 5 pôles métropolitains suisses une forte tendance de concentration des activités et souligne qu'il n'existe aucun signe d'inversion de cette tendance.

Ainsi, le débat autour de l'urbain a fait durant la dernière décennie l'objet de différentes études commanditées par la Confédération³⁸. En 1996, le Conseil fédéral souligne dans *les grandes lignes pour l'organisation du territoire suisse* l'importance de disposer de centres urbains forts à l'intérieur d'un réseau de villes. Par ailleurs, l'article 50, alinéa 3 de la nouvelle Constitution fédérale (révision de 1999) oblige la Confédération à prendre en compte la situation particulière des villes et des agglomérations, au même titre que les régions de montagne...

³⁶ Le conseil fédéral a consenti 80'000 millions aux régions périphériques pour contrecarrer les effets centralisateurs de la privatisation des télécoms, de la poste et des CFF.

³⁷ SECO (1999), un nouveau rapport est en cours d'élaboration.

³⁸ Par exemple l'important programme de recherche, le PNR 25 "Villes et transport" ou les recherches du PNR 39 sur la migration dont un volet est consacré à l'espace urbain.

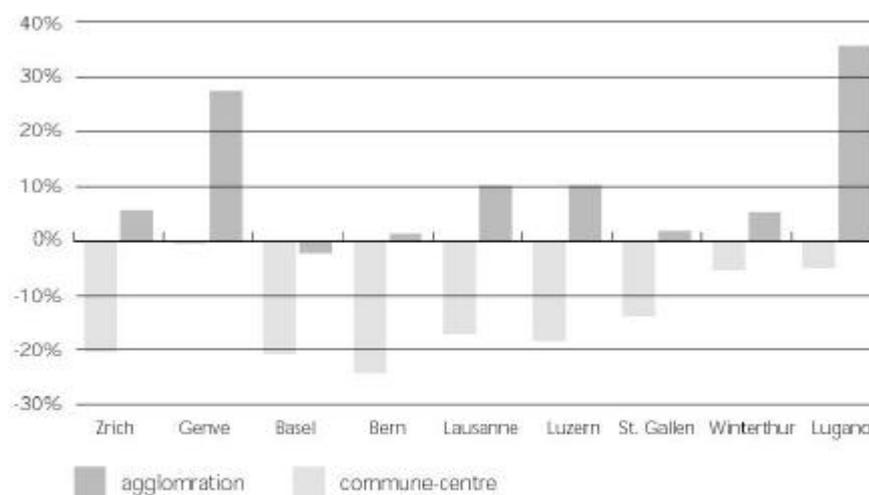
Carte 34: Réseau des Villes suisse

Le débat autour de l'organisation institutionnelle³⁹ se situe à trois différents niveaux. Premièrement, au niveau de l'agglomération, c'est l'échelle communale et l'importance de l'autonomie communale qui sont mises en cause. La subsidiarité des communes et les compétences très étendues qu'elles ont en matière d'imposition et d'aménagement du territoire, rendent en effet difficile la poursuite d'objectifs communs au niveau des agglomérations. A l'intérieur des grandes agglomérations, la métropolisation accentue les inégalités financières entre les communes: les centres des grandes agglomérations, jadis les communes riches, sont désertés par les habitants les plus aisés et souvent même par les entreprises et ils ont de plus en plus de difficultés à subvenir à leurs besoins et à rester attractifs. Elles forment les "A-Städte", habitées par les vieux, les marginaux, les familles monoparentales, les pauvres, etc. Par contre, les communes de banlieue, jadis peu attractives, ont pu assainir leur situation en accueillant de plus en plus d'habitants et d'entreprises. Ces mêmes communes craignent maintenant le trop fort pouvoir des centres et s'accrochent à leur indépendance décisionnelle. L'autonomie communale accentue la mise en

³⁹ Cf. les différentes motions et postulats déposés au conseil National et exigeant qu'une réflexion soit menée sur une nouvelle conception du fédéralisme, sur une collaboration intercantonale accrue ou encore sur un découpage de la Suisse en régions politiques

concurrence des couronnes face aux centres. Durant la dernière décennie, plusieurs cantons se sont dotés d'instruments et de lois pour faciliter la fusion des communes⁴⁰. Notons que c'est au niveau des cantons que se définit la relations entre canton et commune, par l'intermédiaire de la constitution cantonale. Il existent donc de nombreuses manières de répartir le pouvoir de décision et les responsabilités entre les différents niveaux institutionnels. Cependant, les disparités entre communes, mais aussi entre cantons, restent importantes.

Figure 1 : Evolution de la population de l'agglomération et de la commune-centre entre 1970 et 1998



Source: Elaboré par le secso à partir du rec. fédéral de la population de 1970 et la statistique ESPOP 1998
Remarque: Les données de l'agglomération comprennent aussi la commune-centre.

La nécessité de coopérer au sein d'une agglomération mène toutefois à de nombreuses collaborations sectorielles entre communes, citons l'exemple des communautés tarifaires pour les transports publics. Néanmoins, l'indépendance communale devrait rester, pour les années à venir, un facteur déterminant, les communes privilégiant à la fusion une démarche qui favorise la coordination et la coopération dans des domaines spécifiques⁴¹.

Deuxièmement, au niveau cantonal, la nécessité de fonctionner à des échelles territoriales qui dépassent les frontières institutionnelles, ont amené certains cantons à multiplier leurs collaborations ou à créer des réseaux de coopération intercantonaux. Ainsi, il existe en Suisse sept conférences gouvernementales supracantonales⁴². A cet égard, il est important de rappeler que le paysage institutionnel n'a que peu évolué durant ces dernières 150 années⁴³. Il n'est donc pas étonnant que certains le remettent en question le jugeant trop morcelé et créateur d'inégalités, et proposent la création d'unités régionales plus grandes. L'idée d'un remaniement complet des structures actuelles et de la réduction du nombre des cantons a donné naissance, en octobre 2000, à l'initiative parlementaire du groupe écologiste "moins de cantons pour plus de démocratie". La

(motion Zbinden 17 déc. 1998 98.3622, motion Theiler 18 mars 1999, postulat Ruf 18 juin 1999 99.3354, postulat Jutzet du 28 sept. 1998 98.3402).

⁴⁰ Cantons de Fribourg, Tessin, Thurgovie, etc.

⁴¹ Les objectifs de l'Association des communes suisses sont explicites à cet égard: "L'Association a pour but de maintenir et renforcer l'autonomie des communes. L'environnement politique actuel est tel que c'est une tâche essentielle car, d'une part, les communes ont d'importants organes d'exécution de la Confédération et des cantons. D'autre part, les instances politiques placées au-dessus d'elles ne les considèrent guère comme des partenaires de valeur égale...", citation de l'Association des communes suisses.

⁴² Telles que la conférence des Gouvernements de Suisse occidentale, rassemblant 7 cantons, ou l'espace Mittelland, rassemblant 5 cantons.

⁴³ Le nombre effectif des communes s'est réduit durant les dernières 150 années de 10% en effectif. Il a eu un échange de communes et un échange de districts entre les cantons, ainsi que la création d'un canton.

question des fusions cantonales a également été ravivée en 1997, lors de la définition de 7 grandes régions suisses dont l'objectif est de les intégrer dans le découpage statistique européen NUTS.⁴⁴ Cette idée, bien que séduisante, a été largement discutée et contestée dans la presse⁴⁵. Repenser le fédéralisme, le rendre plus efficace, égalitaire et adapté à la vie actuelle, tels sont les objectifs poursuivis par les défenseurs du principe de fusion. La perte de la légitimité de l'Etat central, la promotion d'une fausse égalité, ne respectant pas les spécificités régionales et créant une concurrence entre les grandes régions, sont les arguments avancés par les adversaires de l'initiative. Par ailleurs, ils mettent en avant que le projet de la Confédération sur la péréquation financière entre cantons pourrait permettre à lui seul de réduire les inégalités actuelles. Ce projet tend à remédier aux déséquilibres financiers et à l'exode fiscale en palliant au manque de ressources financières des villes-centre et en réduisant les inégalités de traitement fiscal entre les cantons..

Pris à part le projet des sept régions, d'autres projets visant à la réunification cantonale sont en cours d'élaboration (canton "Nord-Ouest", canton "Suisse centrale", "Superjura", "Bebefri", etc.). Le plus avancé de ces projets est l'initiative sur la fusion Vaud-Genève qui sera soumise en votation populaire avant 2003. Nous allons présenter les enjeux de cette initiative dans un chapitre ultérieur.

Troisièmement c'est la relation entre les grandes agglomérations et la Confédération qui est en jeu. Ce dernier axe est plus difficile à développer à cause du manque actuel d'intégration verticale entre le niveau fédéral et celui des communes qui constituent les agglomérations. C'est pour cette raison que le Conseil fédéral a créé en 2001 la "*Conférence tripartite sur les agglomérations*"⁴⁶, un forum visant au renforcement de la collaboration verticale entre Confédération, cantons et communes autour du sujet des agglomérations. L'objectif de cette conférence est de définir une politique des agglomérations conjointe, de rechercher des solutions aux problèmes des agglomérations et de garantir une meilleure intégration verticale des institutions. Sujet d'actualité, le financement des transports publics, illustre bien l'importance de ces questions: à ce jour, la Confédération octroie des subventions pour le trafic national et régional, assurant ainsi son rôle de redistribuer équitablement les ressources et de veiller, à travers le trafic régional, à l'intégration des régions périphériques. Le financement du trafic d'agglomération, par contre, est largement laissé à l'initiative des cantons et des communes. Il est réglementé par différentes lois cantonales et accords intercommunaux. Il arrive alors que les communes-centres payent pour le transport public plus que le double de la moyenne cantonale par habitant. Actuellement, des voix s'élèvent pour impliquer aussi la Confédération dans le système de financement du trafic d'agglomération. Le Conseil fédéral, conscient de l'enjeu, a fait du trafic d'agglomération le sujet d'un contre-projet à une initiative populaire qui demande le percement d'un deuxième tunnel routier sous le Gothard. Reste à savoir comment financer cette proposition de soutien.

Finalement, il existent différentes associations qui renforcent les relations horizontales entre communes ou cantons, les principales sont:

- *La Conférence des gouvernements cantonaux* à l'échelle de la Suisse qui englobe des représentants de tous les cantons.

⁴⁴ OFS, Schuler et al. (1999) Les grandes régions de la Suisse, Berne.

⁴⁵ Sdes documentation 34/1 (1999), La vie économique 12/1999, Le Temps 9.08.2001 et 22.08.2001

⁴⁶ Font partie de cette conférence: le président de la Confédération, des représentants d'offices fédérales, les représentants des gouvernements cantonaux (CdC), de l'Union des villes suisses (UVS), de l'Association des communes suisses (ACS). Il existe déjà depuis 1998, une communauté de travail paritaire initiée par les cantons entre CdC et UVS.

- *L'Union des villes suisses* qui se définit comme "un centre de prestations moderne, défendant les intérêts des grands centres, des communes importantes des agglomérations et des chefs lieux régionaux". Elle se bat pour la reconnaissance, dans la Constitution fédérale, des villes et des communes comme partenaires de la Confédération et des cantons, mais aussi pour le droit de participation directe, au niveau fédéral, des grandes villes et des communes importantes pour toutes les affaires qui les touchent directement ou indirectement.
- *L'Association des communes suisses*, fondée en 1953, à laquelle sont associées un bon nombre de communes suisses (70%). C'est un lobby qui cherche à représenter les préoccupations des communes au niveau fédéral. Cette association propose aussi un soutien aux communes en matière de gestion institutionnelle.

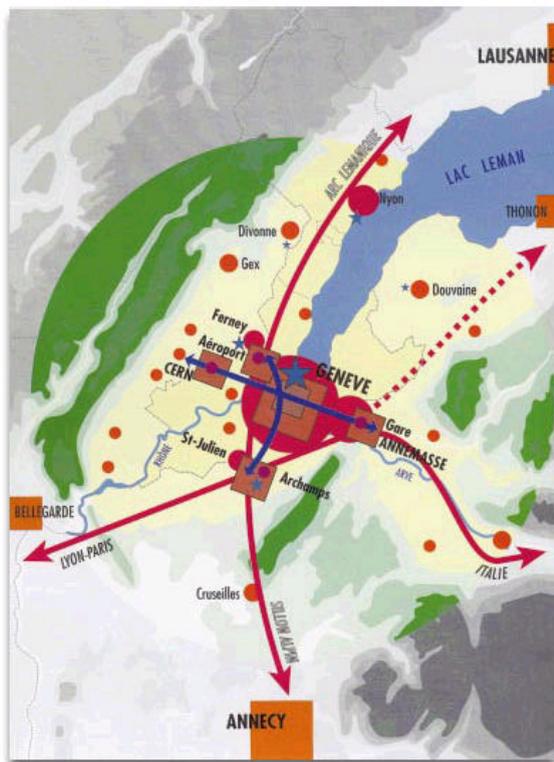
7.2 Les territoires de collaboration de la métropole lémanique

La métropole lémanique, telle que nous l'avons esquissée, implique deux pays, quatre cantons suisses (Genève, Vaud, Fribourg, Valais) et deux départements français (Haute-Savoie, Ain). Elle compterait en total près de 700 communes. Dans le chapitre suivant nous allons nous intéresser aux modalités de collaboration entre ces différentes entités. Le premier constat révèle que sur les territoires qui constituent la métropole lémanique, il existe différents organes de collaboration qui sont soit intercommunaux, intercantonaux ou transfrontaliers. Ces organes, dont les objectifs nous paraissent souvent proches, sont révélateurs d'un certain nombre de besoins de coopération et de coordination. C'est pourquoi, il nous semble important de décrire d'une manière succincte l'objectif de ces organes et les acteurs qu'ils impliquent.

7.2.1 Collaborations transfrontalières

Une des plus anciennes collaborations transfrontalières est le *Comité régional franco-genevois (CRFG)* qui a été constitué en 1974. C'est un organisme intergouvernemental. Le premier pas en direction de cette collaboration transfrontalière a été fait en 1973, d'abord par "*l'accord relatif à la compensation financière en faveur des communes frontalières*", et par la suite, par la mise en place d'une commission consultative pour les problèmes de voisinage entre la République et canton de Genève et les départements limitrophes de l'Ain et de la Haute-Savoie. En 1993 a été élaboré le "*Livre blanc franco-genevois de l'aménagement du territoire*", puis en 1997, la "*Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise*". Les dix projets qui sont au centre de la charte ont été soumis en 1998 à la commission mixte consultative. Le canton de Vaud est également associé à certains travaux menés par le comité.

Carte 35: Les dix projets de la "Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise"



1. Un métro léger transfrontalier, première étape d'un réseau ramifié en direction des différents pôles frontaliers.
2. Un plan directeur régional d'accueil des organisations internationales
3. Un pôle au CERN, associé au métro
4. Un pôle de développement transfrontalier de part et d'autre de l'aéroport (le Rectangle d'Or)
5. Le pôle de la gare d'Annemasse, plate-forme multifonctionnelle de transports régionaux
6. Le pôle de Saint-Julien/Archamps à l'interface des autoroutes et de l'axe Genève-Sillon Alpin
7. Un plan vert-bleu des réseaux agro-environnementaux
8. Une conception coordonnée de mise en valeur des rives du Lac
9. Le raccordement de la région franco-valdo-genevoise au réseau TGV
10. Le maillage de la région urbaine par la desserte ferroviaire régionale

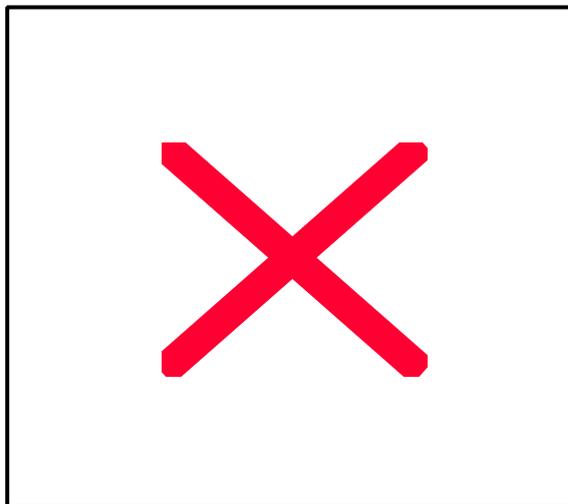
Un autre acteur transfrontalier qui se situe dans le même espace territorial est *l'Association franco-valdo-genevoise pour le développement des relations interrégionales (AGEDRI)*. Fondée en 1985, elle s'intéresse à la constitution d'une identité régionale et à l'encouragement des collaborations transfrontalières sur des projets concrets. Elle organise des Forums et publie des études. L'association participe aussi au CFRG.

Le Conseil du Léman (CL) est l'organe de coopération qui correspond géographiquement le plus au pôle métropolitain lémanique. C'est un organisme régional, basé sur des accords de voisinage et de concertation. Il a été créé en 1987 dans le but de définir des politiques et des actions communes et de faire des propositions de développement pour la région transfrontalière. Il est composé des départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain, et des cantons suisses de Genève, Vaud et Valais⁴⁷. Chacune des entités assure la présidence à tour de rôle pendant deux ans. Les activités couvrent différentes thématiques dans le but d'encourager un travail conjoint sur la cohésion régionale, la promotion régionale ou la planification territoriale. Les différents participants coopèrent à travers des commissions. La commission "*économie et tourisme*" collabore avec *l'Union lémanique des chambres de commerce (ULCC)*, *l'Union lémanique des chambres de l'artisanat et des métiers (ULAM)* et *l'Union lémanique des chambres d'agriculture (ULCA)*, la création d'une union lémanique du tourisme est en projet. Ces unions, qui ont vu le jour sous la houlette du *Conseil du Léman*. La commission "*environnement et aménagement du territoire*" a mis au point un système de cartographie digitalisée "*InfoLéman*" qui contient des cartes

⁴⁷ Il se base sur la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la coopération transfrontalière des autorités et collectivités territoriales, ratifiée par la Suisse et la France, respectivement les 3 mars 1982 et 14 février 1984.

thématiques et prospectives⁴⁸. La commission "transports et communications" suit les différents projets de lignes de transport dans la région. La commission "éducation et culture" organise des échanges culturels, scolaires et sportifs et la commission "populations frontalières et affaires sociales" s'occupe des questions concernant les travailleurs frontaliers.

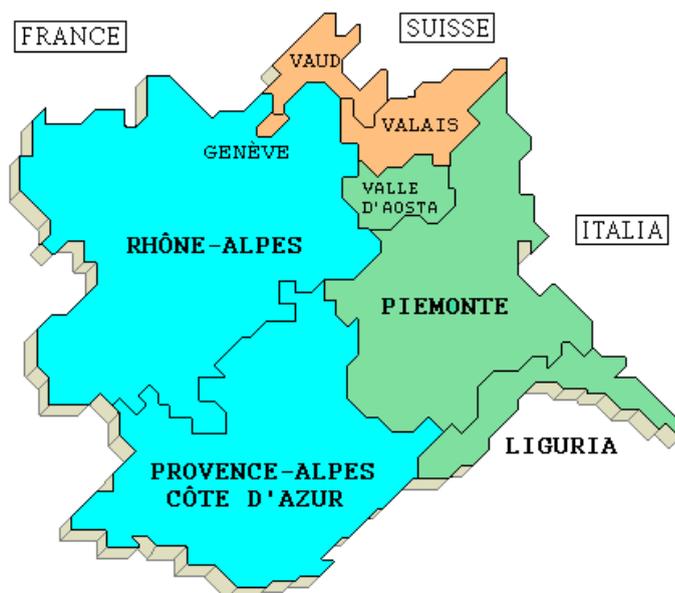
Carte 36: Conseil du Léman



Source: <http://www.conseilduleman.org/>

En 1994, le *Conseil du Léman* a institutionnalisé une collaboration avec la *Communauté de travail des alpes occidentales (COTRAO)* et avec le *Comité régional franco-genevois (CRFG)*. Une convention de coopération sera prochainement signée avec la *Communauté de travail du Jura (CTJ)*.

Carte 37: Communauté de travail des alpes occidentale



Source: www.unil.ch/cotrao/docs/fra004.htm

⁴⁸ Une carte de base, sur laquelle figure une vingtaine de projets d'importance régionale, une carte sur l'armature urbaine et une autre sur les transports et communications.

La Communauté de travail des alpes occidentales (COTRAQ) a été fondée en 1982 à Marseille. C'est un organisme régional qui regroupe les cantons de Genève, de Vaud et du Valais, les régions italiennes de Ligurie, du Piémont et de la Vallée d'Aoste, ainsi que les régions françaises de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle s'occupe de différentes thématiques qui s'articulent autour de sept commissions permanentes: économie; recherche et technologie; tourisme; éducation et culture; transports et communications; politique de la montagne; environnement.

La Communauté de travail du Jura (CTJ) a été fondée en 1985. C'est un organisme de coopération transfrontalière construit sur une base régionale. Il est composé, du côté suisse, des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, et du côté français, de la région de Franche-Comté. Les six champs d'activités de la communauté sont: le développement économique, la formation et l'emploi, l'aménagement du territoire, les transports et communications, le cadre de vie, les ressources naturelles. Ces thèmes sont traités dans des groupes de travail qui s'organisent autour de projets concrets.

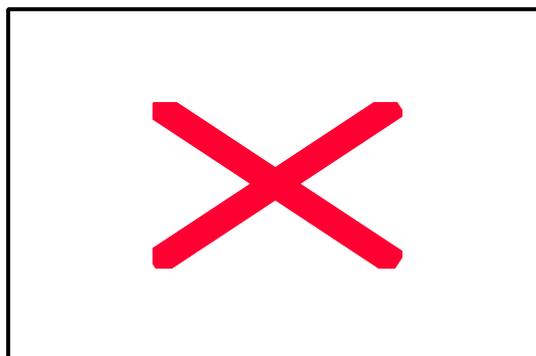
La participation de la Suisse aux projets *Interreg I, II et III* (1990-1993, 1995-1999, 2000-2006), une initiative de Union Européenne pour la promotion du développement régional, a donné lieu à de multiples coopérations transfrontalières. Les cantons de Valais, Vaud et Genève, qui font partie de l'espace France-Rhône-Alpes-Suisse, ont collaboré à 53 projets dans le cadre d'*Interreg II-A* et la Suisse participé à deux projets du programme II-C (parmi ceux-ci le projet ci-présent). Cette participation engage les gouvernements des différents pays.

7.2.2 Les réseaux de villes

Le réseau de villes du Franco-Genevois a été constitué en 1994 par la Ville de Genève, les Villes d'Annemasse, de Ferney-Voltaire, de Thonon et d'Annecy. Ce réseau tend à favoriser et à renforcer le rapprochement entre les professionnels de la culture et les publics respectifs de chaque ville par des actions et des réalisations concrètes (billetterie informatisée, accès aux bibliothèques, événements cultures communs, etc.).

Le Diamant Alpin est un réseau de villes qui a été formé en 1988 par les trois pôles économiques de Lyon, Turin et Genève. Le but de cette coopération est de favoriser les rencontres entre, d'une part, ces trois entités et les milieux économiques et, d'autre part, ces mêmes entités et les collectivités publiques, notamment dans le domaine de la culture et de la recherche. Plus qu'un organisme supplémentaire aux autres collaborations transfrontalières existantes, le *Diamant alpin* souhaite être un espace de discussion informel pour l'avenir de cette région.

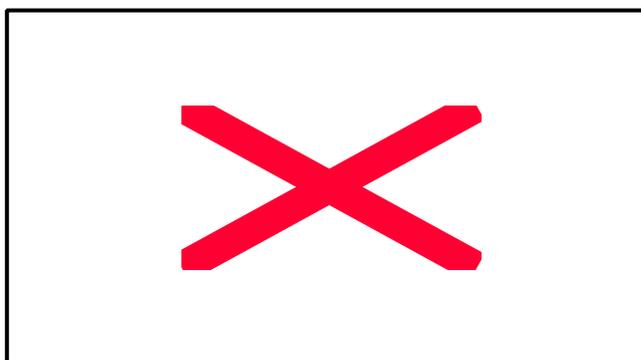
Carte 38: Région concernée par le Diamant alpin



Le nombre important de concordats intercantonaux négociés au cours de ces dernières années⁴⁹, a rendu nécessaire la discussion du caractère démocratique de ce type de décision. C'est pourquoi la CGSO met au centre du débat la participation parlementaire de chaque canton à l'élaboration des projets, en créant des commissions interparlementaires. Ces commissions, qui sont constituées d'émissaires des différents parlements cantonaux, participeront à l'élaboration de concordats intercantonaux et internationaux en tant que représentant de leurs parlements qui voteront par la suite sur les projets.

L'Espace Mittelland, fondé en 1994, est une conférence intercantonale qui associait, au départ, les cantons du plateau suisse: Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure, Jura. Depuis 2000, le canton de Vaud et le Valais en font partie suite à une période d'observation. Pour ces deux cantons, il est important de collaborer avec les cantons qui sont situés sur l'axe Nord-Sud.

Carte 41: Espace Mittelland



L'Association pour la collaboration entre les cantons de Vaud et de Genève est un organe complétant, de manière bilatérale, la participation des communes des deux cantons dans les différents organismes de coopération. A partir de 1995, Vaud et Genève ont instauré les "*relations Vaud-Genève*", portant sur des domaines de coopération étendus, tels que l'université, le tourisme, les services des automobiles, les statistiques, la surveillance des autoroutes, la formation des fonctionnaires, la promotion économique, etc. L'association soutient, grâce à un fonds de coopération, des projets de développement Vaud-Genève⁵⁰. Les Conseils d'Etat vaudois et genevois ont publié en décembre 1999 un "livre Blanc" de la coopération entre les deux cantons. Ce document recense les domaines et les projets de coopérations communs. Il est complété par un plan d'action annuel, servant de base à l'action commune des deux gouvernements. Une cellule permanente de coopération opérationnelle a été créée en 2000. Elle est coprésidée par les responsables cantonaux des affaires extérieures. Les départements concernées par des projets communs, délèguent des chefs de projets, dont l'avancement est régulièrement évalué par la cellule. Les Conseils d'Etats des deux cantons se réunissent semestriellement pour suivre les travaux. Plus qu'une réelle volonté de collaboration, le rapprochement de ces deux cantons en 1999 doit également être appréhendé dans le contexte de l'initiative populaire sur l'union Vaud-Genève lancée en 1998. Opposés à cette initiative, les deux cantons ont préféré mettre en œuvre une sorte de "contre projet avancé", avant que l'initiative soit

⁴⁹ Par exemple: concordat intercantonal de coordination universitaire; convention de collaboration sur les Hautes Ecoles Spécialisées (HES) et création d'une convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la HES de la Suisse occidentale (HES-SO).

⁵⁰ Malgré l'échec en votation populaire genevoise du Rhuso (Réseau hospitalo-universitaire de Suisse occidentale) le 7 juin 1998, elle soutient des projets dans le domaine de la santé publique et des hôpitaux universitaires.

soumise au vote populaire. Nous allons revenir sur cette initiative d'une manière plus détaillée dans le chapitre suivant.

Tableau 4: Les principes de coopération entre les cantons de Vaud et de Genève

<p>La vision commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la valorisation des atouts de l'arc lémanique et des régions transfrontalières de proximités (l'Ain, la Haute-Savoie, le Jura) ; • l'élargissement de la coopération à d'autres cantons dans le cadre d'un nouvel espace (par ex. la Suisse occidentale) ; • l'approfondissement de la coopération européenne transfrontalière au sein de la Communauté de travail des Alpes occidentales (COTRAO), du Conseil du Léman (CdL), etc. ; • l'intégration d'une région ayant pour cadre la Suisse occidentale à l'une des Eurorégions en cours de création au sein de l'Union européenne, par ex. l'Espace alpin (Lyon-Autriche) ; • la mise en oeuvre d'une démarche conjointe, au plan fédéral, dans l'optique de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. <p>Les principes directeurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la valorisation des atouts respectifs de chaque canton dans la perspective de conjuguer les efforts de Vaud et Genève dans le cadre d'actions conjointes touchant, d'une part l'arc lémanique et, d'autre part les régions transfrontalières de proximité ; • le développement possible de telles actions en coopération avec d'autres cantons, en fonction des secteurs d'activité ; • l'examen des conditions de participation à l'un des espaces régionaux suisses (par ex. la Suisse occidentale) ; • la participation au processus de création des Eurorégions en examinant les possibilités pour Genève et Vaud de s'associer à l'une d'entre elles. <p>Les 7 secteurs prioritaires :</p> <p>1) l'essor économique ; 2) la formation ; 3) la santé ; 4) les infrastructures, les transports et l'aménagement du territoire ; 5) l'environnement ; 6) la coopération liée à la vocation internationale de Genève ; 7) le recours aux nouvelles technologies pour la gestion des affaires publiques.</p>
--

Source: Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la validité et la prise en considération de l'initiative constitutionnelle 117 "Oui à la région", IN 117-A, République et canton de Genève, 9 janvier 2001.

7.2.4 Collaborations intercommunales

Issue de la CIURL (ancienne association des communes en région lausannoise), *la Communauté de la région lausannoise (COREL)* a été fondée en 1990. Elle regroupe aujourd'hui 26 communes autour de la ville de Lausanne, ce qui représente un total d'environ 235'000 habitants (40% de la population du canton de Vaud). Elle comprend différents groupes de travail et commissions: affaires sociales, territoire et équipement, financement régional, promotion économique, etc. Ces commissions traitent de problèmes régionaux en associant les services et les représentants du canton de Vaud.

Union des communes vaudoises (UCV) est une association ancienne qui a été fondée en 1909. Elle regroupe actuellement toutes les communes vaudoises. C'est un organe de consultation qui tend à élaborer des propositions communes à l'égard du Conseil d'Etat et des différents services cantonaux. *L'Union de communes vaudoises* se bat pour préserver l'autonomie communale au sein du canton. Le canton du Valais et de Genève disposent également d'associations de communes.

7.2.5 Constats

La liste que nous avons présentée n'est pas exhaustive et on pourrait ajouter encore un nombre important d'organismes et d'institutions de collaboration de tout bord. Ce nombre important d'organes transfrontaliers et intercantonaux témoigne, d'une part, de la nécessité d'organiser une planification concertée et, d'autre part, de l'intérêt de constituer des réseaux afin de mieux exploiter les ressources culturelles et intellectuelles existantes. Cependant, ces différentes collaborations n'engagent que partiellement les partenaires. La plupart d'entre elles ont été mises en place il y a

moins de 15 ans et n'ont abouti à des projets concrets que ces cinq dernières années. Les véritables efforts de coordination ainsi que la multiplication des participations dans différents organismes est un phénomène relativement récent. Un constat intéressant à faire est aussi que l'intensification des relations intercantionales est le résultat d'impulsions venant du niveau fédéral, comme la mise en place du réseau des HES-SO, la politique universitaire, les accords bilatéraux CH-UE, etc. On peut dire que ces collaborations se trouvent actuellement dans une phase évolutive. Dans ce contexte, elles tendent à prendre une plus grande légitimité politique, à l'exemple de la *Conférence des gouvernements de Suisse occidentale* qui planifie la mise en œuvre d'un contrôle démocratique des parlements.

Un autre élément intéressant à relever est que les différentes associations ou groupe de travail se regroupent autour de thématiques récurrentes. Le développement économique, les transports, la formation, l'aménagement du territoire, sont au centre des préoccupations de la plupart de ces organismes. Peu de place est laissée aux questions sociales et aux politiques publiques qu'elles nécessitent. D'une manière générale, ces collaborations s'articulent, soit autour de l'élaboration de projets concrets, soit autour d'une volonté politique d'efficacité institutionnelle et interinstitutionnelle qui suit souvent une logique néolibérale (*new public management, cheaper, faster and better*, etc.). Cependant, les projets ou les propositions de réforme qui en découlent reçoivent souvent un accueil mitigé auprès de la population: l'aboutissement dans le canton de Genève du référendum contre un *réseau hospitalo-universitaire de Suisse occidentale (RHUSO)* en 1998, a mis fin à la collaboration projetée entre les hôpitaux universitaires de Lausanne et Genève. Une autre proposition, le projet triangulaire entre les universités de Lausanne, Genève et l'Ecole Polytechnique de Lausanne, a failli être stoppé en 2001 par un référendum vaudois qui n'a finalement pas abouti en votation populaire. Ce référendum voulait empêcher la fusion des écoles de pharmacie, c'est-à-dire l'abandon de cette branche à Lausanne pour concentrer son enseignement à l'université de Genève⁵¹.

7.3 Les plans directeurs cantonaux – la métropole planifiée ?

Chaque canton est tenu par la Confédération d'élaborer un plan directeur d'aménagement du territoire et de le renouveler tous les 15 ans. Ces plans sont donc des documents intéressants pour se rendre compte, sur le moyen terme, du "projet cantonal" en matière de coopération intercantonale ou transfrontalière, dans la mesure où ils sont élaborés en concertation avec les différents acteurs (politiques, administratifs, économiques, société civile). Les lignes directrices qui accompagnent ou précèdent ces plans peuvent être qualifiées de manifeste étant donnée qu'elles expriment les axes prioritaires du développement cantonal.

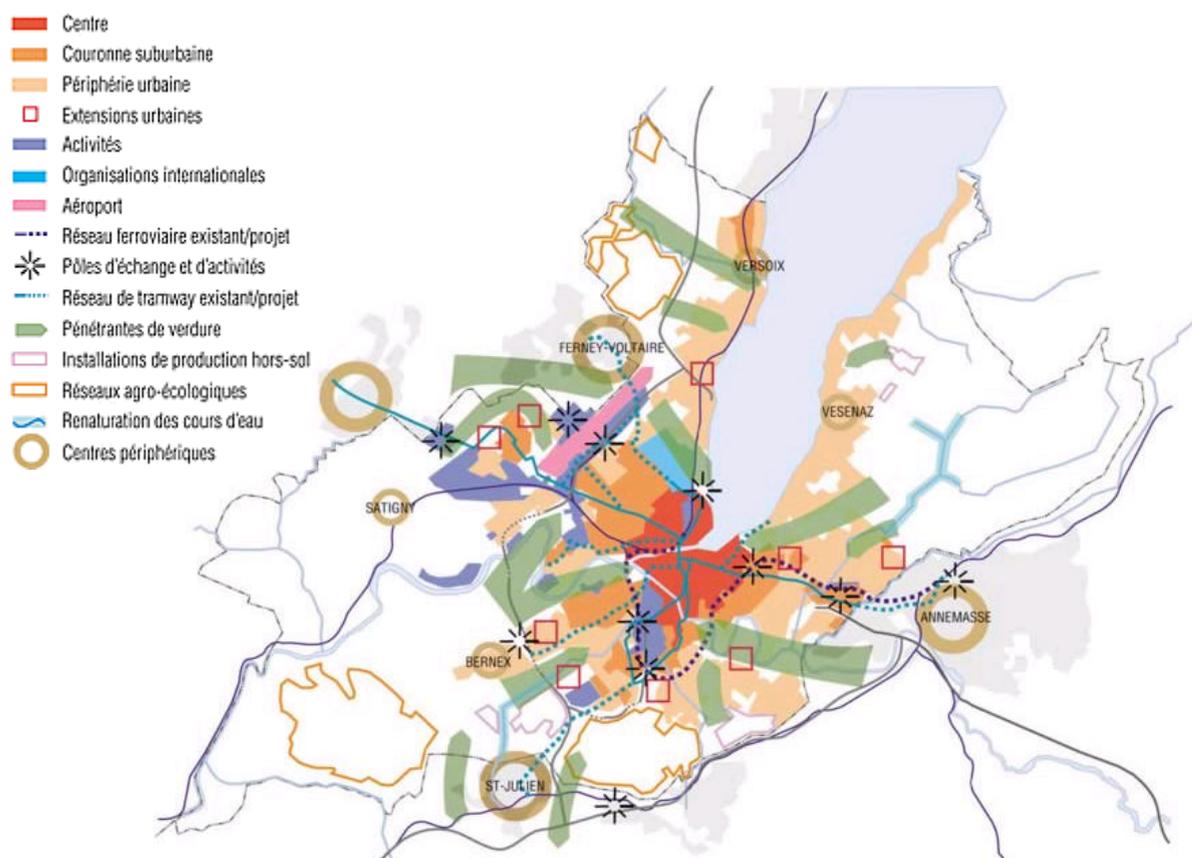
7.3.1 Le concept du plan directeur du canton de Genève

Le plan directeur révisé du canton de Genève a été adopté par le Grand Conseil en septembre 2001. Dans ce document, Genève se définit comme un canton ouvert au monde et en forte relation avec l'Europe. La ville de Genève est définie comme une ville moyenne qui doit, pour rester compétitive, s'intégrer dans des espaces de coopération: l'espace lémanique, la Suisse occidentale, et le "Diamant alpin", etc. La dimension transfrontalière et l'espace franco-valdo-genevois sont jugés naturels et importants en vue de futures collaborations. Pour ce faire, le canton de Genève devrait profiter de sa situation charnière au cœur de l'Europe, à cheval entre la France et la Suisse.

⁵¹ Le peuple suisse peut se prononcer sur des décisions du parlement ou du gouvernement (niveau fédéral et cantonal). Elles sont soumises au vote populaire lorsqu'un nombre important de citoyens actifs le demandent. Le référendum est une sorte de veto, de mécanisme de blocage des décisions du parlement ou du gouvernement qui peut ralentir le processus politique.

Au niveau du canton, la ville de Genève est devenue quasi entièrement citadine et cette agglomération nécessite une collaboration intercommunale accrue⁵². Les cinq axes du plan directeur sont: une urbanisation différenciée, un lien entre transport et urbanisation, un réseau d'espaces verts, un espace rural multifonctionnel et des périmètres d'aménagement concerté (PAC).

Carte 42: Carte de synthèse plan directeur Genève



Source: plan directeur cantonal, Genève 2001, site web

7.3.2 Les lignes directrices du canton de Vaud

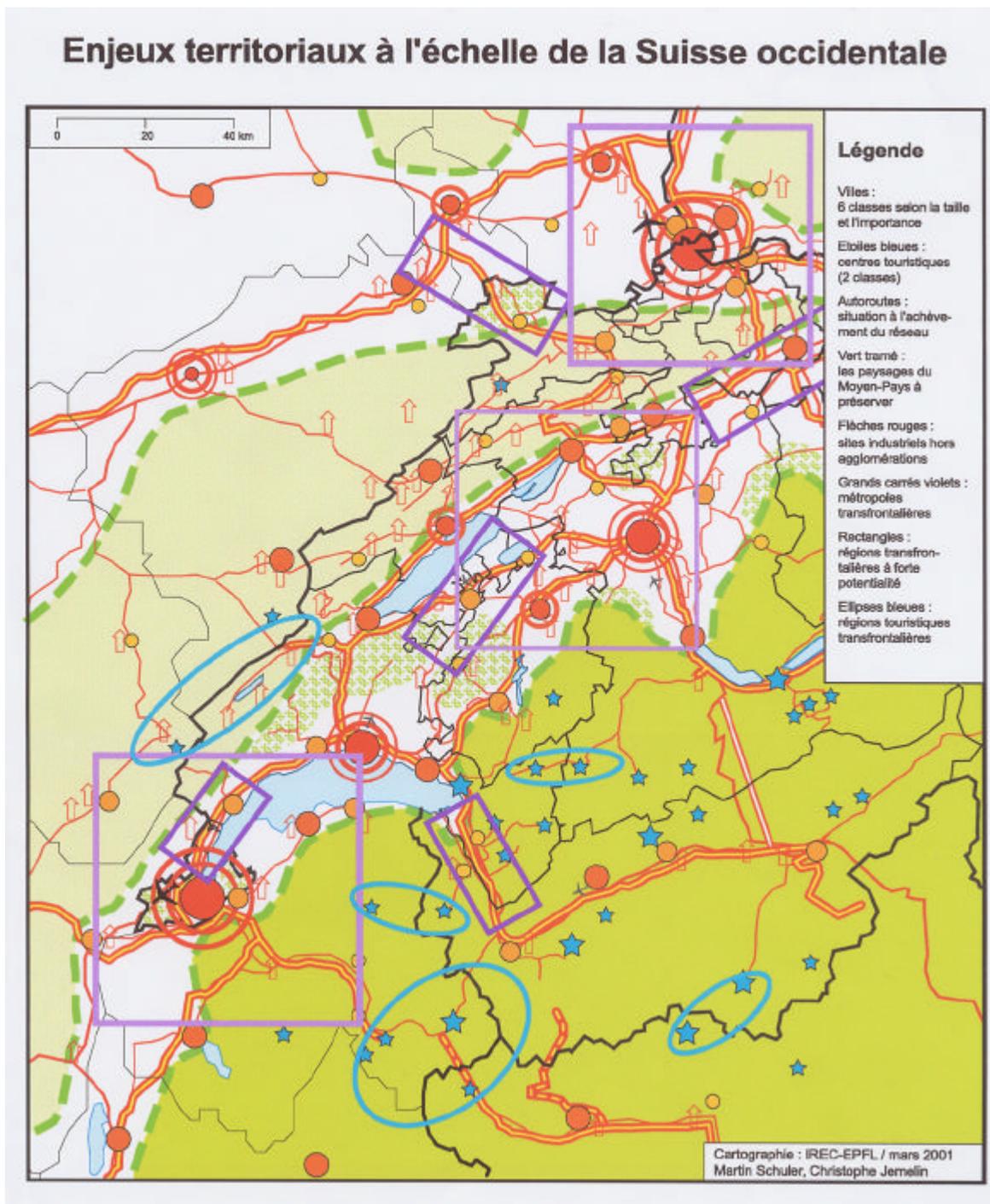
Le canton de Vaud est aussi en phase de révision de son plan directeur cantonal. Les lignes directrices, élaborées au fil d'une vaste démarche participative, seront soumises au Conseil d'Etat et au Grand Conseil en automne/hiver 2001. L'avant-projet met en avant l'idée de penser l'aménagement du canton à une échelle territoriale qui dépasse les limites cantonales. Il est donc indispensable de répondre aux nouvelles exigences de la globalisation des échanges et de jouer un rôle central à l'intérieur de la Suisse occidentale. Une autre problématique est le clivage interne au canton de Vaud qui nécessite une double action: d'une part, il faut renforcer la cohésion entre arrière-pays et arc lémanique et, d'autre part, repositionner le canton sur l'échiquier européen, objectif qu'il n'est pas possible de réaliser sans renforcer la collaboration entre entités lémaniques. Le troisième axe s'attaque à la promotion immobilière et à la nécessité d'améliorer l'attrait résidentiel des villes et villages du canton. Finalement, le dernier objectif s'attaque aux territoires ruraux et à leurs problèmes de développement économique, mais aussi environnemental par une gestion et un usage contrôlés des ressources. Les thèmes abordés dans les lignes directrices sont:

⁵² Au niveau de l'aménagements, cela concerne surtout les équipements et les transports, l'attribution des compétences incombant au canton en matière d'aménagement du territoire à la commune de Genève.

territoire rural, ville et territoire urbanisé, transports et mobilité, paysage, économie et nouvelles technologies d'information et de communication, tourisme et loisirs, relations extérieures, structures et territoires, structures institutionnelles à l'échelle cantonale.

Le projet ne contient pas encore de plans, mais en annexe du document d'analyse de relations extérieures du canton se trouve une carte qui résume les principaux enjeux de l'aménagement à l'échelle de la Suisse occidentale et des espaces transfrontaliers.

Carte 43: Les enjeux territoriaux à l'échelle de la Suisse occidentale



7.3.3 Les grandes lignes du développement spatial en Valais

Le plan directeur du canton de Valais n'a pas subi de modifications aussi importantes que ceux des cantons de Genève et de Vaud. Ce canton a choisi de modifier et d'actualiser son plan élaboré en 198 à travers une gestion continue. La version actuelle ne comporte donc pas de modifications majeures. Les objectifs d'aménagement du canton ont été décidés par le Grand Conseil en 1992. Ils ont été développés dans une logique de domaines d'aménagement sectoriels: urbanisation, constructions et installations d'intérêt public, transport et communication, approvisionnement, tourisme et loisirs, agriculture, nature, paysage et forêt, environnement, dangers. L'optique de lignes directrices du plan directeur doit contribuer, d'une part, au renforcement de la position du canton par rapport au reste de la Suisse et, d'autre part, à assurer un développement équilibré à l'intérieur du canton, à travers une meilleure organisation des activités dans la plaine et un soutien accru des régions de montagne.

7.3.4 Constats

Les lignes directrices de l'aménagement du territoire qui ont été renouvelées dans le canton de Vaud et de Genève visent, pour une large partie, à renforcer les relations internationales et les réseaux de coopération. La coopération est perçue comme nécessaire, ou plutôt indispensable pour se positionner sur le plan international et face à l'Union Européenne. Ces deux cantons cherchent aussi à consolider leur position au niveau suisse et à participer plus activement dans les collaborations transfrontalières.

Dans ce contexte, il est intéressant d'observer que pour le canton de Genève, l'amélioration des collaborations au sein de l'espace franco-valdo-genevois semble plus importante, voir plus "naturelle" que le renforcement des relations avec le canton de Vaud. Il est à noter que ce dernier est très partiellement représenté dans le plan directeur genevois, uniquement sur certains schémas explicatifs à travers l'intégration de la région nyonaise, et disparaît complètement sur les plans synthétiques du schéma directeur. Par contre, les villes frontalières françaises sont toujours représentées et font partie intégrante du plan directeur.

Du côté du canton de Vaud, malgré le fait que nous n'avons pas encore de plans synthétiques sous la main et que nous devons nous contenter d'un schéma d'analyse, les lignes directrices de l'aménagement cantonal semble englober généreusement toute la Suisse occidentale et la France voisine. Nous pouvons en conclure, que Genève semble vouloir jouer la carte Européenne et française, tandis que le canton de Vaud serait plus enclin à profiter de sa position au croisement des axes Est-Ouest et Nord-Sud pour développer ses relations avec Genève.

L'analyse des lignes directrices des plan directeurs cantonaux semble dévoiler des visions de l'aménagement quelque peu différentes entre les cantons de Genève et de Vaud.

Si le premier est préoccupé par sa position internationale et ses relations transfrontalières et semble ignorer quelque peu les relations privilégiées qu'il entretient de fait avec les régions de l'arc lémanique (Vaud, Valais), le second développe des stratégies d'ouverture qui trahissent, sans aucun doute, une envie de rapprochement "intéressé" avec Genève. Cela n'est pas étonnant et confirme sans aucun doute ce que nous avons vu dans le chapitre précédent, à savoir que le développement de la métropole lémanique suit des logiques inégalitaires qui semble avantager assez largement les régions sous influence genevoise.

7.4 Genève, un projet de fusion cantonale

7.4.1 Petit aperçu historique

L'idée de la réunification cantonale en Suisse romande est apparue au début des années 1990, d'abord à travers l'idée du "supercanton" du Jura, puis d'un "supercanton" romand. Depuis le départ, certains médias⁵³ ont soutenus et relayé le débat autour de cette question, jugée comme progressiste et visionnaire dans le contexte d'une future adhésion à l'Europe⁵⁴. Les médias ont organisé des sondages, publié de interviews et animé des débats. A partir des années 1996-1997, la question de la fusion cantonale en Suisse romande s'est focalisée autour les cantons de Vaud et de Genève. Le premier protagoniste de l'initiative a été le vaudois Philippe Pidoux, membre du parti radical, qui a été secondé par un autre vaudois, François Cherix, du mouvement renaissance Suisse-Europe⁵⁵. Du côté genevois c'est le socialiste Bernhard Ziegler qui a soutenu le plus vigoureusement le projet. Le 1er septembre 1998, une assemblée constituante fonde l'association "*Union Vaud-Genève*" pour une Suisse des régions et lance l'initiative vaudoise. Cette association est co-présidée par un vaudois (P. Pidoux) et un genevois (B. Ziegler). Une des particularités de ce mouvement est d'être soutenu par des politiciens et des personnages publics de tout bord (directeurs d'école, professeurs, journalistes, milieu culturel, etc.).

7.4.2 Deux initiatives populaires

Dans le canton de Vaud, l'initiative populaire "*Vaud-Genève*", lancé en septembre 1998, a été déposée en avril 1999. Elle avait recueilli 13'428 signatures valables. Quatorze mois plus tard, soit en juin 2000, l'initiative jumelle nommée "*Oui à la région*" lancée début 2000, récoltait 10'104 signatures à Genève (voir les textes des initiatives dans le cadre ci-dessous). Ces deux initiatives proposent que les cantons de Vaud et de Genève s'assemblent, tout en restant une des entités cantonales de la Confédération. En cas d'acceptation des deux initiatives, une constitution commune devrait être rédigée, abrogeant ainsi les actuelles Constitutions genevoise et vaudoise. En ce qui concerne l'organisation des scrutins, un vote simultané est prévu dans le courant 2002 (juin ou septembre), moyennant encore une confirmation de l'Assemblée constituante pour le canton de Vaud et celle du Grand Conseil pour le canton de Genève, mais au plus tard en 2003.

7.4.3 La réaction des gouvernements cantonaux

Les gouvernements des deux cantons rejettent à leur tour ces textes et préconisent d'élaborer des modes de collaboration en poursuivant les négociations déjà entamées entre les deux cantons. Comme nous l'avons déjà présenté, les accords de collaboration entre les deux cantons se sont institutionnalisés progressivement à partir de 1999, sous la pression de ces deux initiatives ("*Livre Blanc*" publié en décembre 1999 et qui dresse l'inventaire des collaborations en cours et à venir, la mise en œuvre d'un Plan d'action fixant les projets concrets de coopération, etc.). Car: "*...Les deux gouvernements estiment que la fusion proposée ignore les réalités historiques et institutionnelles propres à chacune des entités ainsi que leur culture politique différente. En outre, l'idée même de région à laquelle les initiants se réfèrent ne recouvre pas, pour les citoyens genevois et vaudois, la même notion, en raison de l'intensité des liens entretenus avec les régions voisines. En effet, au-delà de leur bassin de vie, les deux cantons s'affichent comme un maillon central d'une région de*

⁵³ En particulier l'hebdomadaire romand "L'Hebdo".

⁵⁴ Hebdo du 16/11/1995: "Le super-canton fait son chemin". Hebdo Dossier 23/05/1996 "Le retour de la Question romande". Hebdo Dossier 12/06/1997 "Vaudois et Genevois sont-ils prêts à vivre ensemble?"

⁵⁵ Mouvement fondé après rejet populaire de adhésion de la Suisse à l'EEE.

dimension européenne avec, à l'ouest, la vaste Région Rhône-Alpes et ses six millions d'habitants et, à l'est, la Suisse. Les deux cantons se sont attachés, depuis plusieurs années, à faire le lien entre ces espaces dans le cadre des instances transfrontalières ou intercantionales auxquelles ils participent respectivement, à savoir: le Comité régional franco-genevois et le Conseil du Léman d'une part, la Communauté de travail du Jura et l'Espace Mittelland d'autre part, qui permettent des coopérations à géométrie variable, plus adaptés aux perspectives d'une Eurorégion que la formation d'un supercanton lémanique. Attachés au système fédéral, les gouvernements considèrent que la fusion est une solution politique inadaptée qui procède d'une vision importée directement du monde économique et qui ne peut pas être appliquée telle quelle à des entités étatiques. Ils tiennent également à rappeler que les cantons n'ont qu'un pouvoir de proposition sur cet objet qui relève des compétences de la Confédération et de l'ensemble du peuple suisse..." (Communiqué des Conseils d'Etat vaudois et genevois sur les initiatives populaires "Vaud-Genève" et "Oui à la région", 21 décembre 2000).

Un sondage effectué en octobre 2001 par le comité de l'initiative auprès des politiques du canton de Genève, a montré que les opinions des différentes parties se ralliaient en gros à la réaction des gouvernements cantonaux. Le groupement des Verts est le seul parti à être franchement favorable, avec 53% de ses membres favorables à l'initiative. Pour le reste des partis politiques questionnés, un grand pourcentage de personnes reste sans avis sur la question ou défendent le statut quo en prônant l'amélioration des collaborations cantonales.

Tableau 5: Argumentaire "pour ou contre" (tiré d'une prise de position commune du canton de Genève et de Vaud).

Principaux arguments des initiants	Principaux arguments des Conseils d'Etat
La régionalisation est déjà une réalité. Le quotidien, l'activité, la formation, la culture des habitants ont déjà fait exploser les frontières cantonales. Une adaptation des institutions à la vie des citoyens est incontournable.	Les espaces vécus varient en fonction des activités qui y sont développées par les citoyens. Ainsi à plusieurs activités correspondent des espaces vécus différents. L'institutionnalisation de nouvelles régions figerait les espaces dont la géométrie varie justement en fonction des activités humaines qui y sont développées.
Le système fédéraliste doit s'adapter aux réalités nouvelles et retrouve le dynamisme qu'il a perdu.	Plusieurs défis se posent actuellement au système politique suisse. Toutefois, la création de super-cantons n'est pas une solution. Le fédéralisme coopératif, tel que développé par les gouvernements cantonaux grâce aux collaborations intercantionales constitue une solution plus réaliste et plus souple que celle des fusion. Il convient de favoriser les collaborations intercantionales autour de projets concrets facilitant le quotidien des citoyens, et non pas des solutions faisant fi des identités cantonales.
Les cantons actuels ne peuvent plus assumer seuls les tâches d'un Etat fédéré. Désargentés, débordés, essoufflés, ils risquent de devenir de simples zones administratives, régies par des lois –cadres fédérales et de multiples concordats.	Les cantons n'appartiennent pas au passé. Pour conserver leur place centrale dans le système suisse, ils doivent unir leurs forces dans tous les domaines profitables. A cette fin, ils mettent en œuvre des projets de collaboration intercantonale (par exemple les HES) permettant de réaliser les synergies nécessaires et de mettre en commun une partie de leurs ressources.
Les concordats ne peuvent répondre de manière efficace et démocratique à la nécessité pour les cantons de collaborer.	L'efficacité d'une collaboration est directement fonction de l'objectif poursuivi. Or, des frontières institutionnelles rigides s'avèrent inefficaces pour régler les problèmes qui se posent à des échelles qui varient en fonction des enjeux rencontrés. En revanche, la collaboration intercantonale à géométrie variable permet d'atteindre les tailles critiques nécessaires pour chacun des projets mis en œuvre, garantissant ainsi une efficacité optimale. Par ailleurs, la participation des parlements à la politique extérieure est actuellement accrue grâce aux solutions établies par la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO).
Vouloir unir Vaud et Genève constitue la première étape d'un chantier national. Les cantons voisins peuvent adhérer au nouveau canton. L'espace n'est donc pas figé à Vaud et à Genève	La création de nouvelles régions par le biais de fusions ignore la réalité des identités régionales, cantonales, culturelles et politiques liées aux frontières cantonales. Il existe un risque de favoriser des controverses de nature culturelle ou linguistique actuellement évitées par la longue existence des frontières cantonales. Le risque ultime encouru serait, à terme, d'arriver à un redécoupage territorial correspondant aux frontières linguistiques. Ce dernier représenterait une menace grave pour la cohésion et l'avenir de la Suisse.
Le potentiel d'économie de l'Union Vaud-Genève serait de 1600,- CHF par habitant et an (étude Eco-Diagnostic et BAK1999)	Aucun chiffre ne peut sérieusement être établi. Le processus de fusion politique et administratif entraînera au contraire des frais importants liés à la réorganisation totale des institutions cantonales.
<i>En un mot</i> Réunir aujourd'hui Vaud et Genève en un seul canton pour reconstruire la Suisse demain sur une base régionale	<i>En un mot</i> Les régions ne se décrètent pas, elles se vivent !

Source: Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la validité et la prise en considération de l'initiative constitutionnelle 117 "Oui à la région", IN 117-A, République et canton de Genève, 9 janvier 2001.

Cadre 1: Textes des deux l'initiatives

Vaud-Genève (initiative vaudoise)

Les citoyennes et citoyens actifs soussignés demandent, en vertu de l'art. 100 de la Constitution vaudoise, que la question suivante soit soumise au peuple: « Acceptez-vous que par l'introduction de l'art. 101 bis ci-dessous une assemblée constituante soit chargée de créer un canton commun unissant les cantons de Vaud et de Genève, auxquels pourraient se joindre un ou plusieurs cantons tiers limitrophes ? »

Art. 101 bis:

- 1) En vue de créer un canton commun, les peuples des cantons de Genève et de Vaud établissent une assemblée constituante, composée de 100 membres.
- 2) Le canton de Vaud élit 50 députés, selon le système de la représentation proportionnelle. Il y a deux circonscriptions électorales: l'une formée des districts de Aubonne, Lausanne, Lavaux, Morges, Nyon, Rolle et Vevey; l'autre des districts de Aigle, Avenches, Cossonay, Echallens, Grandson, La Vallée, Moudon, Orbe, Oron, Payerne, Pays-d'Enhaut, Yverdon. Les sièges sont répartis entre les deux circonscriptions proportionnellement à leur population de résidence. La loi sur l'exercice des droits politiques du 16 mai 1989 s'applique.
- 3) L'élection a lieu dans les six mois qui suivent l'octroi de la garantie fédérale aux deux cantons.
- 4) Le membre le plus âgé de l'assemblée constituante convoque et préside la première séance. Puis l'assemblée élit son bureau, choisit le lieu de ses réunions et adopte son règlement. Elle peut notamment nommer des commissions, consulter des experts et requérir l'aide de l'administration des deux cantons.
- 5) L'assemblée constituante est élue pour quatre ans et doit présenter un projet de Constitution avant la fin de son mandat. Si elle n'y parvient pas, elle est soumise à une nouvelle élection, conformément à l'alinéa 2. Elle est dissoute si elle ne termine pas ses travaux à l'expiration de la seconde période de quatre ans.
- 6) Le canton de Vaud assume la moitié des frais occasionnés par les travaux de l'assemblée constituante.
- 7) Le projet de Constitution élaboré par l'assemblée constituante sera soumis simultanément au vote du peuple des cantons de Genève et de Vaud. S'il est accepté dans les deux cantons, ceux-ci demanderont la garantie fédérale et proposeront aux autorités fédérales la révision des articles premier et 80 de la Constitution fédérale.
- 8) La Constitution du canton commun entrera en vigueur dans les six mois qui suivront la révision de la constitution fédérale.
- 9) Si, dans un ou plusieurs cantons tiers limitrophes du canton commun, le peuple accepte une initiative en vue de se joindre à sa création, chacun des cantons intéressés élira 50 députés qui se réuniront à l'assemblée constituante, les alinéas précédents demeurant applicables, directement ou par analogie.

“Oui à la région”

Les soussignés, électrices et électeurs du canton de Genève, en vertu de l'article 65 A de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative cantonale rédigée de toutes pièces, tendant à la révision partielle de la constitution en vue de la création d'un canton commun unissant les cantons de Genève et de Vaud auxquels pourraient se joindre un ou plusieurs cantons tiers limitrophes, et proposent à cette fin l'adoption d'un nouvel article 180 de la constitution (A 2 00) ainsi conçu:

Article unique

La constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, est modifiée comme suit:

Art. 180 Création d'un canton commun (nouveau)

- ¹ En vue de créer un canton commun, les peuples des cantons de Genève et de Vaud établissent une assemblée constituante, composée de 100 membres.
- ² Le canton de Genève élit 50 députés, selon le système de la représentation proportionnelle. Les dispositions constitutionnelles et législatives relatives à l'élection du Grand Conseil s'appliquent.
- ³ L'élection a lieu dans les six mois qui suivent l'octroi de la garantie fédérale aux deux cantons.
- ⁴ Le membre le plus âgé de l'assemblée constituante convoque et préside la première séance. Puis l'assemblée élit son bureau, choisit le lieu de ses réunions et adopte son règlement. Elle peut notamment nommer des commissions, consulter des experts et requérir l'aide de l'administration des deux cantons.
- ⁵ L'assemblée constituante est élue pour quatre ans et doit présenter un projet de constitution avant la fin de son mandat. Si elle n'y parvient pas, elle est soumise à une nouvelle élection, conformément à l'alinéa 2. Elle est dissoute si elle ne termine pas ses travaux à l'expiration de la seconde période de quatre ans.
- ⁶ Le canton de Genève assume la moitié des frais occasionnés par les travaux de l'assemblée constituante.
- ⁷ Le projet de constitution élaboré par l'assemblée constituante est soumis simultanément au vote du peuple des cantons de Genève et de Vaud. S'il est accepté dans les deux cantons, ceux-ci demandent la garantie fédérale et proposent aux autorités fédérales la révision des articles premier et 150 de la constitution fédérale.
- ⁸ La constitution du canton commun entre en vigueur dans les six mois qui suivent la révision de la constitution fédérale.
- ⁹ Si, dans un ou plusieurs cantons tiers limitrophes du canton commun, le peuple accepte une initiative en vue de se joindre à sa création, chacun des cantons intéressés élit 50 députés qui se réunissent à l'assemblée constituante, les alinéas 1 à 8 demeurant applicables, directement ou par analogie.

8 Conclusions

8.1 Définition

Nous utilisons deux termes pour rendre compte de notre objet, ceux de "métropole" et de "métropolisation", justifions nous.

- 1) Le terme de métropole est utilisé depuis longtemps. Il désigne une ville de taille exceptionnelle. Si en 1900, ces établissements humains étaient très rares et on en dénombrait qu'une dizaine⁵⁶, en 2000, les Nations Unies comptabilisent près de 400 métropoles de plus d'un million d'habitants. Elles regroupent aujourd'hui environ un quart de l'humanité.
- 2) La taille exceptionnelle de ces collectivités urbaines fait l'objet de débats: 200'000 habitants, 300'000, un demi-million, un million, les experts hésitent. Nous retenons le dernier chiffre. Une métropole, en principe, est une agglomération urbaine d'un million d'habitants ou plus. Il ne s'agit plus de *la ville*, mais de *l'urbain* comme dit F. Choay.
- 3) Le moteur des métropoles contemporaines réside dans leur centralité mondiale. Plus précisément, les 400 métropoles recensées s'organisent en une armature mondiale fortement hiérarchisée qui s'appuie sur des réseaux performants de transport aériens, maritimes, ferroviaires, routiers, de télécommunication, etc. Cette armature assure, à des degrés divers, une centralité mondiale économique, sociale, culturelle, politique à chaque métropole. Ce critère est premier.
- 4) Cette réalité métropolitaine est en mouvement dynamique: l'étalement métropolitain, la fragmentation métropolitaine, la construction de l'armature mondiale des métropoles, etc. D'où le terme de métropolisation.

En retenant les définitions ci-dessus, nous pouvons décrire la métropole lémanique comme étant faite du réseau des agglomérations de Genève (avec sa couronne françaises), Lausanne et Vevey-Montreux. Ce réseau qui forme un territoire urbanisé continu, compte aujourd'hui près de 1'500'000 habitants et exerce une centralité mondiale significative. Dans le cours de notre étude, nous nous sommes posées les questions suivantes: Quel est le contenu de cette métropole?, Quelle est sa structure sociale et spatiale?, Quelles sont ses formes fonctionnelles et institutionnelles?, etc.

8.2 Première approche: l'analyse fonctionnelle

Pour élaborer notre analyse fonctionnelle, nous sommes partis d'un croquis élaboré en 1992 et que nous avons quantifié. Nous avons retenu le réseau susmentionné que nous avons délimité précisément en fonction de l'agglomération genevoise et sa couronne française, les districts vaudois, entourant les agglomérations vaudoises et des districts valaisans et fribourgeois. Cet ensemble nous permettait également d'analyser les communes correspondantes. Nous avons procédé à deux traitements: celui de Genève, des districts vaudois, valaisans, fribourgeois ainsi que celui des communes correspondantes aux territoires lémaniques suisses. Pour une grande partie de ces analyses, nous n'avons pas pu prendre en considération les cantons/communes français pour des raisons d'incompatibilité de données. Nous avons été contraint à ne considérer que le recensement fédéral de 1990 pour la plupart de nos analyses, le recensement de 2000 n'étant pas encore disponible.

⁵⁶ Il s'agit de villes de plus d'un million d'habitants. BAIROCHP. (1980), *De Jéricho à Mexico*. Gallimard, Paris.

8.2.1 Première observation: organisation hiérarchisée du territoire métropolitain

Nous ne retiendrons que la "substantifique moelle" de cette analyse qui implique des données quantitatives démographique, économiques, sociales, résidentielles, culturelles et de mobilité spatiale. Elle nous permet de distinguer dans la métropole lémanique une *aire métropolitaine*, une *aire périmétropolitaine* et une *aire d'influence métropolitaine* (districts périphériques).

L'aire métropolitaine comprend essentiellement les trois agglomérations de Genève, Lausanne, Vevey-Montreux ainsi que les centres les plus urbanisés localisés sur l'arc lémanique. L'aire périmétropolitaine est constituée des territoires contigus à ces trois agglomérations et de ceux qui sont situés sur l'axe Lausanne-Yverdon. Ces territoires se caractérisent par de bonnes connections routières, ferroviaires, et aériennes, une dominante du tertiaire, ainsi que par une concentration d'habitants issus de catégories socioprofessionnelles aisées.

L'aire d'influence métropolitaine peut être qualifiée par l'image inverse: moins favorable à la mobilité spatiale, constituée d'une population moins favorisée et plus impliquée dans le secteur secondaire. Se pose alors la question de savoir si cette zone d'influence fait encore partie de la métropole lémanique? Notre réponse est positive: elle constitue sans aucun doute un territoire indispensable au bon fonctionnement de la métropole.

8.2.2 Deuxième observation: hétérogénéité des communes et phénomène de ségrégation sociale

Nous ne mentionnons ici que les résultats les plus significatifs de l'analyse en composantes principales, à savoir l'analyse du premier facteur. Il hiérarchise les communes en fonction de leur position dans la structure sociale et économique. D'un côté, les communes dont la majorité de la population est mobile, économiquement privilégiée, bien éduquée, et occupe une position sociale supérieure. D'un autre côté, les communes dont la plus grande partie de la population vit une situation inverse: petits revenus, faible niveau d'instruction, catégorie socioprofessionnelles subalternes, etc. Bref, ce premier facteur hiérarchise les communes sur le plan des inégalités sociales. Il n'est cependant pas étonnant que les inégalités sociales se cristallisent sur le plan spatial en se traduisant par un phénomène de ségrégation.

Au-delà des différences de type centre-périphérie, les territoires métropolitains et périmétropolitains affichent des situations assez divergentes qui traduisent un déséquilibre Est-Ouest. Si le pôle genevois, qui appartient au réseau des trois agglomérations, est majoritairement constitué de communes nanties, les deux autres pôles de Lausanne et Vevey-Montreux sont moins favorisés et profitent, de manière moins affirmée, du développement métropolitain.

Si bien que l'on peut dire, schématiquement, que la métropole lémanique est marquée par la présence du pôle genevois qui est économiquement et socialement nettement privilégié. Nous ne pouvons nous empêcher d'associer ce résultat à l'analyse des identités urbaines que nous avons réalisée à Genève et à Lausanne au début des années 1990. La première était extravertie et triomphante, et tendait à ignorer la réalité lausannoise, alors que la seconde, plutôt modeste et introvertie portait un intérêt non-dissimulé à l'attention du monde genevois⁵⁷.

En résumé, les résultats de l'analyse fonctionnelle de la métropole lémanique s'articulent autour de deux constats.

⁵⁷ GALLAND B., LERESCHE J.-P., DENTAN A., BASSAND M. (1993), *Identités urbaines*, Georg, Genève.

Le premier distingue, au sein de la métropole lémanique, trois aires bien distinctes: une *aire métropolitaine*, une *aire périmétropolitaine* et une *aire d'influence métropolitaine*. Le développement socio-économique des deux premières semble se faire au détriment de la troisième. Le second constat permet de hiérarchiser les territoires de la métropole lémanique sur le plan *social* et *économique*. Il apparaît que les régions sous influence genevoise sont largement plus privilégiées sur le plan socioéconomique par rapports au reste de la métropole.

Cette double distinction révèlent l'hétérogénéité et les dynamiques socio-économiques inégalitaires qui se développent au sein de la métropole lémanique. Cependant, ces disparités, marquées territorialement, génèrent des complémentarités entre les différentes parties de l'ensemble métropolitain. D'ailleurs, le développement de la mobilité spatiale et, de manière plus marginale, du réseau des transports au sein de la métropole le démontrent clairement.

En résumé, si la métropole lémanique n'est pas homogène, ses différentes parties forment un ensemble cohérent. Il en va d'ailleurs de même pour toutes les métropoles du monde: elles sont formées de territoires centraux et périphériques, favorisés et défavorisés, qui sont divisés par la ségrégation sociale. Pour la plupart d'entre elles, les clivages et les inégalités sociales sont bien plus béants que ceux mesurés au bord du lac Léman.

8.3 Deuxième approche: l'analyse institutionnelle

Cette analyse consiste à dégager la dimension politique de la métropolisation, c'est-à-dire à déterminer comment la métropole lémanique fonctionne sur le plan de son organisation politico-institutionnelle.

Nous avons conclu précédemment à une existence fonctionnelle de la métropole lémanique. Cependant, les acteurs politiques, qu'ils soient situés à gauche ou à droite, élus au niveau communal ou cantonal, restent très attachés à leurs institutions. Ils ne perçoivent pas la nécessité de gérer politiquement l'entité fonctionnelle métropolitaine qui se développe sous leurs yeux. De leur point de vue, les institutions politiques traditionnelles doivent persister. Rien d'étonnant, on observe généralement le même phénomène partout dans le monde.

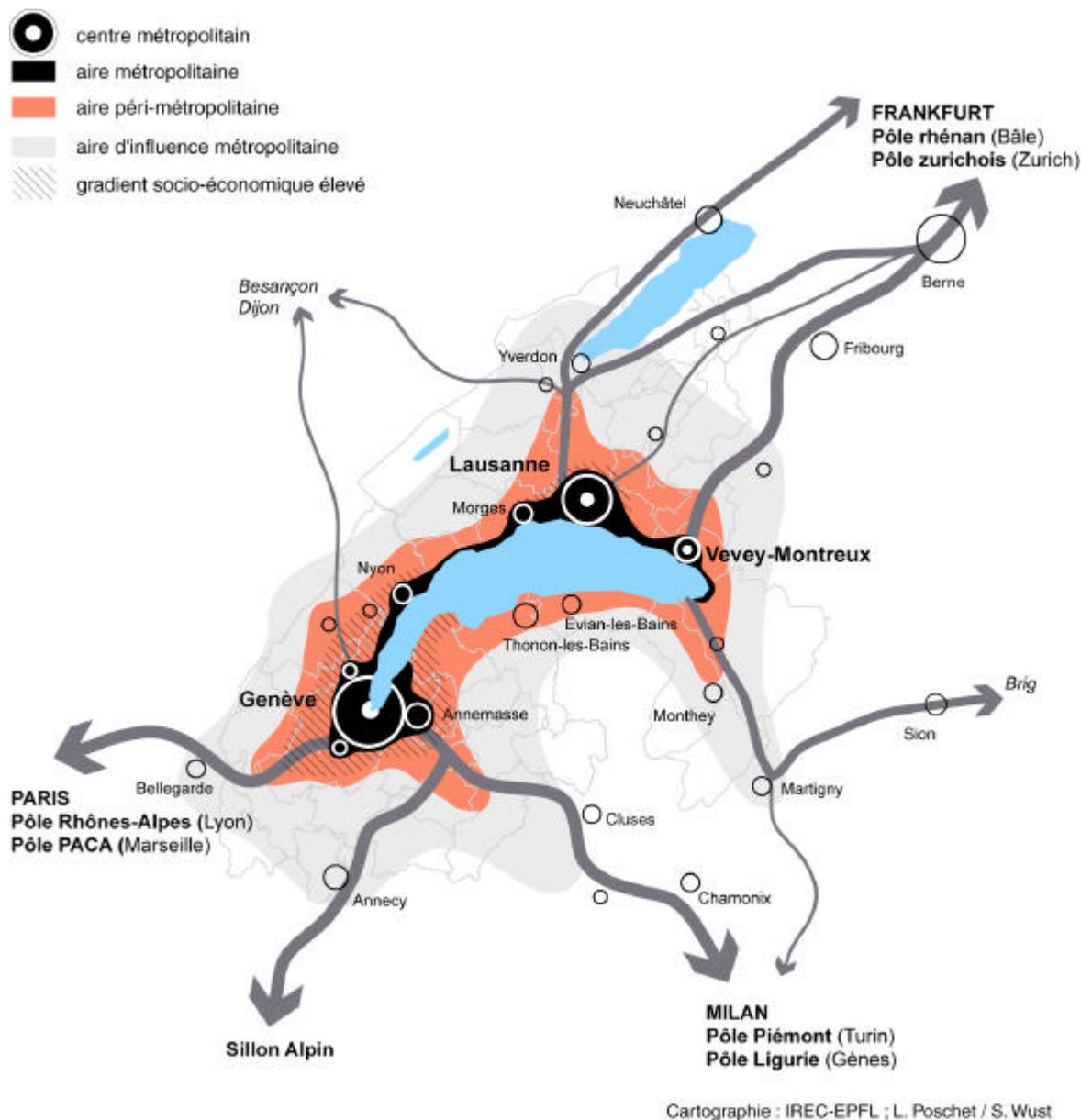
Pourtant il existe des acteurs politiques qui prennent conscience des réalités nouvelles. Nous n'en mentionnerions que deux, les plus visibles.

D'une part, le *Conseil du Léman*. Il s'agit d'une association des cantons de Genève, Vaud et Valais et des départements de Haute-Savoie et de l'Ain. Situés au cœur de l'Europe, ces unités institutionnelles ont pris conscience qu'elles formaient une région spécifique, fédérée par le lac Léman et dont la métropole lémanique, disons nous, constitue le centre. Cet ensemble est évidemment articulé aux villes du *Sillon Alpin* et à la métropole lyonnaise. Mais il faut être lucide, le *Conseil du Léman* est une institution faible. Elle pourrait pourtant devenir la base d'un ensemble très significatif.

D'autre part, l'association "*Union Vaud-Genève*". Des hommes et femmes politiques, genevois et vaudois, défendent l'idée que l'organisation territoriale de la Suisse, du point de vue institutionnel, doit être restructurée en un nombre réduit de grandes régions. Dans ce sens, ils proposent la fusion des cantons de Genève et de Vaud, fusion qui devrait constituer le prologue d'une refonte des cantons suisses en un ensemble restreint de grandes régions. Les initiatives constitutionnelles ont abouti dans les deux cantons et, en 2003 au plus tard, les Genevois et les Vaudois devront se prononcer par les urnes et exprimer leur souhait de poursuivre ou non dans cette voie. Au début, plusieurs sondages ont donnés des résultats positifs, mais plus on se rapproche du scrutin, plus les forces conservatrices reprennent le dessus. Si une telle fusion se réalisait, la métropole lémanique deviendrait un territoire d'une importance capitale.

En résumé, du point de vue politique, les institutions de la métropole lémanique restent floues, faibles, ou incertaines. D'une manière générale, un territoire existe d'abord fonctionnellement avant d'être institutionnalisé comme entité politico-administrative. De ce point de vue, ignorer la métropole lémanique sur le plan politique et institutionnel ne remet pas en cause son existence fonctionnelle. Cependant, il serait évidemment préférable qu'elle puisse être gérée à une échelle qui corresponde mieux à sa réalité fonctionnelle.

Carte 44: Schéma de la métropole lémanique



8.4 Perspectives d'avenir

Notre étude de la métropole lémanique reste encore lacunaire, il serait souhaitable de la poursuivre. Dès que les données du recensement fédéral de l'an 2000 seront disponibles, il faudra entreprendre une analyse plus diachronique de la métropole lémanique en intégrant également les données du recensement français de 1999.

Sur cette base, il s'agira, en premier lieu, de pouvoir réfléchir plus en profondeur sur la nature des relations de dépendance qui unissent les différents territoires métropolitains (aire métropolitaine, aire périmétropolitaine, aire d'influence métropolitaine). En effet, il est indispensable de voir dans quelle mesure le développement du centre de la métropole se réalise au profit ou, au contraire, au détriment des territoires périphériques.

En deuxième lieu, il s'agira de voir de quelle manière les régions frontalières françaises assurent leur intégration au sein de la métropole et dans quelle mesure elles tirent profit de la dynamique métropolitaine. Cela nous permettrait également de mieux comprendre comment les territoires transfrontaliers mettent en valeur leurs avantages comparatifs respectifs et de quelle manière les différents "effets frontières" se traduisent sur le plan du développement métropolitain.

Finalement, il serait également souhaitable de réaliser une analyse des différents acteurs métropolitains (acteurs économiques, acteurs politiques, professionnels de l'espace, habitants, etc.). Cette analyse est indispensable pour statuer plus clairement sur les perceptions collectives et les différentes formes d'identité qui pourraient être associées au développement métropolitain. Enfin, ces différentes analyses pourraient être à l'origine d'une esquisse de ce que pourrait constituer le premier plan directeur de la métropole lémanique et de sa zone d'influence.

Bibliographie

Ouvrages, Articles, Rapports

- ASCHER F. (1995) *Métapolis ou l'avenir des villes*. Edition O. Jacob, Paris.
- BASSAND M. (2001) Métropoles, métropolisation. In Bassand M et al, *Les enjeux de la sociologie urbaine*. Lausanne, PPUR
- BASSAND M. (1997), *Métropolisation et inégalités sociales*. PPUR, Lausanne.
- BASSAND M. (1992), *Villes, régions et sociétés*. PPR, Lausanne.
- BAIROCH P. (1980), *De Jéricho à Mexico*. Gallimard, Paris.
- CHOAY F. (1994), Le règne de l'urbain et la mort de la ville. In *La ville: art et architecture en Europe 1870-1933*. Centre Pompidou, Paris, pp 26-35.
- CUNHA A. (1993) *Développement territorial, régions et centralité urbaine: le cas de la Suisse*. Université de Lausanne.
- DOZIO A. (1995) *La mobilité quotidienne dans les cinq grandes agglomérations suisses*. OFS, Berne.
- DUPUY G. (1995) *Les territoires de l'automobile*. Anthropos, Paris.
- DUPUY G. (1995) *L'auto et la ville*. Flammarion, Paris.
- DUPUY G. (1991) *L'urbanisme des réseaux*. A. Collin, Paris.
- EPFL-ITEP-TEA (1996) *Conception cantonale des transports Diagnostic, Enjeux 2015, Orientations*. SAT VD, Lausanne.
- GALLAND B. , LERESCHE J.-P. DENTAN A. BASSAND M. (1993) *Identités urbaines*. Georg, Genève.
- HUISSOD T., STOFER S., CUNHA A., SCHULER M. (1999) *Structures et tendances de la différenciation dans les espaces urbains en Suisse*. Rapport de recherche N° 145, IREC, Lausanne.
- HUSSY C. (1991) *Atlas du Bassin genevois et de la région lémanique*. Editions de l'Encyclopédie, Genève.
- ILlich I. (1973) *Energie et équité*. Seuil, Paris.
- JACCOUD C., SCHULER M., BASSAND M. (1996) *Raisons et déraisons de la ville*. PPUR, Lausanne.
- JOYE D. ET AL. (1988) *Typologie des communes suisses, approche typologique du modèle centre-périphérie*. OFS, Berne.
- LACAZE J.-P. (1995) *L'aménagement du territoire*. Flammarion, Paris.
- LERESCHE J.-P. (1992), *Métropole Lémanique, l'EPFL et l'Innovation Technologique*. Rapport de Recherche N° 96, IREC, Lausanne.
- LERESCHE J.-P., BASSAND M. (1991), *Métropole Lémanique, Une Nouvelle Dynamique Urbaine*. Rapport de Recherche N° 92, IREC, Lausanne.
- LERESCHE J.-P., JOYE D., BASSAND M. (1995) *Métropolisations: Interdépendances mondiales et implications lémaniques*. Georg Genève.
- LERESCHE J.-P., JOYE D., BASSAND M. (1992), *La Métropole lémanique et la Suisse Romande, Synthèse et Recommandations*, Rapport de Recherche N° 108, IREC, Lausanne.
- MEYER G., JOYE D., BASSAND M. (1992), *Vivre en Métropole ?* Rapport de Recherche N° 97, IREC, Lausanne.
- MORICONI-EBRARD F. (1993) *L'urbanisation du monde*. Anthropos, Paris.
- OFFNER J.-M. (1994) *Réseaux, territoires et organisation sociale*. La documentation française, Paris.
- RACINE J.-B., ROSSI A., CUNHA A., PINI G. (1995) *Système productif et structures urbaines, le rôle moteur des villes et des agglomérations dans l'économie helvétique*. Rapport de recherche du programme national de recherche PNR 25 "Ville et transport", Zürich.
- RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE (2001) *Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la validité et la prise en considération de l'initiative constitutionnelle 117 "Oui à la région"*. In 117-A, 9 janvier 2001.
- SCHULER ET AL. (1999) *Les grandes régions de la Suisse*. OFS, Berne.
- SCHULER M., HUISSOD T., JEMELIN C., STOFER S. (1997) *Atlas structurel de la Suisse*. Verlag NZZ, Zürich.
- SCHULER M., JOYE D. (1994) *Les niveaux géographiques en Suisse*. OFS, Berne.
- SECRETARIAT D'ÉTAT A L'ÉCONOMIE (1999) *Rapport sur les centres urbains*, en collaboration avec l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, Berne.
- TOURAINE A. (1992) *Critique de la modernité*. Fayard, Paris.
- VELTZ P. (1996) *Mondialisation, villes et territoires*. PUF, Paris.
- WUST S. (2001) *Métropolisation, habitat précaire et relogement forcé: entre phénomènes d'exclusion et tactiques populaires d'intégration. Le cas du canal Nhieu Loc-Thi Nghe à Ho Chi Minh-Ville, Vietnam*. Thèse de doctorat, Lausanne, EPFL.
- RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE (2001) *Plan directeur cantonal, département de l'aménagement, de l'équipement et du logement*, Genève.
- CONFÉDÉRATION SUISSE (1999) *Constitution fédérale de la Confédération suisse*, Berne.

CANTON DE VAUD (2001) *Plan directeur cantonal , un projet de l'état de Vaud*, SAT, Lausanne.
GRAF H.G. (1998) *Die aussenwirtschaftliche Verflechtung der Schweiz*, OFS, Berne.
ROSSI A. (1995) *Concurrence territoriale et réseaux urbains*, VDF, Zürich.
CRFC (1997) *Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise*, Genève.

Sites Internet

Site de l'IREC

<http://irec.epfl.ch>

Suisse/confédération

Site de l'administration fédérale

<http://www.admin.ch>

Répertoire des sites officiels du secteur public en suisse

<http://www.gov.ch/govch.nsf>

Profils des cantons Suisse, quelques chiffres et informations clés sur les cantons

<http://www.admin.ch/brp/francais/themen/kantone/index.html>

Dossier de l'office de développement territorial de la confédération sur les villes en Suisse

http://www.admin.ch/brp/francais/themen/dossiers/03_03_00.pdf

Statistique Suisse

Office fédéral de la statistique

<http://www.statistik.admin.ch/findex.htm>

Miroir statistique de la Suisse de la société pour le développement économique de la Suisse

http://www.statistique.ch/97_98f/

Canton de Vaud

Site officiel du canton:

<http://www.vd.ch>

Statistiques du canton de Vaud (SCRIS)

<http://212.74.180.25/>

Fusion Vaud-Genève

http://www.vd.ch/chancellerie/them-act/fusion_VD-GE.doc

Communauté de la région lausannoise

<http://www.corel.ch/>

Site de la ville de Lausanne

<http://www.lausanne.ch/>

Site de la ville de Vevey

<http://www.vevey.ch/home.htm>

Site de la commune de Montreux

<http://www.montreux.ch/commune/>

Canton de Genève

Site officiel du canton

<http://www.ge.ch>

Site Agenda 21 Genève

<http://160.53.186.12/agenda21/welcome2.html>

Site de la ville de Genève

<http://www.ville-ge.ch/site99/index.html>

Genève internationale

<http://geneva-international.org/GVA/Welcome.F.html>

les communes du canton de Genève

<http://www.geneve-communes.ch/>

Les associations de Genève en ligne

<http://www.gael.ch/>

Autres

le Conseil du Léman

<http://www.conseilduleman.org/>

Communauté de Travail des Alpes Occidentales COTRAO

<http://www.unil.ch/cotrao/>

Annexes

A. Définitions:

• Ville isolée

Une ville isolée est une Commune avec 10'000 habitants ou plus.

• Agglomération

La notion d'agglomération en Suisse se rapporte une unité territoriale fonctionnelle (Office fédéral de la statistique (OFS) Schuler M., 1994). Elle regroupe des communes périphériques et centrales d'une agglomération et rend compte, à la fois de la répartition des habitants, des emplois et de la pendularité entre les communes. Elle n'a, à ce jour, aucun équivalent institutionnel.⁵⁸ Les critères de définition qui ont été appliqués au recensement de la population de 1990 sont les suivants:

Ensemble de communes d'au moins 20'000 habitants. Cet ensemble comprend une zone centrale formée d'une commune-centre et éventuellement d'autres communes remplissant les conditions suivantes: elles comptent 2000 emplois ou plus, et le quotient du nombre de personnes travaillant sur leur territoire par celui des personnes actives occupées résidentes est supérieur ou égal à 0.85 ; elles doivent soit former une zone bâtie continue avec la commune noyau ou avoir une frontière commune avec elle, soit y envoyer travailler au moins 1/6 de leur population active occupée.

Une commune qui n'appartient pas à la zone centrale, fait partie de l'agglomération si au minimum 1/6 de la population active résidente travaille dans la zone centrale et si trois des cinq conditions suivantes sont remplies:

- Continuité de la zone bâtie depuis le centre: les espaces non-bâties ne doivent pas excéder une distance de 200m
- La densité combinée habitants / emplois par hectare de surface d'habitat et d'agriculture doit être supérieure 10
- La croissance de la population doit être de plus de 10 points au cours des 10 dernières années (valable pour les communes qui ne font pas encore partie d'une agglomération).
- Au minimum 1/3 de la population active occupée résidente doit travailler dans la zone centrale.
- La proportion de personnes travaillant dans le secteur primaire ne doit pas dépasser le double de la moyenne nationale.

• Aire métropolitaine / pôle métropolitain

L'aire métropolitaine est définie par l'OFS (Schuler, 1994) comme "système d'agglomérations ayant des relations fonctionnelles et présentant souvent aussi un lien de continuité territoriale". Elle rend compte de l'intensité des échanges. En groupant les agglomérations dont la pendularité atteint 8,3 % d'émigrants des agglomérations plus petites vers des agglomérations plus grandes l'OFS, ensemble avec l'IREC, a défini les 5 aires métropolitaines en Suisse. Comme pour l'agglomération, l'aire métropolitaine reste une entité repéré par la statistique, mais ayant aucun pendant institutionnel.

⁵⁸ Précurseur en la matière, il existe dans la loi du canton de Fribourg depuis 1997 la possibilité aux communes de constituer un niveau institutionnel intermédiaire entre eux et le canton, doté d'un parlement et d'un exécutif élu au suffrage universel à l'échelle d'une agglomération ; ce processus lent et difficile a été entamé sans pour autant avoir abouti à ce jour. D'autres cantons sont en cours d'élaboration de bases législatives semblables (en Suisse c'est la loi cantonale qui régit la relation entre Canton et Comunes).

B. Population de la métropole lémanique:

Tableau 6: Population par districts (CH) ou cantons (F)

Districts	Cantons	Population totale 1990
La Broye	FR	18'552
La Glâne	FR	16'209
La Veveyse	FR	10'603
Aigle	VD	32'516
Aubonne	VD	10'198
Cossonay	VD	17'666
Echallens	VD	16'936
Grandson	VD	11'244
Lausanne	VD	200'176
Lavaux	VD	21'130
Morges	VD	63'916
Moudon	VD	11'899
Nyon	VD	50'690
Orbe	VD	18'177
Oron	VD	8'621
Payerne	VD	13'638
Rolle	VD	9'812
La Vallée	VD	6'155
Vevey	VD	66'403
Yverdon	VD	32'431
Monthey	VS	29'708
St-Maurice	VS	10'018
Genève	GE	379'190
Total Suisse		1'055'888
Cantons	Départements	Population totale 1990
Collonges	Ain	7'411
Ferney-Voltaire	Ain	25'239
Gex	Ain	19'550
Seyssel	Ain	5'394
Annemasse	Haute-Savoie	27'669
Annemasse-Sud	Haute-Savoie	18'231
Annemasse-Nord	Haute-Savoie	20'896
Boège	Haute-Savoie	4'802
Bonneville	Haute-Savoie	26'030
Cruseille	Haute-Savoie	6'813
Douvaine	Haute-Savoie	17'208
Evian-les-bains	Haute-Savoie	22'965
Frangy	Haute-Savoie	5'605
Reignier	Haute-Savoie	12'160
Roche-sur-Foron	Haute-Savoie	16'251
Rumilly	Haute-Savoie	19'637
Saint-Jeoire	Haute-Savoie	8'154
Saint-Julien-en-Genevois	Haute-Savoie	22'942
Taninges	Haute-Savoie	5'865
Thonon-les-Bains	Haute-Savoie	28'401

Thonon-les-Bains Est	Haute-Savoie	5'547
Thonon-les-Bains Ouest	Haute-Savoie	11'528
Thorens-Glières	Haute-Savoie	7'872
Total France		346'170
Total Métropole Lémanique		1'418'338